

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES 2025-2026 DE L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2025,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 en annexe des formations
suivantes portées par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales :

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)
- 3^{ème} cycle des Etudes Médicales spécialité Médecine générale
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute
- Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste
- Certificat de capacité d'orthophoniste Cycles 1 et 2
- Diplôme d'Etat d'Infirmiers de Bloc Opératoire (DE IBO)
- Diplôme d'Etat d'Infirmier en pratique Avancée
- Licence Sciences pour la Santé – Réadaptation N2 et N3
- Master Santé publique
- Master Ingénierie de la santé

Membres en exercice : 44

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 12 novembre 2025

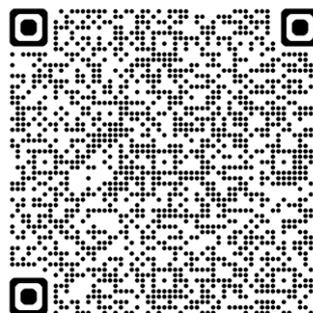
Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2025-2026

1^{er} Cycle des Etudes Médicales
DFGSM2, DFGSM3

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le : 07/07/2025

Responsables pédagogiques 1^{er} cycle des études médicales :
Catherine VAURS-BARRIERE
Cécile HENQUELL



ORGANISATION DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation de la 1^{ère} partie des Etudes Médicales.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens. Il confère de plein droit le grade de licence (article D612-32-2 du code de l'éducation).

Les deux premiers semestres de la formation correspondent soit au Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), soit à une première année de Licence Accès Santé (LAS1), soit à une deuxième année de Licence Accès Santé (LAS2) ; ces derniers étant régis par le décret et l'arrêté du 4 novembre 2019.

La réforme de l'accès aux études de santé (décret et arrêté 4 novembre 2019) mise en œuvre au cours de l'année universitaire 2020-2021, conduit à une diversification du niveau de connaissances des étudiants de DFGSM 2 selon la formation dans laquelle ils ont effectué leur première année (PASS, LAS 1 ou LAS 2). Cela nécessite l'instauration d'un régime adapté à chacun de ces parcours permettant une mise à niveau identique pour tous au cours du 1^{er} cycle des études médicales (DFGSM).

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Dispositifs crédits jours maladie, pour troubles menstruels et PSHE

DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce

dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE » (POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement

des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

Ces dispositifs universitaires s'appliquent lors des stages hospitaliers de DFGSM3 (statut purement universitaire pour les étudiants en 1^{er} cycle).

Tout stage non validé pour jours maladie ou troubles menstruels devra être rattrapé.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en fin de 2^{ème} année et en 3^{ème} année de la première partie des études médicales).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et les unités d'enseignement du parcours personnalisé réparties entre des unités d'enseignement optionnelles obligatoires et des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ou par l'Université.

Les UE optionnelles obligatoires sont déterminées en début d'année universitaire pour chaque étudiant en fonction de son parcours antérieur : soit PASS, soit LAS 1, soit LAS 2 (ou LAS3). Les étudiants issus d'une passerelle bénéficieront d'un parcours personnalisé, déterminé par leur cursus antérieur et dans la limite de 6 ECTS. Ce parcours personnalisé devra s'inscrire dans l'un des parcours définis pour les PASS, LAS1 ou LAS2.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

I - Organisation des enseignements

- a. **Les enseignements du tronc commun** représentant 21 ECTS sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et I bis (Semestre 3 et Semestre 4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études médicales.

b. **Ateliers de sémiologie à la fin du Semestre 4**

L'objectif de ces ateliers est de mettre en pratique les enseignements théoriques de sémiologie et des différentes disciplines d'organes, par l'apprentissage de la conduite d'un interrogatoire clinique et la pratique d'un examen cardiologique, pulmonaire, neurologique, digestif, rhumatologique et ORL (2 séances d'ED de 2h/étudiant pour chacune de ces 5 thématiques, soit 20 heures au total).

La validation de cette UE (3 ECTS) est assujettie à la présence de l'étudiant à toutes les séances et à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à une épreuve pratique lors de la dernière séance d'ED.

Toute absence non justifiée (dans la semaine suivant l'absence) et/ou une note < 10/20 entraînera un stage de rattrapage obligatoire dans un service clinique pendant 1 semaine au cours de l'été entre DFGSM2 et DFGSM3.

Les ateliers de sémiologie comprennent également l'ED 'The Move' de Neurologie au S3 (6 h), et l'ED 'La relation médecin-malade et la conduite d'entretien' de Psychiatrie en début de S5 (3h) (ED et validation par chacune des 2 disciplines).

c. **Stage d'initiation aux soins**

Il s'agit d'un **stage d'initiation aux soins** effectué sous la conduite de cadres infirmiers d'une durée de trois semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier, durant l'été entre DFGSM2 et DFGSM3. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière.

Le choix des stages s'effectue selon le classement des étudiants établi à partir des résultats du tronc commun du Semestre 3.

Avant le stage, une formation théorique est organisée (fin Mai, après la 1^{ère} session d'examens) comprenant 3h30 de CM et 3h30 de TD par étudiant.

Le contrôle des connaissances est basé sur 2 éléments : 1) la présence aux TD et 2) la validation de l'épreuve écrite terminale de l'EC Hygiène de l'UE Agents Infectieux et Hygiène en DFGSM3. En cas d'absence au TD, l'étudiant devra se représenter aux TD l'année d'après (fin de DFGSM3). En cas d'échec à la première session de l'épreuve écrite dispensée en DFGSM3, une 2^{ème} session est organisée. Dans tous les cas, les MCCC de l'année s'appliquent.

d. **Sensibilisation à la prise en charge du handicap dans les parcours de soins**

Conformément à l'engagement pris lors de la signature de la charte Romain Jacob en octobre 2024 par les UFR de Médecine et des Professions paramédicales, de Pharmacie et d'Odontologie, une formation à la prise en charge des personnes vivant avec un handicap est mise en place. Elle comprend :

- 1/ En décembre, une journée de sensibilisation avec des conférences et tables rondes faisant intervenir des personnes vivant avec un handicap, des soignants, des aidants et des associations de patients ;
- 2/ En janvier, un stage de 2,5 jours dans un établissement médico-social accueillant des personnes vivant avec un handicap. Ce stage s'effectue en trinôme composé de 2 étudiants en médecine et d'1 étudiant en pharmacie dans une structure du territoire auvergnat.

Cette formation est obligatoire, et créditée de 1 ECTS.

Sa validation comprend :

- 1/ la présence obligatoire à la journée de conférences de décembre,

2/ la présence obligatoire aux 2,5 jours de stage, et

3/ la réalisation d'un rapport de stage (format court et standardisé fourni aux étudiants) qui sera validé par une note supérieure ou égale à 10/20.

e. Les enseignements du parcours personnalisé

Ils sont organisés conformément aux tableaux suivants (Annexes A et B, 1, 2 et 3).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 18 crédits (9 crédits au Semestre 3 et 9 crédits au Semestre 4), répartis entre les UE optionnelles obligatoires définies en fonction du parcours d'entrée (entre 0 et 9 crédits par semestre) et les UE optionnelles proposées par l'UFR, l'UCA et le Parcours Recherche.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 1, 2, et 3.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule par semestre (voir Annexe 3).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master par semestre (voir Annexe 2) au cours de l'année. Seul un étudiant qui est admis en 2ème année de l'école de l'INSERM suite au concours, est autorisé à suivre plus d'1 UE de Master / semestre en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Ce parcours ne pourra pas être modifié en cours d'année et devra être déterminé au 15 Octobre 2025.

f. Validation de l'AFGSU

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), un enseignement obligatoire sera dispensé en fin de DFGSM2.

La dispensation de l'AFGSU est assujettie à la présence obligatoire à l'ensemble de la formation (équivalent de 4 demi-journées).

g. Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1 (délibération CFVU n°2021-09-21-04 du 21 septembre 2021)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le Parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé », « Traitement du signal et des Images » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau Annexe 2.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE de master de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales). Ils sont alors crédités des 3 ECTS correspondants.

h. Ecole de l'INSERM

En DFGSM2, les étudiants en médecine qui le souhaitent peuvent postuler au cursus proposé par l'Ecole de l'INSERM.

S'il est admis à l'Ecole de l'INSERM suite au concours, un étudiant doit faire valoir à la fin de son 1^{er} cycle des études médicales 18 ECTS acquis par le biais de la validation d'UE de Master (réparties sur DFGSM2 et DFGSM3).

Aussi, les étudiants qui font la démarche de déposer un dossier de candidature à l'Ecole de l'INSERM en début DFGSM2 doivent suivre durant DFGSM2 au moins 1UE Master 1 / semestre (S3 et S4), voire 2. Ils complèteront leurs parcours en DFGSM3 s'ils sont reçus au concours en fin de DFGSM2.

Ces UE de Master 1 seront prises au titre des UE optionnelles librement choisies ou libres.

II - Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ **2^{ème} session** (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats de la 2^{ème} session des UE de Master éventuellement choisies au sein des « UE librement choisies ».

III - Validation de l'année

Pour le tronc commun :

- **Toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire.**

Pour le parcours personnalisé :

- **Pour les UE optionnelle(s) obligatoire(s), toute note strictement inférieure à 8/20 est éliminatoire. L'étudiant devra alors se présenter à la 2^{ème} session des UE défaillantes < 8/20.**
- **Pour les UE librement choisies / libres / Master 1, il n'y pas de note éliminatoire.**
- **En revanche, si le tronc commun n'est pas validé, l'étudiant sera ajourné pour la ou les UE librement choisie/libre/Master 1 avec une note < 10/20. Il devra alors se présenter également à la 2^{ème} session de ces UE librement choisie/libre/Master 1.**

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique (sauf UE optionnelle obligatoire si note > ou = à 8/20). La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.

- Les notes de TP et d'épreuves de CC ≥ 10 sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.

- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne du semestre supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.
- La validation d'un élément constitutif (EC) ou d'une UE (si pas d'EC), d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements théoriques, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année de DFGSM pourra être autorisé pour tout étudiant ayant au maximum 3 dettes sur l'ensemble de son année (Tronc commun et Parcours Personnalisé). Une dette correspond à un EC d'une UE ou une UE (si pas d'EC).

Ces dettes devront obligatoirement être validées à la fin du DFGSM3 pour passer en deuxième cycle (DFASM1).

Les redoublants de DFGSM2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSM3 par période au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I
SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique					Enseignement pratique		
						Écrit						Période examens	
Total	CM	TD	TP	QR	QROC	QCM	Durée	Coef					
REIN et VOIES URINAIRES*	3	16 h											
EC Histologie	1		3h		1h	EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	2h			Décembre		Pr AE HENG Dr L VERONESE	
EC Sémiologie néphrologique	2			4h				1					
Sémiologie urologique			6h		1.5								
Sémiologie Radiologique			2h		0.5								
APPAREIL LOCOMOTEUR	3	16h											
EC Physiologie	1		4h			EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	2h			Décembre		Pr S BOISGARD	
EC Sémiologie médicale	2			4h				1					
Sémiologie chirurgicale			2h	4h				1.5					
Sémiologie Radiologique				2h				0.5					
SEMILOGIE GENERALE*	2	10h	8h	2h		EVT QROC et/ou QCM	1h	1	Décembre		Pr M ANDRE		
SYSTEME NEUROSENSORIEL et PSYCHIATRIE	7	48h											
EC Morphologie (anatomie)	1,5		17h			EVT QROC et/ou QCM	3h			Décembre		Pr I JALENQUES	
EC Morphologie (histologie)	0,5		4h	1h30									
EC Sémiologie psychiatrique	2,5			15h30									
EC Sémiologie neurologique	2,5			8h		ED The move EVT QROC et/ou QCM EVT QROC et/ou QCM	3h	0,6		Décembre			
Sémiologie radiologique				2h				2,4					
								1					
TISSU SANGUIN et SYSTEME IMMUNITAIRE*	4	25h30											
EC hématologie	2		2h30	7h		EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	1h30 (45 min / EC)			Décembre		Pr B EVRARD Pr M BERGER	
EC Immunologie + Histologie	2		9h	6h	1h								
ANGLAIS	2	16h			16h	EVC : - expression orale - test écrit EVT : compréhension orale finale		0.20 0.20 0.60	Décembre		Mme LL RIBAUD		
I / Total tronc commun	21	131h30	49h30	80h	2h								
II / Parcours personnalisé (Annexe A)	9												
TOTAL Semestre 3	30												

*UE mutualisées (tout ou partie) avec études de maïeutique

EVT : Evaluation terminale ; EVC : Evaluation continue

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'EDN.

ANNEXE A

Parcours Personnalisé S3 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonneurs UE
						Enseignement théorique						TP	
		Écrit						Période examens	Coefficient				
		Total	CM	TD	TP	QR	QROC			QCM	Durée	Coefficient	
a/ UE optionnelles obligatoires déclinées de a1 à a10 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1 autre que Biologie-Chimie													
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM		1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO	
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction (UE 3 Bloc spé Médecine PASS) et UE Embryologie et Histologie Générales (UE 6 Bloc spé Médecine PASS)	3	17h 23h	15h 19h	2h 4h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		30 min 1h	1 1	Octobre		Pr F BRUGNON – Dr H PONS Dr L VERONESE - Dr C GOUMY - Dr L GOUAS	
a2/ Parcours LAS1 Biologie-Chimie													
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction (UE 3 Bloc spé Médecine PASS) et UE Embryologie et Histologie Générales (UE 6 Bloc spé Médecine PASS)	3	17h 23h	15h 19h	2h 4h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		30 min 1h	1 1	Octobre		Pr F BRUGNON – Dr H PONS Dr L VERONESE - Dr C GOUMY - Dr L GOUAS	
a3/ Parcours PASS Med/O ou Ma ou P													
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM		1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO	
a4/ PACES	Non concernés												
a5/ Parcours LAS2 parcours Nutrition-Pharmacologie (LAS1) ou Parcours LAS2 (PASS O/P)													
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction (UE 3 Bloc spé Médecine PASS) et UE Embryologie et Histologie Générales (UE 6 Bloc spé Médecine PASS)	3	17h 23h	15h 19h	2h 4h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		30 min 1h	1 1	Octobre		Pr F BRUGNON – Dr H PONS Dr L VERONESE - Dr C GOUMY - Dr L GOUAS	
a6/ Parcours LAS2 (LAS1) autres que Nutrition-Pharmacologie													
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM		1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO	
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	

UE Biologie de la reproduction (UE 3 Bloc spé Médecine PASS) * et UE Embryologie et Histologie Générales (UE 6 Bloc spé Médecine PASS) * pour LAS2 (PASS O/P) : uniquement 17h Biologie de la Reproduction (UE3)	3	17h 23h	15h 19h	2h 4h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.	30 min 1h	1 1	Octobre		Pr F BRUGNON – Dr H PONS Dr L VERONESE - Dr C GOUY - Dr L GOUAS
a7/ Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/O ou Ma)											
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM	1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO
a8/ LAS2 Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P ou O ou Ma) ou Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P)	Non concernés										
a9/ Parcours LAS2 (PASS Ma/O)											
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM	1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM	1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE
a10/ Parcours LAS2 (PASS Ma/P)											
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM	1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 1, 2 et 3) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 9 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 0 à 9 ECTS)											
Total Parcours Personnalisé (a+b)	9										

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'EDN.

Med : Médecine, Ma : Maïeutique, O : Odontologie, P : Pharmacie

TABLEAU I bis

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

SEMESTRE 4

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs UE	
						Enseignement théorique					TP			
		Écrit					QR	QROC	QCM	Durée	Coefficient	Période examens		Coefficient
		Total	CM	TD	TP									
SYSTEME CARDIOVASCULAIRE*	4	18h												
EC Morphologie (histologie)	1			3h	1h	EVT QROC et QCM	2h		2.5	Mai		Pr G SOUTEYRAND		
EC Sémiologie clinique			12h											
Sémiologie radiologique	3		2h		0.5									
APPAREIL RESPIRATOIRE*	4	21h												
EC Morphologie (anatomie)	0,5		4h			EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	1h		2.5	Mai		Dr V JULIAN Pr F COSTES		
EC Morphologie (histologie)	0,5		1h30	1h30										
EC Physiologie	0,5		4h											
EC Sémiologie clinique	2,5		8h											
Sémiologie radiologique			2h		0.5									
APPAREIL DIGESTIF	3	10h												
EC Morphologie (histologie-embryologie)	0,5			1h30		EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	1h			Mai		Pr JM GARCIER		
EC Sémiologie médicale et chirurgicale	2,5		8h30											
TISSU SANGUIN – SEMIOLOGIE CLINIQUE*	4	21h	15h	6h		EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	1h		1	Mai		Pr O TOURNILHAC Pr M BERGER		
ANGLAIS	2	16h		16h		EVC : écrit - EVT : expression orale			0,40 0,60	Avril		Mme LL RIBAUD		
ATELIERS DE SEMIOLOGIE	2	20h		20h		Validation sur présence et examen pratique			1	Mai		Pr G SOUTEYRAND		
SENSIBILISATION A LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP DANS LES PARCOURS DE SOINS	1	26h		6h	20h	Validation par présence journée de conférences + Rapport écrit			1	Fin février		Pr E COUDEYRE		
AFGSU	1	21h			21h	Présentiel			1	Mai/Juin		Pr A LAUTRETTE		
I / Total tronc commun	21	153h	43h	66h30	43h30									
II / Parcours personnalisé (Annexe B)	9													
TOTAL Semestre 4	30													

EVT : Evaluation terminale ; EVC : Evaluation continue

***UE mutualisée (tout ou partie) avec études de maïeutique**

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'EDN.

ANNEXE B
Parcours Personnalisé S4 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique						Enseignement pratique	
		Écrit						CC Coef					
		Total	CM	TD	T P	QR	QROC		QCM	Durée	Coef	Période examens	
a/ UE optionnelles obligatoires déclinées de a1 à a10 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1 autre que Biologie-Chimie													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 min	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Pr JM GARCIER	
a2/ Parcours LAS1 Biologie-Chimie													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 min	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Pr JM GARCIER	
a3/ Parcours PASS Med/O ou Ma ou P													
UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Pr JM GARCIER	
a4/ PACES													
UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Pr JM GARCIER	
a5/ Parcours LAS2 parcours Nutrition-Pharmacologie (LAS1) ou Parcours LAS2 (PASS O/P)													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 min	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
a6/ Parcours LAS2 (LAS1) autres que Nutrition-Pharmacologie													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 min	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
a7/ Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/O ou Ma)													
Non concernés													
a8/ LAS2 Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P ou O ou Ma) ou Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P)													
Non concernés													
a9/ Parcours LAS2 (PASS Ma/O)													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 min	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	

a10/ Parcours LAS2 (PASS Ma/P)										
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM	45 min	1	Mai	Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 1, 2 et 3) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 9 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 3 à 9 ECTS)										
Total Parcours Personnalisé (a+b)	9									

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'EDN.

Med : Médecine, Ma : Maïeutique, O : Odontologie, P : Pharmacie

ANNEXE 1

Unités librement choisies ou libres de DFGSM2

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Crédits	Validation	Période d'examens	Durée de l'épreuve	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 3	Remédiation en Anglais	20h	3	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	Décembre	/	E WALMACQ
Semestre 3	Imagerie de la biophysique à la clinique	20h	3	QCM et/ou QROC	Décembre	1/2h	Dr M CHANCHOU
Semestre 3	Médecine Langage et Surdité (50 inscrits maximum)	20h	3	QCM et oral	Décembre	1/2h	Dr M PUECHMAILLE
Semestre 3	Santé reproductive, causes et prévention de l'infertilité (uniquement ex-PASS & ex-LAS2 (PASS Médecine))	20h	3	1 épreuve TP (0,2) 1 épreuve écrite QROC (0,8)	Décembre	1/2h	Dr H PONS
Semestre 3	Méditation de pleine conscience : enseignement expérientiel et théorique des effets sur la santé	20h	3	Soutenance orale + questionnaire	Décembre	1/2h	Pr L GERBAUD
Semestre 3	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS ou LAS (places limitées) *	20h	3	Mémoire de 2 à 4 pages	Décembre		Pr JM GARCIER / Pr D BOUVIER
Semestre 4	Toefl (44 étudiants max, S4 et S6)	20h	3	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	Avril	3h45	LL RIBAUD
Semestre 4	Anatomie radiologique cervico-cranio-faciale	20h	3	QROC	Mai	1/2h	Pr JM GARCIER
Semestre 4	Dissection Anatomique (100 inscrits max)	20h	3	Schémas à compléter	Mai	1/2h	Pr M FILAIRE
Semestre 4	Dysfonctionnements cellulaires, signalisation et maladies	20h	3	QROC + QCM	Mai	45 min	Dr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO
Semestre 4	Méditation de pleine conscience : enseignement expérientiel et théorique des effets sur la santé	20h	3	Soutenance orale + questionnaire	Mai	1/2h	Pr L. GERBAUD
Semestre 4	Les métiers de la réadaptation (40 inscrits maximum)	20h	3	QCM	Mai	1/2 h	Pr E COUDEYRE
Semestre 4	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS ou LAS (places limitées) *	20h	3	Mémoire de 2 à 4 pages	Mai		Pr JM GARCIER / Pr D BOUVIER
Semestre 3 ou 4	UE libre * (voir Annexe 3)		3				
Semestre 3 ou 4	UE MASTER (voir Annexe 2)	Voir Annexe 2	3 ou 6	Se reporter aux MCC de la mention du master choisi			Dr C. BARRIERE Pr P. POIRIER

* 1 seule UE autorisée par semestre

ANNEXE 2

Unités d'enseignement de Master 1 DFGSM2

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> ⁵	E; Brasset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> ⁵	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ⁵	C. Malpuech-Brugère MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> ⁵	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ⁵	S. Blanquet	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> ⁵	S. Blanquet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> ⁵	J. Delmas G. Dalmasso	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> ⁵	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> ⁵	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	<i>Epigenetic regulations</i> ⁵	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability</i> ⁵	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> ⁵	C. Guillet C. S	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> ⁵	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology</i> ⁵	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> ⁵	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain</i> ⁵	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> ⁵	C. Guillet S. Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr	
Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr	
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy M.A. Peyron	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr	
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C. Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L. Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	M.P. Sauvart-Rochat G. Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L. Gerbaud B. Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	G Marteil H. Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M. Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V. Weber	6	S1, 45h	120 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C. Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéactions médicaments-cibles	P. Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L. Ouchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr

⁵ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

UE S1 --> * Inscription 1ere semaine de Septembre

UE S2 --> inscriptions à partir du 17 Novembre 2025

ANNEXE 3 UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES * DFGSM2

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement libres* suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS	MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
			DFGSM	UNIVERSITE	
HOP'ART		3	XX		
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	3	XX		
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	3	XX		
Participation active (membres du bureau) ***	Association humanitaire	3		XX	
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ACTES	3			
MEMBRES ELUS***	Associations étudiantes, Conseil de Gestion, ...	3			
FORMATEURS	ACTES	3		XX	3 ECTS/semestre 6 si annuel
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	3	XX		

* Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité**

d'Enseignement libre par semestre.

**** Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4 uniquement) et ne peuvent pas être validantes au S3.**

*** Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Événement), à raison **d'une personne par poste**. Inscription possible pour les 2 semestres dès le S3 sur **Lettre de motivation et description poste/activité**. Soutenance individuelle (15 minutes à chaque semestre).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne (pour les UE du catalogue UCA), et complétée par le remplissage d'une fiche de choix à destination de la scolarité de l'UFR. Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix.

Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM3)

En raison de la réforme R2C et afin d'augmenter les chances de réussite à l'EDN, la 3^{ème} année des études médicales comprend 2 semestres d'enseignement de DFGSM3 de septembre à début mai, puis une période d'enseignement anticipé de DFASM1 (4^{ème} année) en mai et juin. Le passage en DFASM1 (2^{ème} cycle des études médicales) est conditionné à la validation du DFGSM. Un échec de validation de la période anticipée de DFASM1 n'empêche pas le passage en 2^{ème} cycle en cas de validation du DFGSM, mais les épreuves non validées devront l'être au cours de l'année de DFASM1.

I - Organisation des Enseignements de DFGSM3

- a- Les enseignements théoriques sont organisés conformément aux tableaux II-1 (Semestre 5), II-2 (Semestre 6) et II-3 (période anticipée de DFASM1).

Pour les enseignements dont la présence est OBLIGATOIRE (TD Virologie, TD Génétique Médicale et stages cliniques) : En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement et auprès du bureau de la scolarité. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence / discipline.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année ne sont pas validés. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

b- Les enseignements du parcours personnalisé

Le parcours personnalisé est organisé conformément aux Tableaux Annexe C, Annexes 4, 5 et 6.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 12 crédits (6 crédits au Semestre 5 et 6 crédits au Semestre 6), répartis entre les UE optionnelles obligatoires définies en fonction du parcours d'entrée (entre 0 et 3 crédits au Semestre 5) et les UE optionnelles proposées par l'UFR, l'UCA et le Parcours Recherche.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 4, 5, et 6.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule par semestre (voir Annexe 6).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master par semestre (voir Annexe 5), soit au maximum 2 pendant l'année.

Seul un étudiant qui est admis en 2^{ème} année de l'école de l'INSERM suite au concours, est autorisé à suivre plus d'1 UE de Master / semestre en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres. Ce parcours ne pourra pas être modifié en cours d'année et devra être déterminé au 15 Octobre 2025.

c- Parcours Recherche délivrant une équivalence de Master 1 (délibération CFVU n°2021-09-21-04 du 21 septembre 2021)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé », « Traitement du signal et des Images » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau Annexe 5.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de cette équivalence Master 1 est formalisée par une attestation qui octroie les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE de Master de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM ou du DFASM. Ils sont alors crédités des 3 ECTS correspondants.

d- Stages hospitaliers

- Périodes

Les stages se déroulent sur 5 jours à temps plein de 8 h 00 à 12 h 00 (ou 9 h 00 à 13 h) et 13 h à 17 h (ou 14 h à 18 h), à raison de 2 fois une semaine au Semestre 5 et 3 fois une semaine au Semestre 6.

- Organisation des stages

Les étudiants sont répartis dans des groupes, chaque groupe disposant d'un terrain de stage. Les groupes sont constitués par ordre alphabétique. Le numéro de groupe est attribué par tirage au sort. La présence en stage est obligatoire et attestée par le responsable du service d'accueil.

- Validation des stages hospitaliers

Les stages sont validés par une épreuve de mise en situation pratique de type ECOS (mini-ECOS de 5 minutes, 3 stations par étudiant), portant sur les 54 items d'apprentissage visés en DFGSM3 par le carnet de stage électronique. La validation est obtenue par une note supérieure ou égale à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant repasse une épreuve de mini-ECOS dans un service clinique.

e- Validation de l'apprentissage clinique du DFGSM

Pour accéder en DFASM1, l'étudiant devra avoir **validé 105h de stage infirmier, 20h de stage dans un établissement médico-social accueillant des personnes vivant avec un handicap, 20h de stage en service sanitaire et 229h de stage clinique (29h en DFGSM2 et 200h en DFGSM3), soit 374 heures. Toute absence non justifiée à un stage (dans la semaine suivant l'absence) entraînera la réalisation d'un stage de rattrapage effectué entre le 15 mai et le 15 août de l'année en cours.**

En cas de non validation, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages hospitaliers y afférant.

f- Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Cette action de prévention et de promotion de la santé dans le cadre du service sanitaire a pour but de permettre à l'étudiant de valider l'Unité d'Enseignement « Service Sanitaire ».

Elle comporte 2 parties. La première partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 5 du DFGSM3. La deuxième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 6 du DFGSM3.

Le Service sanitaire se valide comme un stage avec une note /20 décomposée en 1) validation par le lieu de stage sur 10 points et 2) évaluation par les enseignants du rapport de stage fait par l'étudiant sur 10 points.

II – Organisation des épreuves de DFGSM3

▪ **1^{ère} session :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque période d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ **2^{ème} session (session de rattrapage) :**

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies en enseignement complémentaire.

III – Validation de l'année de DFGSM3

Pour le tronc commun :

- Toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire.

Pour le parcours personnalisé :

- Pour les UE optionnelle(s) obligatoire(s), toute note strictement inférieure à 8/20 est éliminatoire. L'étudiant devra alors se présenter à la 2^{ème} session des UE défaillantes <8/20.
- Pour les UE librement choisies / libres / Master 1, il n'y pas de note éliminatoire.
- En revanche, si le tronc commun n'est pas validé, l'étudiant sera ajourné pour la ou les UE librement choisie/libre/Master 1 avec une note <10/20. Il devra alors se présenter également à la 2^{ème} session de ces UE librement choisie/libre/Master 1.

- Si un EC (ou une UE si pas d'EC) comprend un enseignement pratique et si l'EC (ou l'UE) ne sont pas validés : Les notes de travaux pratiques supérieures ou égales à 10/20 sont acquises et reportées en seconde session. En cas de notes de travaux pratiques ou de contrôle continu inférieures à 10, l'étudiant doit repasser les épreuves de TP lors d'une 2^{ème} session.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique (sauf UE optionnelle obligatoire si note > ou = à 8/20). La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP et d'épreuves de contrôle continu supérieures ou égales à 10 sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

- Une période est validée à condition d'avoir obtenu une moyenne à la période supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

- L'année est validée à condition d'avoir validé chacune des trois périodes.

- La validation d'un élément constitutif ou d'une UE (si pas d'EC), d'une période ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Pour valider l'année de DFGSM3, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé la totalité de l'enseignement théorique du Semestre 5 et du Semestre 6,
- Avoir validé les dettes éventuelles de DFGSM2
- Avoir validé les apprentissages cliniques
- Avoir obligatoirement répondu à l'évaluation en ligne des enseignements et des stages.

Redoublement

En cas de dette(s) portant sur l'enseignement de DFGSM2 ou sur les deux semestres de DFGSM3, l'étudiant ne sera pas autorisé à passer en DFASM1 et devra redoubler.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée par période, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

IV - Enseignement obligatoire par anticipation de 2 UE de DFASM1

a. L'enseignement théorique

L'enseignement des 2 UE (Cardiologie/Pneumologie et Neurologie /Ophtalmologie) est organisé conformément au Tableau II-3 sur la période de Mai/Juin. Les étudiants de DFGSM3 passeront obligatoirement ces 2 UE au titre de DFASM1.

Un séminaire ECG de cardiologie est organisé au début de la 3ème période de cours (durée de 4h décomptée dans le volume horaire de l'EC cardiologie).

b. Organisation des épreuves 1^{ère} session

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de la période d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes (sur tablettes). La présence à l'examen est obligatoire.

c. Organisation des épreuves 2^{ème} session

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels. L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

d. Jury

Un jury est nommé pour ces 2 UE, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, en appliquant les règles définies.

e. Validation

Une UE est validée à condition d'avoir obtenu une note > ou = à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (EC) la composant. Toute note > ou = à 10/20 sera définitivement acquise et capitalisable.

Les UE de la période anticipée, si elles ne sont pas validées, constituent deux dettes n'empêchant pas le passage en DFASM1. Les étudiants qui n'auraient pas validé ces UE en fin de DFGSM3 devront les valider avant le passage en DFASM2.

TABLEAU II-1
Semestre 5

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nbre d' heures	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.	
							Enseignement théorique						Enseignement pratique			
			Écrit						Question réduct.	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examen		Coef
			CM	TD	TP	e-learning										
SANTE –SOCIETE – HUMANITE	3						EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR			1h30	1	Décembre		Pr L SAMALIN		
Psychologie médicale		14h	10h	2h		2h										
BON USAGE DU MEDICAMENT 2*	2	10h		10h			EVT : QCM			30 min	1	Décembre		Dr C CHENAF		
ENDOCRINOLOGIE – REPRODUCTION*	3	17h					EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1h		Décembre		Pr I TAUVERON Pr F BRUGNON Pr JM GARCIER		
EC Anatomie des voies génitales	0.5			4h												
EC Sémiologie Endocrinologie	1		5h													
EC Reproduction	1.5		8h													
AGENTS INFECTIEUX – HYGIENE*	6	50h					EVT : QCM et QROC Epreuve travaux pratiques			1h15	0.80	Décembre	0.2	Pr C HENQUELL		
EC Virologie	2		12h	2h**												
EC Parasitologie	1,5			10h	2h***											
EC Hygiène	0,5			5h						1h						
EC Bactériologie	2			13h	6h***											
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	3	13h		13h			EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR			1h	1	Décembre		Pr D BOUVIER		
ANGLAIS	2	12h		12h			EVC (vocabulaire et grammaire) EVT (compréhension orale)			15 min 1h30	0,40 0,60	Décembre		Mme S CODOGNET		
STAGES 1	5	80h				80h**								Pr J GAGNIERE		
I/ TOTAL TRONC COMMUN	24	196h	35h	71h	88h	2h										
II/ PARCOURS PERSONNALISE	6	UE Librement choisie (Annexe 4) et/ou UE MASTER 1 (Annexe 5) et/ou UE libres (Annexe 6)														
TOTAL Semestre 5	30															

*UE mutualisée (tout ou partie) avec études de maïeutique

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

En cas d'évaluation continue (EVC), le nombre, la nature et la durée des épreuves sont données à titre indicatif.

** présence obligatoire aux TD / TP ou stages

*** uniquement sur inscription avant le 01/10/2025

ANNEXE C
Parcours Personnalisé S5 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique					Enseignement pratique		
		Total	CM	TD	TP	QR	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examens	CC Coef	
a/ UE optionnelle obligatoire déclinée de a1 à a2 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1 / PASS / PACES													
<u>UE Hormonologie (UE2 Mineure Santé LAS2)</u>	3	14 h	6h	7h	1h**	EVT : TD écrit QCM		30 min	0,2 0,8	Décembre		Pr V SAPIN	
a2/ Parcours LAS2													
Non concernés													
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 4, 5 et 6) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 6 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 3 à 6 ECTS)													
Total Parcours Personnalisé (a+b)	6												

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

**** présence obligatoire aux TP**

TABLEAU II-2
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nombre d' heures	REPARTITION			Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.		
						Enseignement théorique						Enseignement pratique				
						Écrit						Durée	Coef		Période examen	Coef
						CM	TD	TP	e-learning	Question réduct.	QROC					
IMMUNO-PATHOLOGIE et IMMUNO-INTERVENTION	2	15h	8h	7h			EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR	45 min		Mai		Pr JO BAY Pr B EVRARD				
NUTRITION*	1	12h	12h				QCM	30 min		Mai		Pr Y BOIRIE				
RETEVEMENT CUTANE	1	10h	10h				QCM	1h30		Mai		Pr M D'INCAN				
GENETIQUE MEDICALE*	2	20h	12h30	7h30 **			EVT : QR et/ou QCM	2h		Mai		Pr F CORNELIS Dr C GOUMY Pr I CREVEAUX				
SANTE PUBLIQUE et MEDECINE LEGALE	3	18h						1h		Mai		Pr L GERBAUD Dr F ABRIAT				
EC Santé Publique	2		14h				EVT : QCM									
EC Médecine Légale	1		4h				EVT : QCM et/ou QROC									
BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE	3	19h						1h30		Mai		Pr F PENAULT-LLORCA Pr F CACHIN				
EC Anatomie pathologique	2	12h	8h	4h			EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR									
EC Biophysique	1	7h	7h													
BIOMEDECINE QUANTITATIVE	1	9h	9h				EVT : QCM	1h		Mai		Dr L OUCHCHANE				
SANTE ENVIRONNEMENTALE	1	7h		1h		6h	QCM	30 min		Mars		Dr H CHABROLLES Dr Y BIDET				
SANTE NUMERIQUE	1	11h		3h		8h	QCM	30 min		Mars		Dr D. BARGER Dr L. OUCHCHANE				
ANGLAIS	2	12h		12h			EVC (production orale) EVT (compréhension écrite)	10 min 45 min	0,40 0,60	Avril/Mai		Mme S CODOGNET				
STAGES 2	4	120h			120h							Pr J GAGNIERE				
SERVICE SANITAIRE	3	50h			50h		Voir page 13		1			Pr L GERBAUD				
I/ TOTAL TRONC COMMUN	24	303h	84h30	34h30	170h	14h										
II/PARCOURS PERSONNALISE	6	UE Librement choisie (Annexe 4) et/ou UE MASTER 1 (Annexe 5) et/ou UE libres (Annexe 6)														
TOTAL Semestre 6	30															

*UE mutualisée (tout ou partie) avec études de maïeutique ;

** présence obligatoire aux TP/TD

TABLEAU II-3
Période anticipée DFASM1

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : ENSEIGNEMENT ANTICIPE DE DFASM1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nombre d' heures	REPARTITION				Validation des enseignements				Coordonnateurs des U.E.	
			CM	TD	TP	e-learning	Modalités Examen	Durée	Coef	Période examen		
<u>UE - CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE</u>							EVT* Cas cliniques en QRM - Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	3h (1h30 par EC)	1	Juin		
EC Cardiologie et vasculaire	3	18h		18h							1	Pr P MOTREFF
EC Pneumologie Imagerie Thoracique	3	12h 2h		12h 2h							1	Pr F COSTES Dr C ROLLAND-DEBORD Pr L CASSAGNES
<u>UE - NEUROLOGIE ET OPHTALMOLOGIE</u>							EVT* : Cas cliniques en QRM - Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	2h (1h30 pour neuro et 30 min pour ophtalmo)	1	Juin		
EC Neurologie, neurochirurgie Neuro-imagerie	3	12h 2h		12h 2h							1	Pr ML FANTINI
EC Ophtalmologie	1	6h		6h							1	Pr F CHIAMBARETTA
TOTAL Période 3	10	52h										
Total tronc commun semestre 6	24	335h										
TOTAL semestre 6 (Periode 2 + Periode 3)	30											

*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)

Annexe 4

Unités librement choisies ou libres DFGSM3

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre heures	Période d'examen	Validation	Durée de l'épreuve	Crédits	Professeurs RESPONSABLES
Semestre	Remédiation en anglais	20h	Décembre	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	/	3	LL RIBAUD
Semestre 5	Intégration des grandes fonctions physiologiques	20h	Décembre	QCM	1/2h	3	Pr R RICHARD
Semestre 5	Imagerie sémiologique	20h	Décembre	QCM et/ou QROC	1/2h	3	Dr M CHANCHOU
Semestre 5	Sémiologie biochimique hormonale	20h	Décembre	QCM	1/2h	3	Pr V SAPIN
Semestre 5	Méditation de pleine conscience : enseignement expérientiel et théorique des effets sur la santé	20h	Décembre	Soutenance orale + questionnaire	1/2h	3	Pr L GERBAUD
Semestre 5	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS (places limitées) *	20h	Janvier	Mémoire de 2 à 4 pages		3	Pr JM GARCIER / Pr D BOUVIER
Semestre 5	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat LAS (places limitées) *	20h	Janvier	Mémoire de 2 à 4 pages		3	Pr JM GARCIER / Pr D BOUVIER
Semestre 6	Fertilité et cancer	19h	Mai	QROC	1/2h	3	Dr L CHAPUT
Semestre 6	Toefl (44 étudiants maximum, S4 + S6)	20h	Avril	Contrôle continu (expression / compréhension orale/écrite)	3h45	3	Mme LL RIBAUD
Semestre 6	Anatomie radiologique du tronc et des membres	20h	Mai	QROC	1/2h	3	Pr JM GARCIER
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	20h	Mai	QROC	1/2h	3	Pr A TCHIRKOV
Semestre 6	Microbiologie Approfondie (50 étudiants max)	20h	Mai	QROC/QCM	1/2h	3	Pr C HENQUELL
Semestre 6	Méditation de pleine conscience : enseignement expérientiel et théorique des effets sur la santé	20h	Décembre	Soutenance orale + questionnaire	1/2h	3	Pr L GERBAUD
Semestre 6	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS (places limitées) *	20h	Mai	Mémoire de 2 à 4 pages		3	Pr JM GARCIER / Pr D BOUVIER
Semestre 6	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat LAS (places limitées) *	20h	Mai	Mémoire de 2 à 4 pages		3	Pr JM GARCIER / Pr D BOUVIER
Semestre 5 et/ou 6	UE de Master (voir UE proposées en Annexe 5) *	Voir Annexe 5	Se reporter aux MCCC de la mention de master			5	Dr C BARRIERE Pr P POIRIER
Semestre 5 ou 6	UE Libre (Annexe 6) *						

* Une seule UE autorisée par semestre

ANNEXE 5

Unités d'enseignement de Master 1 DFGSM3

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (stud science+santé)	Année d'accueil (Lien vers la page de la Modalité Inscription)	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	Gene expression regulation ^F	E. Brasnet	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	arlie.brasnet@uca.fr
	Developmental cell biology ^F	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	Human Nutrition - Physiology and Metabolism ^F	C. Malpuech-Brugère MC Farges	3	S1, 30h	100 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Cell Signaling ^F	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	Intestinal microbiota, digestive system and pathology ^F	S. Blanquet	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation + entretien	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Intestinal Microbiota Nutrition Immunity ^F	S. Blanquet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho III + Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Infectious agents, inflammation & carcinogenesis ^F	J. Delmas Dalmaso G.	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Cell Interactions, differentiation & tumorigenesis ^F	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	Cell biology & oncogenesis ^F	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	Epigenetic regulations ^F	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	Genome stability & instability ^F	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	Musculoskeletal system: development, physiology, pathology ^F	C. Guillet C.S	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Integration of nervous & endocrine systems ^F	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Neurophysiology ^F	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation + entretien	Christine.COURTEIX@uca.fr
	Neurodevelopment & Neurodegeneration ^F	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Physiopharmacology of pain ^F	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
	Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases ^F	C. Guillet Walrand S.	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivoller	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A. Ab-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr	
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy M.A. Peyron	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr	
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C. Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SANTÉ PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L. Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	M.P. Sauvant-Rochat G. Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L. Gerbaud B. Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F. Brington H. Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Harou.PONS-BRINGTON@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M. Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V. Weber	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	valerie.weber@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C. Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Interactions médicaments-cibles	P. Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lofgier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lofgier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUP)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L. Duchêne	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemih.DUCHENE@uca.fr

S'UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

UE S1 -> * Inscription 1ère semaine de Septembre

UE S2 -> Inscriptions à partir du 18 Novembre 2024

ANNEXE 6 UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES * DFGSM3

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement libres* suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS	MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
			DFGSM	UNIVERSITE	
HOP'ART		3	XX		
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	3	XX		
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	3	XX		
Participation active (membres du bureau) ***	Association humanitaire	3			
	Association à but pédagogique ATOUC CONF ACTES	3		XX	
MEMBRES ELUS***	Associations étudiantes, Conseil de Gestion, ...	3			
FORMATEURS	ACTES	3		XX	3/Semestre 6 si annuel
	SERVICE SANITAIRE	3		XX	
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	3	XX		

* Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par semestre.**

** **Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4 uniquement) et ne peuvent pas être validantes au S3.**

*** Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Evénement), à raison **d'une personne par poste**. Inscription possible pour les 2 semestres dès le S3 sur **Lettre de motivation et description poste/activité**. Soutenance individuelle (15 minutes à chaque semestre).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne (pour les UE du catalogue UCA), et complétée par le remplissage d'une fiche de choix à destination de la scolarité de l'UFR. Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix.

Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

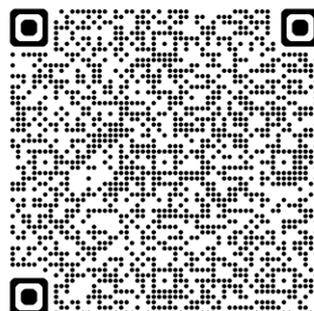
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2025-2026

2^{ème} Cycle des Etudes Médicales DFASM1, DFASM2, DFASM3

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis le favorable le 07/07/2025

Responsables pédagogiques
Xavier MOISSET
Camille ROLLAND-DEBORD



ORGANISATION DU 2ème CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES

Références réglementaires :

- Arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,
- Décret no 2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 modifié, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation du second cycle des études médicales.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Ne peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales que les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine responsable (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013).

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre l'objectif défini précédemment ;
- un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié**.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

Des dispositifs d'évaluation obligatoires par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'État de docteur en médecine.

Les lieux de stages font également l'objet d'une évaluation par les étudiants.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique.

**** Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1** (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le Parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$)_acquis dans le premier ou deuxième cycle, du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) réalisé pendant le premier ou deuxième cycle dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

En cas de stage recherche réalisé au cours du 2^{ème} cycle, l'étudiant devra réaliser un stage clinique en fin de DFASM3 après les épreuves des ECOS nationaux pour atteindre les 18 mois de stages cliniques requis pour le 2^{ème} cycle

- la validation du 2^{ème} cycle des études médicales (DFASM), validant 39 ECTS. La validation du 2^{ème} cycle est donc obligatoire pour obtenir l'équivalence de Master 1. Le Master 1 n'est délivré qu'en fin d'année de DFASM3, une fois qu'il est acté que l'étudiant a validé son 2^{ème} cycle.

L'équivalence de Master 1 pour les étudiants de santé correspond à l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Seuls les étudiants ayant suivi l'école de l'INSERM peuvent réaliser un Master 2 entre le 1er cycle et le 2^{ème} cycle, mais ils ont obligation d'avoir validé 6 mois de stage recherche entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de médecine + 18 ECTS au titre d'UE + les 2 semaines de cours de février de l'école de l'INSERM.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, l'organisation des enseignements est définie par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, puis approuvée par le Président de l'Université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

En cas de crise sanitaire, l'enseignement sera adapté aux exigences universitaires. Si besoin, l'enseignement pourra être assuré en distanciel. Pour les évaluations, le présentiel sera privilégié avec des mesures de protection adaptées sinon des évaluations en distanciel seront utilisées.

II – STAGES ET GARDES

Les étudiants accomplissent au moins dix-huit mois de stages cliniques temps plein durant leur 2ème cycle. Les congés annuels sont inclus dans la durée de stage et limités à 5 semaines par année universitaire.

Les stages se déroulent dans différents services hospitaliers ou ambulatoires selon les modalités suivantes :

- Pour les étudiants inscrits en DFASM1, DFASM2 et DFASM3 : stages à temps plein, du lundi au vendredi et le samedi matin. La période de stage est de 6 à 9 semaines, à raison de 10 demi-journées par semaine correspondant à 48 heures hebdomadaires lissées sur la durée du stage.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les étudiants accomplissent des stages dans des unités de soins où ils participent à l'activité hospitalière dans les conditions prévues à l'article R. 6153-51 du code de la santé publique, en vue de l'acquisition des compétences.

Ils effectuent de manière obligatoire lors du 2ème cycle :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités (possibilité de 4 semaines à titre exceptionnel avec validation des responsables de cycle)

Ce dernier stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison, d'un centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Sur chaque lieu de stage, le responsable pédagogique coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des médecins référents de stage. Le référent accueille et encadre l'étudiant sur le lieu de stage. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soins.

Un contrat pédagogique, signé entre le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et chaque responsable d'entité agréée comme terrain de stage, rappelle les objectifs pédagogiques des stages et des gardes, le cas échéant, en définit les modalités pratiques, désigne les référents de stages et précise les modalités d'évaluation des étudiants.

L'identification des objectifs pédagogiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans un carnet de stage dans lequel sont répertoriées les situations que l'étudiant peut rencontrer. Ces situations lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la validation du deuxième cycle avec un objectif de préparation à l'épreuve des ECOS (Examens Cliniques à Objectifs Structurés) nationaux.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage.

Une seule absence non justifiée sera tolérée sans sanction (dont problème de réveil ou de transport). Il n'existe pas de limite au nombre d'absence justifiée pour raisons de santé. Les autres raisons d'absence seront évaluées au cas par cas et pourront donner lieu à une sanction incluant une non-validation de stage.

L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. Elle comprend obligatoirement une évaluation des compétences au lit du malade pour les services cliniques ou de manière adaptée dans les services sans contact direct avec les patients. Il est fortement recommandé que cette évaluation de fin de stage se déroule dans le cadre d'ECOS formatives (station(s) ECOS réalisées dans le service selon les mêmes modalités que les ECOS nationaux).

Le Directeur de chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine désigne un Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH), ou un enseignant titulaire de Médecine Générale ou un Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier, **responsable pédagogique**, chargé de coordonner les stages et les activités des étudiants durant le stage, sur la base du projet pédagogique élaboré pour leur réalisation.

Dans chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine, il est créé au sein de la commission pédagogique **une instance chargée des stages et des gardes** qui s'adjoit des personnalités extérieures, désignées en raison de leur participation à l'organisation des stages. Cette instance se réunit au moins une fois par an.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

Les étudiants participeront également, au cours du second cycle, à 25 gardes au moins, de façon progressive. Les modalités de gardes sont présentées en annexe 2 du document pour les 3 années du 2^{ème} cycle des études médicales : elles suivent l'arrêté du 17 juin 2013 modifié, « relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine ». Les gardes font partie intégrante de la formation. Afin de permettre à tous les étudiants de pouvoir réaliser leur quota de garde, il ne sera pas possible de réaliser plus de 40 gardes durant le 2^e cycle (sauf cas exceptionnel, après validation des responsables de cycle).

III – REDOUBLEMENT

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle, les étudiants accomplissent à nouveau le temps de stage de l'année redoublée incluant les stages dont la validation n'a pas été obtenue (Article R6153-47 du code de la santé publique).

- **Les redoublants** DFASM1 ou 2 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, au **moins 2 gardes**.
- **Les auditeurs** DFASM3 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, **au moins 2 gardes**.

Les étudiants redoublants ou triplants perçoivent la rémunération prévue par l'Article R6153-58 du code de la santé publique pour toute période de stage accomplie.

IV- DISPOSITIFS CREDITS JOURS MALADIE, POUR TROUBLES MENSTRUELS ET PSHE

DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE »

(POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service

Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrites dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation. Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

PREMIÈRE ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES - DFASM1

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 9 semaines.

Unités d'enseignement (UE) du tronc commun

UE 1 Cardiologie, Pneumologie

UE 2 Neurologie, Ophtalmologie

UE 3 Urologie, Néphrologie et Gynécologie

UE 4 Tête et cou

UE 6 Hépatogastroentérologie, Nutrition et Endocrinologie

UE 7 Maladies infectieuses et Dermatologie

UE 8 Rhumatologie, Orthopédie e+18t Médecine Physique et de Réadaptation

UE 9 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs

UE 10.1 Examen Clinique Objectifs et Structurés

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU I* (S1 et S2).

- **Parcours personnalisé** ou recherche

UE 5 Lecture critique d'article et anglais

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constitutif). En cas de note < 10/20 avec une moyenne du semestre < 10, une épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU II*.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 crédits** au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales). Ils sont alors crédités de 3 ECTS correspondants.

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note $\geq 10/20$ permettant la validation des 2 UE. Il sera laissé la possibilité aux étudiants ayant choisi une autre UE que l'UE LCA de composer au titre d'auditeur sur les épreuves de LCA, la note obtenue n'entrant en rien en compte dans les processus de validation de semestre pour ces auditeurs.

II – ORGANISATION DES STAGES

1) Préambule

Le choix des stages se fait selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminé pour les DFASM3 d'un côté, et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR de Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant les années de DFASM1, 2, 3 et est compté comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Pour les stages hors CHU, lors des périodes de simple promotion, il y aura un total de 40 étudiants autorisés à choisir un stage hors CHU :

- priorité donnée aux stages à l'étranger
- puis pour les stages hors CHU en France, dossiers étudiés en fonction de leur date d'arrivée et priorité à ceux qui n'ont jamais réalisés de stages hors CHU.

Les stages non-hospitaliers ou hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve des ECOS nationaux.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM1

Liste des stages hospitaliers (Annexe 3) :

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 5 à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités. (Possibilité de 4 semaines à titre exceptionnel avec validation des responsables de cycle)

L'alternance stages-cours se fera toutes les 5 à 9 semaines.

Tableau I

**ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM1
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 1 Cardiologie, Pneumologie											
1	EC Cardiologie et Vasculaire	P3 de DFGSM3	3	18		18	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juin	3h : 1h30 cardiologie 1h30 pneumo	Pr P. Motreff
1	EC Pneumologie	P3 de DFGSM3	2	12		12		1			Pr F. Costes Dr C. Rolland-Debord
1	Imagerie thoracique	P3 de DFGSM3		2		2		1			Pr L. Cassagnes
	Correction examens			2		2					
UE 2 Neurologie, Ophtalmologie											
1	EC Neurologie, neurochirurgie	P3 de DFGSM3	2	12		12	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juin	2h : 1h30 neurologie 30mn ophtalmo	Pr M.L. Fantini
1	Neuro-imagerie	P3 de DFGSM3		2		2		1			Pr F. Chiambaretta
1	EC Ophtalmologie	P3 de DFGSM3	1	6		6		1			
	Correction examens			2		2					
UE Simulation sur mannequins											
1	Simulation sur mannequins	T1	2	18	2	16	QCM – évaluation pratique	1	Septembre		Pr X. Moisset Pr T. Godet
UE 3 Urologie, Néphrologie et Gynécologie											
1	EC Néphrologie	T1	2	12		12	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Octobre	2h30 : 1h néphrologie 30mn urologie 1h gynécologie	Pr A.E. Heng
1	EC Urologie	T1	1	7		7		1	Octobre		Pr L. Guy
1	EC Gynécologie et obstétrique	T1	3	17		17		1	Octobre		Pr A. Delabaere
	Correction examens			3		3					
UE 4 Tête et cou											
1	EC ORL	T1	2	8		8	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Octobre	1h : 30 min ORL 30 min CMF	Pr T. Mom
1	EC Chirurgie maxillo-faciale	T1	1	6		6		1	Octobre		Pr N. Pham Dang
	Correction examens			2		2					

UE 6 Hépatogastro-entérologie, Nutrition et Endocrinologie											
1	EC Hépatogastro-entérologie	T2	3	14		14	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Février	2h30 : 1h HGE 1h endocrino 30mn nutrition	Pr A. Buisson
1	EC Nutrition	T2	1	4		4		1	Février		Pr Y. Boirie
1	EC Endocrinologie	T2	2	10		10		1	Février		Pr I. Tauveron
	Imagerie digestive	T2		2		2					Pr L. Cassagnes
	Correction examens			3		3					
UE 7 Maladies infectieuses et Dermatologie											
1	EC Maladies infectieuses	T2	3	16		16	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Février	2h : 1h infectiologie 1h dermatologie	Dr M. Vidal
1	EC Dermatologie	T2	2	10		10		1	Février		Dr J. Rouanet
	Correction examens			2		2					
Total Semestre 1			30	190	2	190	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

**ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM1
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 8 Rhumatologie, Orthopédie, Imagerie ostéo-articulaire et Médecine physique et de réadaptation											
2	EC Rhumatologie	T3	4	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mai	3h : 1h rhumatologie 1h orthopédie 1h MPR	Pr A. Tournadre
2	EC Orthopédie	T3	3	6		6		1	Mai		Pr S. Boisgard
2	EC MPR	T3	3	5		5		1	Mai		Pr E. Coudeyre
	Imagerie ostéoarticulaire	T3		2		2					Pr L. Cassagnes
	Correction examens			3		3					
UE 9 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs											
2	EC Hématologie	T3	4	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mai	3h : 1h15 hématologie 1h15 oncologie 30mn soins palliatifs	Pr O. Tournilhac
2	EC Oncologie	T3	4	12		12		1	Mai		Pr J.O. Bay
2	EC et Soins palliatifs	T3	2	4		4		1	Mai		Pr V. Guastella
	Imagerie oncologique	T3		2		2					Pr L. Cassagnes
	Correction examens			3		3					
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	6				Voir tableau III				
UE 10.1 Examen Clinique Objectifs et Structurés											
2	ECOS première partie	T3	3				Évaluation de 5 stations cliniques		Juin		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Dr C. Bertin
Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	1				Évaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
Total Semestre 2			30	57		57	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

** Voir tableau III

Tableau III

PARCOURS PERSONNALISE – DFASM1
2025/2026

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 5.1 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T1	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Février	3h	Pr M. Jabaudon
UE 5.2 Lecture critique d'article											
2	LCA /Anglais	T3	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Mai	3h	Pr M. Jabaudon
UE libres transversales											
1 ou 2	Voie annexe IV	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UE libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr J.M. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
1 ou 2	Voir annexe V	T2	3/6	40	40		Selon contrôle de connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours-Barriere Pr P. Poirier

*** UE 5.1 LCA : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1^{er} semestre, mais la validation se fera au 2^{ème} semestre

III – VALIDATION

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Épreuve Dématérialisée Nationale (EDN), avec possibilité de façon exceptionnelle de repasser au format papier.

Pour chaque EC, l'examen portera uniquement sur une évaluation des connaissances de rang A ou B définis dans chaque référentiel du collège de spécialité. Cette évaluation utilise les outils docimologiques de l'EDN (Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script). Les questions portant sur des connaissances de rang C seront annulées. Les questions d'EC évalués lors d'un même examen pourront être mélangées.

Ainsi, à l'issue des résultats de la 1ère et éventuellement de la 2ème session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'UE5.1 ou UE5.2 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (EC) composant le semestre,
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Le tronc commun

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles de l'examen dématérialisé national. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier.

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale (plusieurs stations – plusieurs circuits parallèles – scénarii identiques entre les circuits).
"La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du Certificat de compétence clinique. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En plus de cette épreuve ECOS de rattrapage, une évaluation au lit du malade ou au sein de l'UFR est possible pour affiner la notation. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

Le Parcours personnalisé ou recherche

Toutes les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
Si une UE est composée de plusieurs évaluations il faut obtenir au moins 10/20 à l'ensemble des évaluations pour la valider.

2^{ème} session (session de rattrapage)

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée début juillet sur tablettes. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC non validés.

Les stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est obligatoire pour obtenir la validation définitive. (Annexe 4)

IV – PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation des stages
- Validation des UE du tronc commun dispensées au cours de l'année, avec une **dette autorisée de deux EC appartenant au tronc commun**
- Validation des UE du parcours personnalisé
- **Évaluation** obligatoire des enseignements et des stages.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage du DFASM1 en DFASM2 est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux éléments constitutifs (EC) appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFASM2 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFASM1 pourront valider, par anticipation, au maximum **8 EC de DFASM2 au cours de leur année.**

Cas particuliers 2025/2026

Pour les étudiants de DFASM1 de 2025/2026 redoublants n'ayant pas validé les EC de Cardiologie, Pneumologie, Ophtalmologie et Neurologie, ces épreuves devront être repassées en juin 2026 avec la promotion de DFGSM3.

Pour les étudiants de DFASM1 de 2025/2026 n'ayant pas validé les EC de Cardiologie, Pneumologie, Ophtalmologie et Neurologie en fin de DFGSM3 (2024/2025), ces épreuves devront être repassées en juin 2026 avec la promotion de DFGSM3.

DEUXIÈME ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES
MÉDICALES
DFASM2

I – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : (voir tableau III)

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 8 semaines.

Unités d'enseignement (UE)

UE 11 Médecine interne, Gériatrie et Pédiatrie
UE 12 Santé publique, Médecine légale et Médecine du Travail
UE 13 Psychiatrie
UE 14 Anesthésie/douleur/pharmacologie, Urgences, Réanimation
UE 15 Santé publique et Médecine légale
UE 10.2 Examen Clinique par Objectifs Structurés

Parcours personnalisé ou recherche

UE 5.3 et UE5.4 Lecture critique d'article et anglais

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constitutif. En cas de note < 10/20 avec une moyenne annuelle < 10/20, une seule épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au TABLEAU II

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 6 crédits au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note ≥ 10 permettant la validation des 2 UE.

Tableau IV

**ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM2
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 11 Médecine interne, Gériatrie, Pédiatrie											
1	EC Médecine interne	T1	4	10		10	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Décembre	3h : 1h méd. interne 1h gériatrie 1h pédiatrie	Pr M. André Pr M. Ruivard
1	EC Gériatrie	T1	3	8		8		1	Décembre		Dr C. Lahaye
1	EC Pédiatrie	T1	5	16		16		1	Décembre		Pr E. Merlin
	Correction examens			3		3					
UE 12 Santé publique, Médecine légale et Médecine du travail											
1	EC Médecine légale	T1	3	4		4	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Décembre	1h30 (30mn par EC)	Dr F. Abriat
1	EC Santé Publique	T1	3	4		4		1	Décembre		Pr L. Gerbaud
1	EC Médecine du travail	T1	2	4		4		1	Décembre		Pr F. Dutheil
	Correction examens			3		3					
	Total Semestre 1		20	52		52	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau V

**ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM2
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 9.2 Examen Clinique par Objectifs Structurés											
2	ECOS DFASM2 première partie	T2	3				Validation par présentiel		Janvier		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Dr C. Bertin
UE 13 Psychiatrie											
2	Psychiatrie	T2	3	17		17	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées- QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mars	1h	Pr P.M. Llorca
	Correction examens			1		1					
UE 14 Anesthésie, douleur, pharmacologie, réanimation, médecine intensive, médecine d'urgences – médecine du travail											
2	EC Anesthésie, douleur et pharmacologie	T2	2	8		8	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées- QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mars	2h : 30mn anesth/pharmaco 45mn réanimation/ MIR 45mn urgences	Dr M Garnier Pr N. Authier
2	EC Réanimation et MIR	T2	2	8		8		1	Mars		Pr M. Jabaudon Pr B. Souweine
2	EC Médecine d'urgence	T2	2	6		6		1	Mars		Pr J. Schmidt
	Imagerie réanimation/urgences			2		2					Pr L. Cassagnes
	Correction examens			3		3					
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	6								Voir tableau VI
Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	2				Évaluation des compétences	R	Septembre		Pr X. Moisset Dr C. Rolland-Debord
Total Semestre 2			20	45		45	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

** Voir tableau VI

Tableau VI

**PARCOURS PERSONNALISE – DFASM2
2025/2026**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 5.3 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T1	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Décembre	3h	Pr M. Jabaudon
UE 5.4 Lecture critique d'article											
2	LCA / Anglais	T2	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Décembre	3h	Pr M. Jabaudon
UE libres transversales											
1 ou 2	Voie annexe 2	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UE libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr J.M. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
1 ou 2	Voir annexe 1	T2	3/6	40	40		Selon contrôle connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours-Barriere Pr P. Poirier

*** **UE 5.3 LCA** : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1er semestre, mais la validation se fera au 2ème semestre

II – ORGANISATION DES STAGES :

1) Préambule

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR de Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant les années de DFASM1, 2, 3 et est compté comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Pour les stages hors CHU, lors des périodes de simple promotion, il y aura un total de 40 étudiants autorisés à choisir un stage hors CHU :

- priorité donnée aux stages à l'étranger
- puis pour les stages hors CHU en France, dossiers étudiés en fonction de leur date d'arrivée et priorité à ceux qui n'ont jamais réalisés de stages hors CHU.

Les stages non-hospitaliers ou hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve des ECOS nationaux.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM2

Liste des stages hospitaliers (Annexe 2)

Stage en médecine générale

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

(Possibilité de 4 semaines à titre exceptionnel avec validation des responsables de cycle).

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines à 9 semaines.

III - VALIDATION

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Épreuve Dématérialisée Nationale.

Pour chaque EC, l'examen portera uniquement sur une évaluation des connaissances de rangs A ou B définis dans chaque référentiel du collège de spécialité. Cette évaluation utilise les outils docimologiques de l'EDN (Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script). Les questions portant sur des connaissances de rang C seront annulées. Les questions d'EC évalués lors d'un même examen pourront être mélangées.

Ainsi, à l'issu des résultats de la 1ère et éventuellement de la 2ème session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'UE5 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque EC de l'UE.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Validation des enseignements théoriques :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles de l'examen dématérialisé national. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier.

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale (plusieurs stations - plusieurs circuits parallèles - scénarii identiques entre les circuits).

La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du certificat de compétences cliniques. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier ou au sein de l'UFR. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

Le Parcours personnalisé ou recherche :

Toutes les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Si une UE est composée de plusieurs évaluations il faut obtenir au moins 10/20 à l'ensemble des évaluations pour la valider.

2^{ème} session (session de rattrapage)

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC non validés.

Les stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

IV – PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation obligatoire des stages
- Validation obligatoire de l'ensemble des éléments constitutifs (EC) et des Unités d'Enseignement dispensées au cours des années DFASM1 et DFASM2
- Validation obligatoire des UE librement choisies du parcours personnalisé.
- Évaluation obligatoire des enseignements et des stages.

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM 3.

Les redoublants conserveront le bénéfice des éléments constitutifs (EC) validées.

V - Préparation à l'Examen Dématérialisé National (EDN)

Les étudiants en DFASM2 pourront assister aux conférences, bi-hebdomadaires proposées aux étudiants de DFASM3 pour la préparation de l'EDN d'octobre 2025. Ces conférences seront susceptibles d'être enregistrées et seront accessibles.

Des conférences spécifiques pour préparer l'EDN d'octobre 2026 seront organisés en août, septembre et octobre 2026. Ces conférences seront composées d'entraînement par des dossiers progressifs, QROC, QCM, questions à menu déroulant, zones à pointer, test de concordance de script au format de l'EDN ou bien de synthèses des connaissances essentielles des items de l'EDN.

TROISIÈME ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES

DFASM3

Article R6153-46 du code de la santé publique modifié par le décret du 24 juin 2014 :

À partir de la première année du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants hospitaliers en médecine, qu'ils soient étudiants en médecine en formation approfondie ou auditeurs en application du 2° de l'article R. 632-10 du code de l'éducation, participent, dans les conditions définies par la présente section, à l'activité hospitalière et ambulatoire et perçoivent, dans les conditions prévues à l'article R. 6153-58, une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement lié par convention à l'unité de formation et de recherche médicale dans laquelle ils sont inscrits.

À ce titre, ils ont la qualité d'agent public et sont notamment soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance à l'occasion de l'exercice de leur activité hospitalière.

Les dispositions de la présente section sont applicables aux auditeurs mentionnés au 2° de l'article R. 632-10 du code de l'éducation, à l'exception du dernier alinéa de l'article R. 6153-58.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

▪ **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

UE 17 Stages et gardes

▪ **Certificat de compétence clinique**

Le certificat de compétence clinique est acquis par la validation des 3 épreuves ECOS incluant une épreuve en DFASM1, une en DFASM2 et la dernière en DFASM3.

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU VII*

Tableau VII ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM3

2025/2026

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens	Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	
Synthèse clinique et thérapeutique										
1	UE 16 Certificat de compétence clinique		15				Notes des 3 épreuves ECOS	1	Mars	Pr X. Moisset Pr A. Lautrette
Préparation EDN ECOS										
1 & 2	Préparation	T1-T2		26		26				Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
Stages et Gardes										
Annuel	UE 17 Stages et gardes	Annuel	5				Évaluation des compétences	R	Septembre	Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
	Total ANNUEL		20	26		26	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)			

II – Organisation des stages

1) Préambule

Les stages de DFASM3 se déroulent dans les différents services hospitaliers sur une période de 6 à 9 semaines en stage temps plein.

2) Modalités

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants est la plus élevée. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 5 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage qui sera rattrapé après l'épreuve des ECOS nationaux.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR de Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant DFASM1, 2, 3 et est comptés comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Les stages non-hospitaliers et hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve des ECOS nationaux.

Après l'épreuve ECOS nationaux en mai, les étudiants auront réalisé la période de 18 mois de stage temps plein qui permet de valider le 2ème cycle. Ils ont possibilité de choisir un ou des stage(s) à leur initiative après accord conjoint du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et du directeur de leur établissement d'affectation (Article R6153-47 du code de la santé publique modifié) sur la période entre la fin de l'épreuve ECOS nationaux et la date de leur nomination d'interne.

Les étudiants qui n'auraient pas validé les 18 mois de stage temps plein en raison d'un stage recherche validant un master 1 à la place d'un stage clinique ou la non-validation de stage pour raison de santé ou autre, rattrapent les semaines restantes entre la fin de l'épreuve des ECOS nationaux et leur nomination d'interne, afin d'atteindre les 18 mois de stages cliniques.

3) Validation des stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive. Les stages proposés en DFASM3 sont les mêmes que ceux proposés en DFASM1 et 2 hormis la médecine générale (voir Annexe 3).

III – VALIDATION

Pour valider l'année de DFASM3, l'étudiant doit avoir obtenu

- La validation **obligatoire** des stages hospitaliers
- La validation du certificat de compétence clinique
- La validation des unités d'enseignements

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale (plusieurs stations – plusieurs circuits parallèles – scénarii identiques entre les circuits).

''La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du Certificat de compétence clinique. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier ou au sein de l'UFR. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

REDOUBLEMENT du DFASM3

Sont admis à redoubler l'année de DFASM3, les étudiants n'ayant pas validé cette année d'études et donc le deuxième cycle des études médicales.

Les redoublants conserveront le bénéfice des EC validées.

Tout stage invalidé devra être refait dans le service où il a été invalidé ou dans un autre service sur décision de l'équipe pédagogique après avis du chef de service concerné. En aucun cas ce stage ne pourra être inférieur à 4 semaines.

IV – Procédure d'appariement

La procédure d'appariement utilise la note de l'étudiant à l'EDN (60%), aux ECOS nationaux (30%) et au parcours personnalisé (10%). Cette note finale permet d'établir un classement dans chacune des 13 familles de spécialités.

1) Épreuve Dématérialisée Nationale (EDN)

Seuls les étudiants ayant validé les deux premières années du deuxième cycle des études médicales peuvent participer aux EDN. L'EDN a lieu en octobre de DFASM3. La préparation à cette épreuve en DFASM3 repose sur des conférences bi-hebdomadaires de septembre à octobre se composant

d'entraînement par des dossiers progressifs, QROC, QCM, questions à menu déroulant, zones à pointer, test de concordance de script au format de l'EDN ou bien des synthèses des connaissances essentielles des items de l'EDN.

AUDITEURS, étudiants en médecine

Article R632-2-10 du code de l'éducation :

Un étudiant qui s'est présenté aux épreuves mentionnées à l'article R. 632-2 peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale d'appariement prévue à l'article R. 632-2-7 et à se présenter une seconde fois à ces épreuves l'année universitaire suivante. Il adresse sa demande avant ladite procédure à cette fin au directeur de l'UFR. Une commission réunie par le directeur de l'UFR statue sur l'ensemble des demandes et les classe par ordre de priorité. Elle se prononce également sur les formations en stage auxquelles le candidat participe et sur la formation hors stage qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, au sens de l'article L. 811-1, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de cette commission, ainsi que le nombre maximum d'étudiants par UFR susceptibles de bénéficier d'une dérogation, sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense.

Les éléments constitutifs du dossier mentionné à l'article R. 632-2-7 et les résultats obtenus à l'issue de la seconde présentation aux épreuves se substituent à ceux obtenus à l'issue de la première présentation

Le candidat n'ayant pas obtenu au moins 14/20 aux questions de connaissance de rang A lors de la 1ère session de l'EDN en octobre repasse la session de rattrapage des EDN en janvier. Si le candidat n'a pas obtenu à cette session de rattrapage la note nécessaire à la validation des questions de connaissances de rang A, il devra se présenter une deuxième fois à ces épreuves l'année universitaire suivante.

Une commission, réunie par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, statue sur cette demande. Elle se prononce également sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur libre, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que le nombre maximum d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation sont fixés par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

Dans tous les cas, les résultats obtenus au cours de la seconde tentative se substituent à ceux obtenus au cours de la première.

Les auditeurs ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils suivent les enseignements en application du code de la santé publique, et accomplissent, les stages de l'année DFASM3 et au moins 2 gardes.

2) Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve nationale des ECOS a lieu en mai de l'année de DFASM3. Une note d'au moins 10/20 est requise pour la validation de cette épreuve. En cas de note inférieure à 10/20 cela entraîne un redoublement en DFASM3 avec conservation de la note EDN.

La préparation à cette épreuve ECOS repose sur les 3 épreuves facultaires organisées pour chaque promotion au cours du 2ème cycle et sur les stages cliniques au cours desquels des ECOS formatifs peuvent être organisés.

3) Parcours personnalisé

Au cours de ces études en médecine, le candidat peut réaliser des activités de formation en plus du tronc commun, qui sont valorisées par des points déterminés selon le type d'activité. Le nombre de points maximum du parcours est fixé à 60 points.

Afin de saturer les 60 points du parcours personnalisé, des UE supplémentaires facultatives sont proposées en DFASM1, DFASM2 et DFASM3, en priorité aux étudiants de DFASM3 qui n'auraient pas

atteint ce maximum. Chaque validation d'UE supplémentaires facultatives rapportera 10 points. Les modalités de validation de ces UE sont propres à chaque UE et reposent sur la présence de l'étudiant à l'enseignement et une évaluation des connaissances.

Il n'existe pas de préparation à ce parcours. Un jury valide une fois par an (une fois en DFASM2 et une fois en DFASM3) les éléments du parcours proposées par chaque étudiant sur la base d'attestations. En cas de redoublement DFASM3, aucun point de parcours supplémentaire ne peut être validé.

La validation des activités d'engagement associatif, pédagogique ou social est à l'interprétation du jury qui prend en compte le niveau d'implication de l'étudiant selon le type d'engagement.

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sanctionnant le second cycle des études médicales, est délivré aux étudiants qui ont validé :

- L'ensemble de toutes les unités d'enseignement théorique (120 crédits)
- Le certificat de compétence clinique
- Les stages hospitaliers
- Au moins 25 gardes

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales confère le grade de master.

RAPPEL :

Article 1 de l'arrêté du 17 juin 2013

Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R. 6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.

Le service de garde normal comprend au moins vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leur trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

Au cours de ces gardes, l'étudiant doit s'initier progressivement à la conduite du diagnostic et des premiers éléments d'orientation et, le cas échéant, au traitement des patients, dans les situations d'urgence

ANNEXE 1 : PARCOURS RECHERCHE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> ⁵	E. Brasset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> ⁵	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ⁵	C. Malpuech-Brugère Farges MC	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> ⁵	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ⁵	S. Blanquet	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> ⁵	S. Blanquet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> ⁵	J. Delmas Dalmasso G.	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> ⁵	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> ⁵	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	<i>Epigenetic regulations</i> ⁵	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability</i> ⁵	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> ⁵	C. Guillet C. S	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> ⁵	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology</i> ⁵	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> ⁵	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain</i> ⁵	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> ⁵	C. Guillet Walrand S.	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy M.A. Peyron	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr	
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C. Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L. Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	M.P. Sauvant-Rochat G. Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L. Gerbaud B. Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	G Marteil Pons H.	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M. Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V. Weber	6	S1, 45h	120 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C. Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P. Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L. Ouchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr

⁵ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

UE S1 --> * Inscription 1ere semaine de Septembre

UE S2 --> inscriptions à partir du 17 Novembre 2025

ANNEXE 2 : UNITÉS D'ENSEIGNEMENT LIBRES

INTITULES		MODALITES DE VALIDATION	
		ECTS	UFR
PARTICIPATION ACTIVE (Membres du bureau)	Association humanitaire	3	Lettre explicative et/ou soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre Candidature au 1 ^{er} semestre : Motivation / Objectifs de l'expérience Évaluation au 2 nd semestre : Retours d'expérience / Bilan
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ACTES*	3	
FORMATEURS	SIMULATION	3	
	ACTES*	3	
	SERVICE SANITAIRE	3	
ENGAGES / MEMBRES ELUS	Cf Statuts définis par l'UCA (Ref. Catalogue des UE transversales UCA)	3	

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre.

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

Si un étudiant choisit l'UE « Participation active à une association » ou « Membres élus » et qu'il passe malgré tout l'ensemble des épreuves de LCA sur l'année, le meilleur des deux semestres de LCA sera pris en compte pour sa note finale d'UE libre.

ANNEXE 3 : TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2 DFASM3 2025/2026

Stage	Site	Responsable
Stages validant le stage obligatoire de chirurgie		
Chirurgie cancérologique	CJP	Pr C. POMEL
Chirurgie Cardio-vasculaire	GM	Pr L. CAMILLERI
Chirurgie Infantile	HE	Pr E. MERLIN
Chirurgie maxillo-faciale	HE	Pr. N. PHAM DANG
Chirurgie thoracique	CJP	Pr M. FILAIRE
Chirurgie vasculaire	GM	Pr F. THAVEAU
Chirurgie viscérale	HE	Pr J. GAGNIERE
Chirurgie viscérale et orthopédique	Riom	Pr S. BOISGARD
Gynécologie-Obstétrique	HE	Pr A. DELABAERE
Neurochirurgie	GM	Dr G. COLL
Ophtalmologie	GM	Pr F. CHIAMBARETTA
ORL	GM	Pr T. MOM
Orthopédie, Chirurgie reconstructive	GM	Pr S. BOISGARD
Urologie	GM	Pr L. GUY
Stages validant le stage d'Urgences/Réanimation/soins intensifs		
Accueil des Urgences	GM	Pr J. SCHMIDT
Anesthésie/Neuro réanimation	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation (RMC)	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation NHE	HE	Pr E. FUTIER
Médecine intensive - Réanimation	GM	Pr B. SOUWEINE
Médecine intensive - Réanimation	CJP	Pr A. LAUTRETTE
Réanimation néonatale	HE	Dr K. COSTE
Réanimation pédiatrique	HE	Dr K. COSTE
Réanimation Chirurgie Cardio-Vasculaire	GM	Pr E. FUTIER
Urgences Pédiatriques	HE	Pr E. MERLIN
Urgences Riom	Riom	Pr J. SCHMIDT
Autres terrains de stage		
Anatomie pathologique	GM	Pr C. GODFRAIND
Anatomie pathologique	CJP	Pr F. PENAULT-LLORCA
Cancérologie	CJP	Pr X. DURANDO
Oncologie médicale	GM	Pr JO. BAY
Cancérologie digestive	HE	Dr M JARY
Cardiologie	GM	Pr P. MOTREFF
Dermatologie	HE	Dr J. ROUANET
Endocrinologie	GM	Pr I. TAUVERON
Génétique médicale pédiatrie	HE	Dr F. LAFARGUE
Génétique médicale	HE	Pr F. CORNELIS
Gériatrie	Cébazat	Dr J. BOHATIER
Gériatrie	Riom	
HDJ Pédiatrie	HE	Pr E. MERLIN
Hématologie	HE	Pr J-O. BAY
Hépatogastro-Entérologie	HE	Pr A. ABERGEL
Maladies Infectieuses	GM	Dr C. JACOMET
Maternité	HE	Pr E. MERLIN
Médecine du travail	UFR	Pr F. DUTHEIL
Médecine Interne	GM	Pr M. ANDRE
Médecine Interne	HE	Pr M. RUIVARD
Médecine légale	GM	Dr F. ABRIAT
Médecine nucléaire	CJP	Pr F. CACHIN
Médecine Physique et Réadaptation	Cébazat	Pr E. COUDEYRE
Médecine du sport	GM	Pr M. DUCLOS
Néonatalogie	HE	Pr E. MERLIN
Néphrologie	GM	Pr A.E. HENG
Biologie Médicale	GM	Pr A. LEBRETON
Neurologie	GM	Pr M.L. FANTINI
Nutrition	GM	Pr Y. BOIRIE
Oncopédiatrie	HE	Pr J. KANOLD
Pédiatrie générale	HE	Pr E. MERLIN
Pédopsychiatrie	GM	Pr J LACHAL
Pneumologie	GM	Dr C ROLLAND-DEBORD
Psychiatrie Adultes	GM	Pr I. JALENQUES
Radiologie	GM	Pr L. CASSAGNES
Radiologie	HE	Pr J.M. GARCIER
Radiothérapie	CJP	Pr J. BIAU
Rhumatologie	GM	Pr A. TOURNADRE
Service de médecine et de chirurgie d'aval des urgences (SMC)	GM	Dr T. MATHEVON
Soins palliatifs	Cébazat	Dr V. GUASTELLA
Unité de médecine générale post-urgence	GM	Pr J. SCHMIDT

ANNEXE 4 : MODALITÉS DE GARDE DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

En application de l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, **les étudiants hospitaliers participent**, durant le second cycle des études médicales, à « **au moins 25 gardes**. « *Les gardes font partie intégrante de la formation* ».

L'arrêté du 17 juin 2013 précise par ailleurs les modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

La Commission des stages et des gardes, dont l'une des missions est l'organisation des stages et des gardes est mise en place selon l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2013.

Pour l'année universitaire 2025/2026 :

- **Les DFASM1**, DFASM2 et DFASM3 doivent participer, de manière équilibrée sur l'ensemble du 2^{ème} cycle, à **25 gardes au moins**, avec un maximum de 40 gardes (sauf dérogation exceptionnelle).
- **Les auditeurs DFASM3** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, **au moins 2 gardes**.
- **Les redoublants DFASM1** ou 2 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, **au moins 2 gardes**.

Ces gardes doivent être prises dans les « services validants » suivants :

Services	Gardes des jours de semaine (Lundi au Samedi)		Gardes des dimanches et jours fériés		Rémunération
	Quota	Horaires	Quota	Horaires	
Accueil des urgences (4 lignes de jour) Site Montpied			1	8h30-18h30	Rémunérée
Accueil des urgences (4 lignes de nuit) Site Montpied	1,5	13h30-8h30	1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (2 lignes) site Estaing	1	L-V : 16h30-00h S : 13h30-00h	1	13h30-00h	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (ligne dimanche matin) site Estaing			0,5	8h30-13h30	Rémunérée
Gynécologie Obstétrique (2 lignes)	1,5	8h-8h tous les jours	2	8h-8h	Rémunérée
Réanimation Médico-Chirurgicale (4)	1,5	12h30-8h30	2	8h30-8h30	Rémunérée
Unité Soins Intensifs Cardiologiques	0,5	18h30-00h	1	13h00-00h	Rémunérée
Réanimation Centre Jean Perrin	L-V : 1 S : 1,5	L-V : 18h30-8h S : 13h30-8h	2	8h-8h	Rémunérée
SAMU					
Chirurgie					
CH Périphérique					

ANNEXE 5 : FICHE ÉVALUATION STAGES



DFASM1/2/3

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

VALIDATION STAGE HOSPITALIER

Nom de l'étudiant :
Responsable du stage :
Service :
Hôpital :
Période de stage : du au

1. **Savoir être** (assiduité, ponctualité, relationnel) :/5
2. **Compétences au cours du stage** (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, acquisitions, qualité des services rendus...) : .../5
3. **Évaluation des compétences** :/10 lors d'ECOS formatives : oui non
 - Date de l'évaluation :
 - Nom du ou des évaluateurs(s) :
 - Commentaires :

Note :/20

Stage : validé non validé

Toute note inférieure à 10/20 entraîne la non-validation du stage.

En cas de non-validation :

MOTIF :

- Durée du stage complémentaire à effectuer :
- Dans mon service
- Dans un autre service

A.....,le.....

Signature de l'enseignant

PROCEDURE

Stages cliniques à l'étranger ou dans les DOM-TOM Etudiant-es du second cycle des études médicales et de maïeutique

Professeur en charge des Relations Internationales :

M. le Pr Vincent Sapin

vincent.sapin@uca.fr

Bureau des Relations Internationales - n°005

Mme Coline MELIS

ri.medpha@uca.fr

28 place Henri Dunant – TSA 50400 - 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 04 73 17 79 43

Les principes et les conditions

L'Université Clermont Auvergne - UCA et l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand encouragent la réalisation de stages cliniques à l'étranger ou hors métropole, dans le but d'observer une pratique médicale différente de celle de la France métropolitaine.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales valide ces stages aux conditions suivantes :

- ~ Le projet doit être validé par la commission « Relations internationales » de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand
- ~ Le stage doit se dérouler dans un centre dont les capacités de formation sont reconnues : locaux, encadrement médical, équipement.
- ~ Le stage doit être suivi avec assiduité par l'étudiant-e qui, à son retour, doit le valider.
- ~ Le stage hors métropole ne doit pas interférer négativement avec le bon déroulement des études, des stages et celui des examens qui doivent être passés à Clermont-Ferrand.

Attention un stage se déroulant dans une zone géographique définie orange ou rouge par le Ministère des Affaires Etrangères ne sera pas autorisé.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ainsi que le CHU de Clermont-Ferrand ne peuvent pas apporter d'aide financière ni pour le voyage, ni pour la vie sur le lieu de stage. Pour les stages dans les DOM-TOM, le salaire versé par le CHU de Clermont-Ferrand est maintenu.

Toutefois, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes peut accorder une aide financière dès 4 semaines de stage (sur présentation de la convention signée lors du dépôt de dossier) – voir le site internet de l'UCA – Relations Internationales – partir à l'étranger – bénéficiaire d'aides financières.

Pour l'année universitaire 2025-2026, 3 subventions de 500 euros chacune seront attribuées après analyse du projet de stage et présentation de retour du stage. Cette somme sera versée après la réalisation du stage et sur présentation de documents justifiant des dépenses en lien avec le stage à l'étranger.

Les stages peuvent avoir lieu tout au long du second cycle. Leur durée optimale est entre 1 et 3 mois.

Comment préparer votre stage ?

Etape 1 :

Le projet de stage

Cette règle s'applique à TOUS les étudiant-es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux-elles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. Bâtir son projet

Le projet doit faire apparaître :

- 1) l'année d'étude pendant laquelle l'étudiant-e veut réaliser son stage.
- 2) s'il s'agit d'un projet personnel ou par le biais d'une organisation étudiante (IFMSA).
- 3) le lieu (pays, ville, hôpital), la spécialité médicale (service) et la période. Une rapide présentation du pays, de la ville et de l'hôpital et du service est obligatoire. Pour les étudiants partant via l'IFMSA, même si la ville et la spécialité du stage ne sont pas connues, il faut réaliser un dossier en choisissant la ville, l'hôpital et la discipline choisies comme premier vœu. Il ne s'agit pas de faire un copier/coller du dossier administratif d'inscription demandé par l'IFMSA.
- 4) l'accord écrit du chef de service d'accueil indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant-e.
- 5) **une lettre de motivation en français et en anglais** (ou dans la langue du pays) expliquant le choix du lieu, de la spécialité, et ce que l'étudiant-e attend de cette expérience.
- 6) l'étudiant-e doit déterminer les objectifs médicaux de son stage en rapport avec la nature et le lieu du stage, afin de démontrer que l'étudiant-e a réfléchi à l'adéquation de faisabilité entre les objectifs et le terrain du stage. Il faut proscrire les objectifs généraux comme : « sortir de sa zone de confort d'exercice, exercer la médecine dans une autre langue, découvrir un autre mode d'exercice de la médecine... »
- 7) un curriculum vitae détaillé avec adresse mail.
- 8) Si l'étudiant-e a déjà effectué un stage clinique à l'étranger ou hors métropole, si oui préciser la destination et l'année.
- 9) la souscription d'une assurance en responsabilité civile, d'une assurance individuelle accidents et d'une assurance rapatriement. **Il est fortement conseillé de prendre une assurance annulation. Si le stage devait être annulé, ni l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, ni l'UCA ne pourraient être tenues pour responsable et aucune indemnisation ne sera envisagée.**
- 10) la prise en compte des risques généraux (sécurité au sein du pays, délinquance, sismique, météorologique...), sanitaires inhérents au stage : vaccinations, précautions contre le paludisme, précautions contre les accidents d'exposition au sang... Des informations actualisées pour chaque destination sont disponibles sur le site du Ministère des Affaires étrangères et de l'Europe.
- 11) la fiche de renseignements complétée (**en ligne sur l'ENT, dans la rubrique stages à l'étranger**) avec les pièces demandées doit être adressée au bureau de la scolarité médecine ou par mail à ri.medpha@uca.fr **3 mois avant votre départ**, afin que le service des Relations Internationales puisse établir votre convention de stage, après passage en Commission.

Le dossier doit être complet

Merci d'envoyer votre projet de stage par mail (ri.medpha@uca.fr) en UN SEUL FICHER en format .docx, .doc – pas de ZIP.

2. Présentation du projet

Les projets seront transmis à la Commission des Echanges qui étudiera et validera votre projet. Cette Commission se réunit deux fois par an. Une fois courant janvier (pour les stages de mars à juillet) et une fois en juin (pour les stages d'août à février). Aucun dossier ne sera accepté en dehors des commissions.

Comment préparer votre stage ?

Etape 2 :

Vous avez reçu un avis favorable de la Commission

Cette règle s'applique pour TOUS les étudiant-es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. La convention de stage

La convention de stage est un document obligatoire. Elle fixe les responsabilités de chacun-e, afin que le stage remplisse bien sa fonction. L'étudiant-e s'engage à réaliser sa mission dans les règles, l'établissement d'accueil, à proposer un stage pédagogique, l'établissement d'origine, à cadrer le tout. Son rôle est également primordial en termes d'assurances : **la convention de stage garantit la couverture sociale et le risque accidents du travail**. En cas de litige, ce sera le seul document de référence. Pendant la période du stage hors de Clermont-Ferrand, l'étudiant-e est toujours sous la responsabilité de l'UCA qui ne permet aucun départ d'étudiant sans convention totalement finalisée et signée par l'ensemble des parties.

Après réception de l'avis favorable de la Commission, le bureau des relations internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales établira votre convention.

En conséquence, en apposant leur signature sur la convention de stage, chaque partie s'engage à en respecter les obligations, les devoirs et les droits clairement mentionnés dans les articles. Tout manquement au respect des articles de la convention peut faire l'objet d'un recours juridique.

Vous devrez signer et faire signer la convention par l'établissement d'accueil puis remettre le document au bureau des relations internationales afin qu'il soit signé par Monsieur le Doyen et la Direction des Affaires Médicales du CHU.

Les signatures scannées sont acceptées.

Il est essentiel et obligatoire que la convention soit signée avant le début du stage.

Si votre convention n'est pas signée avant votre départ vous ne pourrez pas partir en stage. Le stage sera donc annulé.

2. Les démarches administratives (avant de partir)

Vous devez être obligatoirement munis des pièces suivantes :

- 1 passeport en cours de validité.
- Eventuellement 1 visa (se renseigner auprès de l'Ambassade, du Consulat du pays ou sur le site du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe).
- Pour ceux qui partent à l'étranger, **déclaration auprès du ministère des affaires étrangères : inscrivez-vous sur le site ARIANE** avant votre départ.
- Vaccinations spécifiques (prendre contact avec le service des maladies infectieuses du CHU-Conseils aux voyageurs -tél : 04 73 75 00 70).

- Attestation d'assurance individuelle accident et rapatriement (attestations à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).
- Attestation responsabilité civile portant la mention « stages à l'étranger » (attestation à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).

Comment valider votre stage ?

Cette règle s'applique pour TOUS les étudiant-es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux-celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. Attestation d'assiduité et de validation du stage par le chef de service d'accueil

A son retour, l'étudiant-e doit présenter une attestation du chef de service d'accueil confirmant l'assiduité de l'étudiant-e, la validation du stage et donnant tous renseignements sur son comportement pendant le stage.

L'attestation doit être rédigée sur un papier officiel du service d'accueil, signé du chef de service et munie des tampons réglementaires. Un exemplaire doit être remis au service des Relations Internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales (Angélique PONTU) et une photocopie au Bureau des Affaires médicales du CHU.

2. Les modalités

Ce stage n'étant pas sous la responsabilité d'un enseignant de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales, une validation du stage devra avoir lieu au retour.

Cette validation se basera :

~ sur l'avis d'assiduité et de validation du stage par le chef du service d'accueil (cf. ci-dessus)

~ une présentation orale (environ 10 mn) de type diaporama et des réponses aux questions (5 mn) devant un jury dont la composition s'appuiera sur des enseignants, enseignants-chercheurs, des personnels de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales et des représentants de la Direction des Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand. Les modalités exactes de présentation et les dates seront précisées et communiquées annuellement via l'ENT.



La validation des stages se fait lors d'une session annuelle courant septembre.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2025-2026

3^{ème} Cycle des Etudes Médicales Spécialité Médecine Générale

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 07/07/2025



I - Organisation générale

Le DES de Médecine Générale (MG) est une formation à la spécialité d'une durée de 4 ans qui se décompose en une phase socle (un an), une phase d'approfondissement (2 ans) et une phase de consolidation (un an).

Ce troisième cycle, ou internat, est organisé selon les modalités fixées par :

- ✓ Les articles R632-1 à 79 du Code de l'Éducation, le décret N°2016 15 97 du 25 novembre 2016, modifié, fixant la liste et la réglementation des Diplômes d'Études Spécialisées (DES) de Médecine
- ✓ L'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études médicales
- ✓ Arrêt du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des D.E.S et fixant la liste de ces diplômes, des options et des formations spécialisées transversales du 3ème cycle des études de médecine.
- ✓ Arrêté du 3 août 2023 portant modification de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de médecine générale

Le DES vise à certifier l'ensemble des six compétences pour l'exercice de la médecine générale :

- ✓ **Premier recours, urgence**
- ✓ **Relation, communication, approche centrée patient**
- ✓ **Approche globale, prise en compte de la complexité**
- ✓ **Education, prévention, santé individuelle et communautaire**
- ✓ **Continuité, suivi et coordination des soins autour du patient**
- ✓ **Professionalisme**

La formation s'articule autour d'enseignements dits « en stage » et « hors stage », lors des 3 phases précitées.

I.1 – ENSEIGNEMENTS « EN STAGE »

I.1.1 PHASE SOCLE (2 SEMESTRES)

Interne soumis à l'arrêté du 21 avril 2017 :

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître(s) de stages des universités (PAMSU) agréés à titre principal en MG (stage de niveau 1).

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG.

⇒ En cas de capacité de formation insuffisante, l'un des 2 stages peut être remplacé par un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé.

⇒ Le stage non effectué en phase socle sera réalisé au cours de la première année de la phase d'approfondissement.

Pour les étudiants débutants la 1ère année de la phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître(s) de stages des universités (PAMSU) agréés à titre principal en MG (stage de niveau 1).

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG avec participation programmée des étudiants aux entretiens de prise en

charge des patients présentant des urgences psychiatriques.

I.1.2 PHASE D'APPROFONDISSEMENT (4 SEMESTRES)

Interne soumis à l'arrêté du 21 avril 2017 :

1° Un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale ; ce stage sera accompli au cours de l'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement (sauf s'il a été validé en phase socle).

2° Un stage en santé de l'enfant dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers.

En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

3° Un stage en santé de la femme dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers

En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

4° Un stage en soins premiers en autonomie supervisée (SASPAS) accompli auprès de MSU agréés au cours de l'un des 2 derniers semestres de la phase d'approfondissement.

⇒ En cas de capacité de formation insuffisante :

Un stage couplé santé de la femme et santé de l'enfant. En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

Un stage libre sur une liste proposée par le DMG, (de préférence en ambulatoire auprès de MSU ou dans un lieu agréé à titre principal en MG).

Pour les étudiants débutants la 1ère année de la phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

1° Un stage en médecine polyvalente intégrant notamment la possibilité de formation en santé de la personne âgée polypathologique ; « Dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.

2° Un stage couplé en santé de la femme et de l'enfant :

« – soit auprès d'au minimum deux praticiens agréés maîtres de stages universitaires dont l'un au moins à titre principal en gynécologie médicale, en gynécologie-obstétrique, en pédiatrie ou en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou à défaut à titre complémentaire en médecine générale ;

« – soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître de stage universitaire et dans un lieu hospitalier (agréé à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique, et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale) ou un lieu extra-hospitalier (agréé à titre principal en médecine générale) ;

« – soit dans un ou plusieurs lieux hospitaliers agréés à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale.

« Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.

« Lors de ce stage, des demi-journées en consultation en santé mentale maternelle, en consultation maïeutique, en consultation en service de protection maternelle et infantile, et dans des lieux de stages extra-hospitaliers agréés seront intégrées aux obligations de service si ces consultations sont accessibles.

3° Un stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS ou niveau 2), accompli auprès de minimum deux praticiens maîtres de stage des universités agréés à titre principal en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux derniers semestres de la phase d'approfondissement.

4° Un stage libre accompli de préférence dans un lieu agréé en gériatrie, pédiatrie, psychiatrie, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, gynécologie médicale ou gynécologie obstétrique :

« – soit auprès de deux à trois praticiens agréés maîtres de stage universitaires ;
« – soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) agréés maîtres de stage universitaires et dans un lieu hospitalier agréé au moins à titre complémentaire en médecine générale ;
« – soit dans un à plusieurs lieu(x) hospitalier(s) agréé(s) à titre principal en médecine générale.
« Lors de ce stage, des demi-journées en consultation d'addictologie, en Centre médico-psychologique (CMP) et dans des lieux de stage extra-hospitaliers agréés seront incluses si elles sont disponibles au cours du stage. Les services agréés pour ce stage libre devront être adaptés à l'exercice ultérieur de la médecine générale notamment concernant la santé de l'enfant et de l'adolescent, la santé de la femme, la santé mentale et la santé du sujet âgé. Selon le projet professionnel de l'interne un stage en dehors de ces thématiques prioritaires sera possible.

I.1.3 PHASE DE CONSOLIDATION (2 SEMESTRES)

Pour les étudiants débutants la 1ère année de phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

2 stages d'un semestre en secteur ambulatoire de niveau 3, accomplis auprès d'un ou plusieurs praticiens maîtres de stage des universités agréés en médecine générale.
Pour répondre à l'objectif de mieux former les étudiants au suivi des patients atteints de maladies chroniques, et au souhait que la 4e année soit ancrée sur le territoire, la poursuite du premier stage ambulatoire durant le semestre suivant se fera par tacite reconduction sauf en cas de désaccord d'une des deux parties.
Les étudiants pourront bénéficier de 2 stages distincts, en cas de stage démarré dans de mauvaises conditions, de mésentente professionnelle, ou d'un projet professionnel nécessitant un autre terrain de stage...

Le stage en secteur ambulatoire de niveau 3 :

1. Est suivi sur le plan pédagogique par un praticien maître de stage des universités spécifiquement agréé pour cette phase, en accord avec les critères d'agrément listés ci-après ;
2. Est effectué dans un ou des lieux agréés à titre principal en médecine générale, comportant nécessairement un médecin thésé en exercice ; si celui-ci n'est pas le praticien maître de stage des universités agréé, il a la charge de la supervision selon le 6e alinéa de l'article R 6153-1-2 du code de la santé publique ;
3. A des modalités pratiques définies par la convention-type d'accueil en stage ambulatoire de docteurs juniors de médecine générale définie par arrêté ;
4. Permet la réalisation de demi-journées dédiées et adaptées au projet professionnel de l'interne, lui permettant de découvrir d'autres modes d'exercice et de se former à la coordination des parcours de soins. Il s'agit notamment, mais de façon non exclusive : les réseaux de soins (équipes mobiles gériatriques, équipes mobiles de soins palliatifs...), les hôpitaux de proximité, les EHPAD, ou d'autres structures de soins dans lesquelles il pourrait être amené à exercer ou avec lesquelles il pourrait être amené à coordonner le parcours de soins des patients ;
5. Permet au docteur junior de participer à la permanence des soins ambulatoires lorsque son MSU et/ou le médecin thésé en charge de sa supervision y participent également.

B. – Par dérogation, dans le cadre de son projet professionnel, indiqué dans son contrat de formation défini à l'article R. 632-26 du code de l'éducation, un étudiant peut demander à accomplir un stage en secteur hospitalier ou en secteur extra-hospitalier, en lien avec son projet professionnel à la place d'un des deux stages en soins ambulatoires de niveau 3. En cas de demande d'un stage hospitalier ou extra-hospitalier, les conditions et modalités d'un tel stage seront validées par le coordonnateur local du DES de médecine générale, la commission locale de coordination de la médecine générale et le directeur de l'Unité de formation et de recherche.

-Ce stage sera effectué :

1. Soit dans un à plusieurs lieu(x) hospitalier(s) agréé(s) à titre principal en médecine générale ;
2. Soit auprès d'un à deux praticien(s) et dans un lieu hospitalier agréés pour le(s) premier(s) à titre principal en médecine générale, et pour le second au moins à titre complémentaire en médecine générale.

LES VALIDATIONS DES STAGES

La validation des stages à la fin de chaque semestre est prononcée par le directeur de l'UFR après avis :

- Du chef de service (hospitalier ou ambulatoire)
- Et du coordonnateur de la spécialité.

L'évaluation de l'interne doit être progressive, lors d'entretiens avec le responsable du stage, en début, milieu et fin de formation. La grille d'évaluation des compétences en stage (ambulatoires et hospitaliers) sera celle recommandée par la commission locale de coordination.

L'interne remplit à la fin de son stage une fiche d'évaluation sur la qualité pédagogique du stage qui est ultérieurement utilisée dans la révision des agréments. Cette fiche sera à renseigner en ligne sur l'ENT pour les stages ambulatoires (et dès que possible pour les stages hospitaliers).

I.2 - ENSEIGNEMENT HORS STAGE

Les enseignements reposent sur une pédagogie centrée sur l'apprenant avec tutorat individuel et de groupe. L'organisation des enseignements de la 4^e année seront rédigés ultérieurement.

Les thèmes de l'enseignement hors stage du DES de MG sont définis par l'arrêté du 22/09/2004 modifié. L'enseignement est dispensé sous forme :

I.2.1 D'enseignements « hors stages » obligatoires

- Les G.E.P. (Groupes d'Echanges de Pratiques)
- Les séances de tutorat individuel,
- Les ateliers d'enseignement dirigé

I.2.2 De formations facultatives

- La Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)
- Le Forum de l'installation
- Initiation à la recherche qualitative et quantitative
- Conception des travaux de recherche et de thèse et formation à la rédaction médicale

I.2.1.a Les GEP

Les Groupes d'Echange de Pratiques regroupent 9 à 12 internes et un médecin généraliste enseignant. Les séances de travail portent sur l'entraînement à l'analyse de situations professionnelles vécues en contexte authentique. L'interne effectue 7 GEP de 3 h par année d'étude (**Soit 84 h sur les 4 ans**). Les travaux de recherche que l'interne produit alimentent son portfolio et la réflexion du groupe. Le GEP est sous la responsabilité de ce généraliste enseignant dit moniteur/tuteur. **Ce moniteur est le tuteur de chaque membre de son groupe pendant les 4 ans de la formation.**

La présence aux GEP est obligatoire.

I.2.1.b Les séances de tutorat individuel

Elles sont assurées par le moniteur du GEP auprès de chaque interne du groupe. Ces entretiens d'évaluation formative et d'aide à la progression au long du cursus, représentent environ 6 h chaque année par interne : deux entretiens de tutorat (1h), lecture et corrections des travaux (4 h), soit 20 h sur la durée du DES. Elles font l'objet de la rédaction par l'interne d'un compte-rendu reprenant les conclusions de l'entretien et les prescriptions pédagogiques du tuteur qui valide la fiche ainsi rédigée sur l'ENT.

Les entretiens de tutorat individuels sont obligatoires.

Le tuteur a la charge :

- ✓ De superviser les traces écrites produites par l'interne
- ✓ De les « finaliser » lorsqu'il estime que les échanges ont permis d'atteindre un niveau satisfaisant de réflexion sur les thèmes abordés.
- ✓ D'évaluer la qualité du travail fourni en GEP.
- ✓

Son appréciation est primordiale lors des commissions d'évaluation de phase.

I.2.1.c Les ateliers d'enseignement hors stage

Les ateliers d'enseignement ont pour objectif, l'acquisition d'habiletés et de connaissances spécifiques en matière de :

- ✓ Recherche documentaire, lecture critique de l'information, organisation et participation à des travaux de recherche en médecine générale ;
- ✓ Communication avec le patient et son entourage ;
- ✓ Gestion, en cabinet de médecine générale :
- ✓ De problèmes de santé de la femme,
- ✓ De problèmes de santé de l'enfant et de l'adolescent
- ✓ Des pathologies ostéoarticulaires
- ✓ Des personnes dépendantes, handicapées, fragiles ou en situation de précarité,
- ✓ D'actions de prévention individuelles et collectives en santé des populations,
- ✓ De patients souffrants d'addictions et/ou de troubles de santé mentale, de violence intrafamiliale.
- ✓ De patients atteints de maladies chroniques.
- ✓ D'éducation thérapeutique du patient ;
- ✓ Coordination des soins autour du patient, gestion des ressources du système de santé, et travail dans le cadre de l'inter professionnalité ;
- ✓ Gestion de l'outil de travail, évaluation des pratiques et Développement Professionnel Continu.

Liste des ateliers d'enseignement hors stage :

- Séminaire accueil
- Port folio - Bibliographie
- Anatomie palpatoire et pathologies courantes du membre inférieur et supérieur
- Santé de la femme
- Gestes gynécologiques
- Santé de l'enfant 1 et 2
- Relation médecin Patient 1, 2 et 3 : consultations simulées
- Thèse 1, 2 et 3
- Anatomie palpatoire et pathologies courantes du rachis, infiltrations
- Réévaluation de la prescription : mieux prescrire
- Violences intra familiales
- Inégalité sociale en santé
- Nomenclature et certificats
- Interprofessionnalité Médecin Pharmacien 1 et 2
- Gestion de l'entreprise médicale
- Décision médicale partagée

Cette liste pourra être aménagée si besoin.

La présence aux ateliers est obligatoire. Elle est validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

I.2.2.a La Journée Universitaire de la Médecine Générale en Auvergne (JUMGA) :

Organisée par le Département de Médecine Générale, au format d'un congrès, cette journée donne lieu à la présentation par les internes de travaux de recherche, effectués au cours de leur formation. Le public réunit les internes, les MSU, les médecins généralistes d'Auvergne. Le programme est arrêté par les organisateurs et validé par le comité scientifique en toute indépendance.

La participation à cette journée (8 h) est recommandée chaque année

I.2.2.b Le Forum de l'installation

Cette journée de formation est organisée, au moins tous les deux ans, par les internes. Elle permet d'aborder en ateliers interactifs encadrés par deux séances plénières, les problématiques spécifiques au remplacement et à l'installation en cabinet libéral (Ordre, URPS, CPAM, Urssaf, CARMF, Assurances, comptabilité et AGA...).

La présence à au moins un Forum (8 h) dans le cursus est recommandée.

Une attestation de participation à une formation équivalente sera acceptée.

La présence aux enseignements « hors stages » du DES, y compris les GEP, est obligatoire même en cas d'affectation hors subdivision. Les enseignements non validés pour absences légales (congés annuels, repos après les gardes, arrêts maladie ou congés maternité...) seront gérés au cas par cas par le coordonnateur de la discipline et la Commission pédagogique du DMG. Pour les semestres de disponibilité, l'interne devra rattraper les ateliers non réalisés.

Les enseignements de DU, DIU, ne constituent pas un motif d'absence valable des cours du DES. Il est rappelé que les absences pour formation doivent s'inscrire dans le cadre des demi-journées consacrées à la formation universitaire autonome de l'interne. L'autorisation d'absence du chef de service reste nécessaire pour les formations non obligatoires.

La validation des enseignements « hors stage » par le coordonnateur et la commission de validation de la phase d'approfondissement est obligatoire pour se présenter à la soutenance du DES.

II-Modalités de validation des différentes phases

(Chapitre VI : articles 57, 58, 59 et 62 de l'arrêté du 12 avril 2017)

II.1 LA VALIDATION DE LA PHASE SOCLE

Elle est obligatoire. Elle conditionne l'accès à la phase d'approfondissement. Elle doit permettre d'évaluer la progression de l'interne dans l'acquisition de ses compétences. Avec au minimum un niveau attendu dit « novice » dans les 6 compétences pour l'exercice de la Médecine générale (cf. 1-1 maquette du DES de MG)

Elle a pour objectifs :

- de préparer le contrat de formation de la phase d'approfondissement,
- de repérer les étudiants en difficulté,
- de leur proposer (dans le cadre d'un semestre supplémentaire de phase socle), un plan de formation adapté.

Elle intervient après 10 mois de formation, soit durant la première quinzaine de septembre afin de respecter l'organisation du choix des stages.

Chaque interne se présente devant le jury de phase socle réunissant des enseignants de la discipline, les tuteurs concernés, le coordonnateur local (ou son adjoint). La commission locale de coordination propose par la voix de son président, au Doyen Directeur de l'UFR, la validation de la phase socle.

La validation s'appuie sur le dépôt dans le **portfolio numérique** de l'étudiant. Il doit comprendre :

- La fiche de validation des stages par les MSU et MSH du 1° semestre et l'évaluation intermédiaire du 2° semestre
- La production d'un RSCA, récit de situation complexe authentique, supervisée et validé par le tuteur
- La production d'autres types de traces écrites d'apprentissage : situation de GEP, vignettes cliniques, traces écrites de recherche ou réflexion réalisée en stage, en congrès, en formation...
- La rédaction d'un compte rendu de stage (cf outil aide rédactionnelle)
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- 2 comptes-rendus d'entretien de tutorat
- Un CV de présentation
- Une fiche de thèse

NB : Les 4 familles de situation de la phase socle doivent être abordées par les traces écrites :

- Situations autour de patients souffrant de pathologies chroniques, poly morbidité à forte prévalence
- Situations liées à des problèmes aigus prévalents/non programmés/fréquents/exemplaires
- Situations liées à des problèmes aigus prévalents/non programmés/dans le cadre des urgences réelles ou ressenties
- Situations où les problèmes sociaux sont au premier plan

Elle se traduit par la signature d'un **CONTRAT de FORMATION** entre l'interne et le coordonnateur local et qui le transmet au directeur de l'UFR.

Ce contrat porte sur :

- Le projet professionnel
- Les objectifs pédagogiques : dans quels domaines de compétences l'interne doit progresser, quelles orientations sur le choix de ses stages ?
- La ou les F.S.T. par ordre de préférence,
- L'intérêt pour un parcours recherche,
- le projet de thèse, dans la mesure du possible (même durant cette période transitoire du DES sans phase de consolidation)

En cas de non-validation de la phase socle (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase socle d'un semestre dans un lieu de stage agréé choisi par la commission pédagogique, pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase socle, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

II.2 LA VALIDATION DE LA PHASE D'APPROFONDISSEMENT

La validation intervient au cours du 4ème semestre de la phase conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Elle s'appuie sur les éléments déposés dans le portfolio numérique de l'étudiant ouvert dans l'ENT de :

- 5 fiches de validation des stages par les MSU et MSH + l'évaluation intermédiaire du dernier semestre
- La production de 3 RSCA, récit de situation complexe authentique, supervisée et validée par le tuteur
- La production d'autres types traces écrites d'apprentissage : situation de GEP, vignettes cliniques, traces écrites de recherche ou réflexion réalisée en stage, en congrès, une formation...
- La rédaction de 6 comptes rendus de stage (cf. outil aide rédactionnelle)
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- 6 comptes-rendus d'entretien de tutorat
- 3 traces de SODEV (supervision par observation directe avec enregistrement vidéo)
- La thèse (ou fiche de thèse en attendant les textes de la 4^e année)

Ce port folio permet de recenser les preuves du développement des apprentissages au niveau attendu selon le référentiel métier (6 compétences dans les 11 familles de situation)

La commission locale de coordination propose, par la voix de son président, au Doyen Directeur de l'UFR, la validation de la phase d'approfondissement.

Le contrat de formation de l'interne est suivi par le coordonnateur local qui en assure la mise à jour.

En cas de non-validation de la phase d'approfondissement (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase d'approfondissement d'un semestre dans un lieu de stage agréé, désigné par elle-même pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase d'approfondissement, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

L'étudiant qui ne valide pas sa phase d'approfondissement par manque de trace(s) devra refaire un semestre supplémentaire fléché (selon les possibilités d'offre de stage, majoritairement en médecine polyvalente).

II.3 VALIDATION DE PHASE DE CONSOLIDATION

Les modalités seront précisées ultérieurement

II.4 LA VALIDATION DU DES

Ne se fait qu'après la validation des phases précédentes

La commission d'évaluation de la dernière phase composée des enseignants de la discipline, des tuteurs concernés, du coordonnateur local (ou son adjoint) se réunit dans des délais permettant le fléchage de postes supplémentaires pour les non validés.

Sont convoqués les étudiants dont la validation n'est pas acquise.

La commission d'évaluation du DES est réunie à la fin du dernier semestre de la formation. Les étudiants font une présentation qui leur permet de :

- ✓ Mettre en évidence leur niveau de compétences de MG,
- ✓ De faire un bilan personnel de leur formation (points forts / points à améliorer),
- ✓ Résumer leur projet, ou leur travail de thèse et ses résultats
- ✓ De décrire quelle médecine générale ils entendent exercer : leur projet professionnel.

Puis d'échanger avec les membres de la commission sur le contenu du portfolio.

II-Validation du DES de médecine générale

(Chapitre VI : article 64 de l'arrêté du 12 avril 2017)

La commission régionale de coordination de la spécialité propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle.

Pour proposer la validation des candidats, la commission locale de coordination s'appuie sur :

a) Le Portfolio :

Il est obligatoire.

Il est tenu sous forme électronique sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'université, pour faciliter les échanges avec le tuteur et les enseignants MSU et MSH.

Il est la pièce maîtresse du suivi et de l'évaluation.

Il contient les « traces d'apprentissage » que l'interne aura accumulées tout au long de son cursus.

Lors de la journée d'accueil il sera précisé à chaque promotion le contenu « minimal » du portfolio qui a pour base commune :

- Au minimum **3 Récits de situation complexe authentique (RSCA)** validés par le tuteur. Ce sont des travaux écrits de réflexion, à partir de situations de soins vécues, dites complexes, rédigés dans un format d'une dizaine de page.
- Le **contrat de formation** de fin de phase socle signé entre l'interne et le coordonnateur local du DES.
- Les **comptes rendus de tutorat** rédigés par l'interne et signés du tuteur.
- Les **comptes rendus de stage** abordant les 5 points suivants :

1° *Quelles étaient mes attentes avant le début du stage*

2° *Dans quel état d'esprit j'étais en début de stage*

3° *Mes acquisitions (familles de situations, compétences, habiletés)*

4° *Ce que je dois améliorer*

5° *Une synthèse. Dans quelles compétences j'ai progressé*

-**La validation des présences** aux enseignements « hors stage ».

-Tous les travaux effectués durant sa formation, à l'initiative de l'interne ou à la demande des MSU ou MSH au cours des supervisions, déposés dans un espace dédié appelé « **Travaux personnels et formations** » dans le portfolio numérique.

-Les **6 évaluations des stages** rédigées par les maîtres de stage universitaire (MSU) et maîtres de stages hospitaliers (MSH). La grille d'évaluation des compétences en stage ambulatoire sera généralisée aux stages hospitaliers (décision de la commission régionale de coordination du 07/06/2018).

-**La fiche de thèse validée par la commission recherche.**

Le portfolio fait l'objet d'une évaluation régulière par le tuteur moniteur de GEP. Ce dernier renseigne une évaluation finale sur l'ENT au plus tard un mois avant la date de soutenance.

En conséquence, la date « butoir » de validation des traces écrites qui imposent une relecture attentive et argumentée, de la part du tuteur, est laissée à l'appréciation de ce dernier.

Il a pour obligation de communiquer via le forum de son espace de cours, cette date le plus tôt possible aux internes qu'il encadre.

a) Le mémoire :

Le mémoire est une synthèse du portfolio faisant référence au contenu du portfolio (environ 8 pages au total, maximum 10).

Il témoigne de la réflexion de l'interne sur son parcours en rapport avec le référentiel métier : 1 page d'introduction (motivation initiale et cursus), 1 page par compétence (progression dans chaque compétence en se référant à des situations professionnelles), 1 page sur la motivation actuelle à exercer la médecine générale, les perspectives d'autoformation et le projet professionnel, et 1 page de références.

C) La soutenance du mémoire (argumentation orale des travaux personnels du portfolio)

Elle a lieu au cours du dernier semestre d'internat.

Seuls les internes ayant validés la phase de consolidation pourront s'y présenter.

Le jour de la soutenance, le mémoire est présenté sous forme d'un diaporama durant 10 minutes suivi d'un entretien pendant 10 minutes avec les membres de la commission d'évaluation du DES. Cette commission qui réunit des enseignants, titulaires, MSU, MSH, associés ou chargés de la spécialité, siège en réunion plénière sous la présidence du coordonnateur local (ou de son adjoint) pour faire la synthèse des auditions et proposer la validation à la commission régionale de coordination (C.R.C.).

La soutenance des internes ne respectant pas les limites de validation du portfolio sera repoussée une seule fois (ils devront prendre une nouvelle inscription).

La commission régionale de coordination se réunit à la fin de chaque semestre et propose la validation du DES de MG.

IV - Diplôme de Docteur en médecine

Les modalités de délivrance du diplôme sont décrites au Chapitre VII, article 63 de l'arrêté du 12 avril 2017. Conformément à l'article L. 632-4 du code de l'éducation, la soutenance avec succès de la thèse permet la délivrance du diplôme d'Etat de docteur en médecine par les universités accréditées à cet effet.

Elle permet l'inscription conditionnelle annuelle à l'ordre des médecins, sous réserve des dispositions de l'article L. 4112-6 du code de la santé publique, et l'entrée en phase 3 sous réserve de la validation de la phase 2 de la maquette du diplôme d'études spécialisées suivi.

Cette inscription est subordonnée à l'inscription de l'étudiant à l'université. Ce dernier transmet, chaque année universitaire, au conseil départemental auprès duquel il a obtenu sa première inscription conditionnelle la preuve de son inscription à l'université.

Tableaux I - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE SOCLE (sous réserve de modification)

(Année 1)

2025/2026

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Evaluation		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase socle (Année 1 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		12		12	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	Atelier Séminaire accueil	S1		7		7	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON Dr PITHON
1	Atelier Portfolio- Bibliographie	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON Dr BERNARD
1	Atelier Membre supérieur et inférieur	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr VICARD- OLAGNE
1	Atelier thèse 1	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr FORTIN
TUTORAT											
1	Tutorat (entretien individuel)	S1		1			Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
1	Stages	S1					Evaluation des compétences		Avril		Pr Bernard
	TOTAL SEMESTRE 1 :			30.5		29.5					

Semestr e	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase socle (Année 1 – Semestre 2)											
GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		9		9	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier RMP 1	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
2	Atelier thèse 2	S2		2		2	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr FORTIN
2	Atelier thèse 3	S2		3.5		3.5			1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr FORTIN
2	Atelier Rachis infiltration	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr VICARD-OLAGNE
TUTORAT											
2	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
1	Stage	S2					Evaluation des compétences		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 2 :			28,5		27, 5					

Tableaux II - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE D'APPROFONDISSEMENT (Année 2)

2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase d'approfondissement (Année 2 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		15		15	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	Atelier RMP 2	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
1	Atelier Mieux prescrire	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr RICHARD
1	Atelier Inégalité sociale en santé	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr ROUGE – Dr HIDALGO
2	Atelier santé sexuelle	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr BŒUF-GIBOT
2	Atelier gestes gynécologie	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr BŒUF-GIBOT
TUTORAT											
1	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
Semestriel	Stages	S1					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 1 :			33.5		32.5					

Phase d'approfondissement (Année 2 – Semestre 2)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		6		6	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier Violences intra familiales / Addiction	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr LAPORTE – Dr ROUGE
2	Santé enfant 2	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERTRAND JARROUSSE Dr CHARRUEL
TUTORAT											
2	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
2	Stages et gardes	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr Bernard
	TOTAL SEMESTRE 2 :			14		13					

Tableaux III - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE D'APPROFONDISSEMENT (Année 3)

2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase d'approfondissement (Année 3 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		12		12	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
ATELIERS											
1	Atelier Nomenclature et Certificat	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERNARD – Dr TEISSIERES
1	Atelier Interpro Méd Pharma 1	S1		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr PITHON
1	Atelier Interpro Med Pharma 2	S1		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr PITHON – Dr TANGUY
TUTORAT											
1	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
1	Stages et gardes	S1					Evaluation des compétences				Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 1 :			30,5		30.5					

Phase d'approfondissement (Année 3 – Semestre 2)											
GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		6		6	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier Décision Médicale Partagée	S2		3,5		3,5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr MENINI
2	Atelier RMP 3	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
TUTORAT											
2	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
2	Stages et gardes	S2					Evaluation des compétences				Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 2 :			14		13					

Tableaux IV - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE
PHASE DE CONSOLIDATION (Année 4) (à partir de 2026-2027)
2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase de consolidation (Année 4 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S2		18		18	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	La pratique médicale dans le territoire 1	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
1	La pratique médicale dans le territoire 2	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
TUTORAT											
1	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
1	Stage	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 2 :			33		32					

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase de consolidation (Année 4 – Semestre 2)											
GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		12		12	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Ma pratique médicale dans le territoire 3	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
TUTORAT											
2	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
2	Stage et garde	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr Cambon
	TOTAL SEMESTRE 2 :			20		19					

*La validation des enseignements sera validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

Tableau V - Liste des enseignements optionnels recommandés – DES MEDECINE GENERALE

(Année 1, 2, 3 et 4)

2025-2026

Enseignements optionnels recommandés		
Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)	Participation à cette journée recommandée chaque année	8h (par an)
Forum de l'installation	Présence à au moins un forum dans le cursus est recommandé	8h
Initiation à la recherche quantitative		2h
Initiation à la recherche qualitative		2h
Forum de thèse		2h

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2025-2026

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : 07/07/2025



I - ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondants.

Dans le cadre de l'expérimentation autorisée par le l'arrêté du 9 septembre 2021, un double cursus licence mention « Sciences pour la Santé » sera proposé aux étudiants qui satisfont aux conditions d'accès cf. modalités de contrôle des connaissances de la licence science pour la santé. Ainsi la formation comportera deux parcours : un parcours « école » conduisant seulement au certificat de capacité d'orthoptie et un parcours Licence conduisant à la double diplomation certificat de capacité d'orthoptie et licence science pour la santé. Pour les modalités de validation de la licence, se référer aux MCCC de cette formation.

La formation a pour objectif :

1° L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;

2° L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;

3° L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;

4° L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;

5° L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;

6° Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthoptiste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté relatif aux études en vue certificat d'orthoptiste.

II ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA PREMIERE ANNEE

Du fait de l'expérimentation en cours depuis l'année universitaire 2021-2022, la première année comporte deux parcours différents : un parcours école conduisant uniquement à la seconde année de certificat de capacité d'orthoptie (14 étudiants) et un parcours L1 licence science pour la santé, Portail Réadaptation (20 étudiants) conduisant à la seconde année d'orthoptie et de licence science pour la santé. La première année, quel que soit le parcours, comporte 60 crédits ECTS.

Ainsi, La moitié de l'effectif de la formation intègre la formation orthoptie par la première année de la Licence Sciences pour la Santé. Les étudiants sélectionnés à l'issue de cette L1 (11 étudiants) intégreront la seconde année de l'école d'orthoptie et pourront s'ils le souhaitent conserver le double cursus école d'orthoptie/ licence science pour la santé en L2 et L3. Pour ces étudiants du Portail Réadaptation, les modalités de validation et le passage en seconde année sont spécifiques. Il convient donc de se référer aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences de ce Portail et de la licence.

L'autre moitié de l'effectif intègre directement l'école d'orthoptie en première année (14 étudiants). Les enseignements seront globalement les mêmes que pour le Portail Réadaptation à l'exception de la mineure disciplinaire qui est remplacée par des modules spécifiques et des stages de découverte en milieu professionnel. Les étudiants de ce parcours « école » sont admis de droit en seconde année s'ils obtiennent la moyenne générale à l'issue de la première année. Le principe de compensation appliqué dans le portail Réadaptation, à savoir compensation possible de toutes les UE au sein d'un même semestre et compensation entre le semestre 1 et semestre 2, s'applique également aux parcours école. Les étudiants du parcours école qui n'auraient pas validé la première année sont autorisés à redoubler. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

III-- ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION EN DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE

La formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste en deuxième et troisième année comprend un tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies assurant une formation personnalisée pour chaque étudiant.

Elle consiste en des enseignements théoriques, dirigés, méthodologiques, appliqués et pratiques, l'accomplissement de stages et une soutenance orale basée sur un travail de fin d'études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

La mutualisation des enseignements entre les filières est mise en place pour la psychologie et l'éducation thérapeutique du patient, d'autres matières peuvent être concernées par ces mutualisations.

Les étudiants inscrits dans le double cursus, que l'on qualifie de « parcours licence » devront suivre 40h d'enseignements théoriques supplémentaires par semestre de formation. Quel que soit le parcours, les trois années de formations seront validées par l'obtention de 180 crédits ECTS dans cette formation. Le double cursus licence est facultatif pour les étudiants provenant de la première année de licence science pour la santé, le parcours fera donc l'objet d'un choix au moment de l'inscription en seconde année. Les étudiants non-inscrits dans le double cursus en L2 ne pourront pas demander une inscription en double cursus en L3.

1. Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est accordé au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard : de plus, la mention du retard et de ces circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen. En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-directeur décidera de la suite à donner.

2. L'évaluation :

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année ; tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit être expressément autorisée. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. Cf. Délibération CFVU n°2023-9-26-09.

3. La validation et passage dans l'année supérieure :

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

La note attribuée en 2nde session à une Unité d'Enseignement est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre*, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

Toutes Les unités d'enseignement d'un même semestre donnent droit à compensation entre elles sauf les UE suivantes qui ne peuvent pas être compensées

-Au semestre 3, les unités d'enseignement :

Pratique orthoptique
Ophtalmopédiatrie
Stage

-Au semestre 4, les unités d'enseignement :

Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques
Stage

-Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 15 Vision et troubles d'apprentissages
Stage
UE 16 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge
UE 17 Projet de soin

-Au semestre 6, les unités d'enseignement :

UE 18 mémoire
UE Stage

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le passage en année supérieure peut également être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) unité d'enseignement hors UE non compensables et modules de licence inclus pour les étudiants en double parcours, c'est-à-dire qu'un échec aux enseignements de licence induit un redoublement ou un abandon du parcours.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 3^{ème} année pour obtenir le Certificat de Capacité en Orthoptie.

4. Assiduité

Nota bene : Pour la première année, les règles d'assiduité sont celles définie dans le portail Réadaptation pour les étudiants du portail Réadaptation comme pour ceux du parcours école. (Présence obligatoire en TD)

Pour la deuxième et la troisième année d'étude, la présence aux enseignements Théoriques et Travaux Dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**.

5. Motifs d'absences reconnues justifiées sur présentation des pièces justificatives

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation, crédit jour maladie, crédit jour menstruels, crédit jour PSHE (cf. ANNEXE 2) doivent être signalées, par tout moyen, au Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales et au responsable pédagogique.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

Deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, entraînent la non validation semestrielle du stage.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

6. Redoublement

Les étudiants qui ont acquis moins de 60 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste, l'article 8 précise que « les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste s'il n'a pas validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions ».

IV - STAGES

Les stages en orthoptie permettent à l'étudiant d'aborder les différents champs relatifs à l'exercice du métier d'orthoptiste, auprès des différentes populations. Ils permettent à l'étudiant de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Les terrains de stage sont situés dans toute structure susceptible de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ils peuvent notamment être situés dans des

structures publiques ou privées hospitalières, médico-sociales, en cabinets libéraux, dans des structures éducatives.

La durée et la périodicité des stages sont définies dans le cadre du projet pédagogique de la composante assurant la formation en orthoptie. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil. Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition et d'intégration de connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux activités orthoptiques, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les savoirs, les savoir-faire techniques, organisationnels et relationnels mobilisés lors de ces stages sont mis en évidence dans le carnet de stages ou sur une fiche ad-hoc par le maître de stage ou par le formateur chargé du suivi de l'étudiant.

Les objectifs de stage :

Les objectifs de chaque stage sont définis par le coordinateur pédagogique, en lien avec le maître de stage, à partir des ressources de la structure d'accueil.

Ils sont inscrits dans le carnet de stage de l'étudiant.

Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l'environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
- de développer sa capacité à s'autoévaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l'utilisation du matériel ;
- d'appréhender la relation orthoptiste ;
- de contribuer à l'élaboration de projets de soins ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants.

Les principaux intervenants en stage :

- L'UFR assurant la formation :

L'UFR assurant la formation en orthoptie met à disposition de l'étudiant stagiaire, tout au long de la formation, un carnet de stage contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués durant le cursus, les annotations des différents maîtres de stages ainsi que les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences validées et celles qui restent à acquérir par l'étudiant. L'évaluation du carnet est réalisée par l'enseignant référent

- Le maître de stage orthoptiste :

Le maître de stage orthoptiste forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation.

- L'étudiant stagiaire :

A l'issue de chaque stage, l'étudiant complète le carnet de stage afin d'apporter la preuve de ses expériences d'apprentissage et de démontrer ses compétences cliniques à partir de ses analyses de

pratiques. Pour la validation du stage les compétences sont évaluées à travers le carnet de stage et/ ou un oral de fin de stage.

La validation des stages est prononcée par le Doyen-Directeur de la composante ou son représentant assurant la formation qui tient compte de l'avis du maître de stage consigné dans le carnet de stage. Les compétences de stage font l'objet d'une validation par la présence au semestre 1 et d'une note pour tous les autres semestres. La note doit être d'au moins 10/20 pour que le stage soit validé. Tout stage non validé en seconde chance induit un redoublement

V- ATTRIBUTION DU CERTIFICAT - JURY

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation ;
- validé le certificat de compétences cliniques, et ;
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

Le « certificat de capacité d'orthoptiste » est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, obtiennent le Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

Les étudiants du parcours licence ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens obtiennent le Certificat de Capacité d'Orthoptiste et le diplôme de licence en science pour la santé

VI – AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthoptie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements seuls des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE- parcours école- SEMESTRE 1

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre D'heures	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS		
				Enseignement théorique									Seconde chance	
				Écrit										
				C.M.	T.D.*	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coef f.	Période examens		QR ou QROC ou QCMs	
Bloc Mutualisé Réadaptation *	10	10	100 h	98h	2h (prévention des risques infectieux)		Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Cf Portail Réadaptation	10	Idem Portail Réadaptation	Idem Portail Réadaptation	Emanuel Coudeyre		
Bloc Spécifique Orthoptie *	4	4	50h	40h	10 h		Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Cf Portail Réadaptation	4	Idem Portail Réadaptation	Idem Portail Réadaptation	Florie Monier		
Anglais	2	2	20		20h		Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Cf Portail Réadaptation	2	Cf Portail Réadaptation	Idem Portail Réadaptation	Laure Line Ribaud		
Stage découverte	4	4	100 H				Validation par la présence		4			Manon Théodore		
U.E 5.1 METHODE	2	2	28	10	18		CC		2	Idem Portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	DAVID CIA		
UE 5.2 Mutualisée Sciences de l'éducation	4	4	32	20	12		CC		4	Idem Portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	M. Clavel		
UE 5.3 Mutualisée Psychologie	4	4	36	33	3		Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 mn	4	Idem Portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	Florie Monier		
TOTAL SEMESTRE 1	30	30	366	201	65					Idem Portail Réadaptation				

* cf. programme détaillé du portail réadaptation

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE parcours école - SEMESTRE 2

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre D'heures	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique							Seconde chance	
				Écrit								
C.M.	T.D. *	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens	QR ou QROC ou QCM				
Bloc Spécifique Orthoptie *	20	20	200h	130h	70h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM		Cf Portail Réadaptation	20	Idem Portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	ANNE DEMARLY MANON THEODORE
UE IMAGERIE	1	1	5	5		Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM		Cf Portail Réadaptation	1	Idem portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	Isabelle RANCHON COLE
Stage découverte	6	6	140 H			Carnet de stage			6		Oral 15 min	Manon Théodore
Pratique orthoptique approfondie	3	3	30H		30	CC			3		Oral 10 min	Anne DEMARLY
TOTAL SEMESTRE 1	30	30	375	135	100							

* cf. programme détaillé du portail réadaptation

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 3

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre D'heures	Validation des enseignements **								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
				Enseignement théorique							SECONDE CHANCE		
				Écrit					Durée	Coef.			Période examens
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.					
UE 1 Psychologie et dysfonctionnement cognitif et psychique	3	3	30	30		Examen terminal QR et (ou)QROC ou QCM		45 min	3	Janvier	E. T. 30 min	Florie MONIER	
UE 2 Pratique Orthoptique	6	6	65h	25h	40h*	CC 20 % + Examen final 80 % QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 Min	6	Janvier	E. T. 30 min	Anne DEMARLY	
UE 3.1 Réfraction	1	1	18	4h	14h *	Contrôle continu			1		Oral 10 min	Vincent Cohen-Adad	
UE 4 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	4	4	55h	30h	25h*	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45min	4	Janvier	E. T. 45 min	David Cia Anne DEMARLY	
UE 5 Ophtalmopédiatrie	4	4	40h	30h	10h*	Examen Final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	4	Janvier	E. T. 30 min	Florie MONIER	
UE 6 Basse vision	3	3	40h	30h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 min	3	Janvier	E. T. 30 min	Isabelle carrée	
UE 7.1 développement durable et statistiques	2	2	40h	20	20h	Contrôle continu		30 min	2		E. T. 30 min 3	Manon Théodore Cristina Alba-Delgado	
UE 8.1 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle Continu			1		Oral 10 min	Laure-Line RIBAUD	
Stage	6	6	280h			Carnet de stage Note de stage		Oral 10 min	6		Oral 10 min	Manon Theodore	
TOTAL SEMESTRE 3	30	30	578H	169h	129h								

Certains TD et TP peuvent être réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU)

Les enseignements sont susceptibles d'être sous forme hybride

TABLEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE **parcours école - SEMESTRE 4**

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre D'heures Effectives	Validation des enseignements							RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS		
				Enseignement théorique						SECONDE CHANCE			
				Écrit					Durée			Coeff.	Période examens
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.					
UE 9.1 **UE Libre	1	1	10	5	5	Voir annexe1			1		QROC ou QR ou QCM	Manon Théodore Cristina Alba Delgado	
UE 7.2 développement durable	2	2	20h	10	10h	Contrôle continu				2		E. T. 30 min 3	Manon Théodore
UE 10 Ethique et déontologie	1	1	20	10	10	Contrôle Continue			30 min	1	Juin	E.T 30 min	Dianna Barger
UE 11 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques	6	6	65h	30H	35 h*	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	6	Juin	E.T 30 min	Anne DEMARLY MANON THEODORE
UE 12 Bilan et prise en charge de la basse vision	5	5	40h	30h	10	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 min	5	Juin	E.T 30 min	Isabelle Carré
UE 13 Contactologie	2	2	36h	16h	20h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	2	Juin	E.T 30 min	Manon Théodore
UE 3.2 réfraction	2	2	10H		10H	Contrôle continu				2		Oral 10 min	Vincent Cohen-Adad
UE 14 Imagerie et technologies de la communication risque informatique	1	1	40H h	38h	2H	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM			1h	1	Juin	E.T 30 min	Pierre CHAUSSE
UE 8.2 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle Continu				1	Juin	Oral 10 min	Laure-Line RIBAUD
Stage	9	9	280 h			Carnet de stage Note de stage				9	Juin	Oral 10 min	Manon Theodore
TOTAL SEMESTRE 4	30	30	531	139H	112								

*une partie des TD sont réalisés en stage ou sous forme d'exposés par les étudiants
Les cours sont susceptibles d'être sous forme hybride

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE **parcours école - SEMESTRE 5**

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre D'heures Effectives	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique							Seconde chance	
				Écrit								
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens	
UE 15 Vision et troubles d'apprentissages	5	5	30h	25h	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	5	Janvier	E T 30 min	Sandra Collot
UE 16 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	6	6	35h	30h	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	6	Janvier	E T 30 min	Florie MONIER
UE 17 Projet de soins en vision binoculaire	4	4	40h	20 h	20h	Examen terminal		30 min	4	Janvier	E T 30 min	Anne DEMARLY
UE 19 Geste et soins d'Urgence AFGSU	1	1	21h		21H	Validation présence			1			Alexandre LAUTRETTE
UE 18 Mémoire	4	4	55h	5h	50h	Contrôle continu Rendu biblio et plan			4	Janvier	Evaluation du dossier	F.Monier
UE 3 réfraction	1	1	10		10H	CC			1	Janvier	Oral 10 min	Vincent Cohen-Adad
UE 6 Anglais	3	2	10h		10h	Contrôle Continu : présentation orale			2	Janvier	Oral 10 min	Laure-Line RIBAUD
Stage	6	6	340H			Carnet de stage			6	Janvier	Oral 10 min	Anne DEMARLY
TOTAL SEMESTRE 5	30	30	541	80h	121h							

Une partie des TD peut être réalisée sur le lieu de stage

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - **SEMESTRE 6**

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre D'heures Effectives	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS		
				Enseignement théorique							Seconde Chance			
				Écrit					Durée	Coeff.			Période examens	QROC ou QCM ou QR
C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	ET 30 min								
UE 20 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	1	1	15h	10h	5h					30 min	1	JUIN	ET 30 min	Camille Adamkiewicz
UE 22 communication et santé publique : Education thérapeutique du patient	1	1	20	10H	10H						1	JUIN	ET 30 min	ANNE DEMARLY
UE 21 : Prise en charge des pathologies sensorimotrices complexes /Dépistage et télé-médecine	2	2	10H	5h	5H						2	Juin	ET 30 min	Anne DEMARLY
UE 23 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	4	4	30h	20h	10h						4	JUIN	ET 30 min	Adrien Coutu Manon Theodore
UE 18.2 Travail de fin d'études Méthodologie scientifique	8	8	50h		50 h Travail perso						8	Juillet	Oral (mémoire)	Florie MONIER
UE 24 Coopération bilans pluridisciplinaires	3	3	25h	15 h	10h						3	JUIN	ET 30 min	Marie Laure Laborie
UE 6 Anglais	1	1	10h		10h						1	JUIN	Oral 10 min	Laure-Line RIBAUD
Unité d'enseignement librement choisie	1	1		Cf ANNEXE 1						1	ANNEXE 1			
Stage	9	9	400								9	JUIN	Oral 10 min	Florie MONIER
TOTAL SEMESTRE 6	30	30	560h	60h	100h									

ANNEXE 1

PARCOURS PERSONNALISÉS **UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISIES** **Semestre 4 et Semestre 6**

**A valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie
au semestres 4 et 6**

Sont proposées les Unités d'Enseignement suivantes :

- **UE « tutorat » : semestre 6 anticipé au S5**

Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études avec préparation de TP à destination des étudiants de première année (2 places)

Responsable : Florie Monier

- **UE méthodologie scientifique semestres 4 et 6 10H TD**

Cette UE permet de d'approfondir ses connaissances en méthodologie scientifique et statistique responsable Cristina Alba Delgado
Semestre 4 et 6 (Les étudiants devront avoir suivi l'UE au semestre 4 pour pouvoir la demander en Semestre 6)

- **UE Clinique semestres 4 et 6**: 10h approfondissement des connaissances dans les domaines cliniques tels que la contactologie et le neurovisuel responsables : Manon Théodore Florie Monier (Les étudiants devront avoir suivi l'UE au semestre 4 pour pouvoir la demander en Semestre 6)

Pour valider une UE d'Enseignement librement choisie l'étudiant doit être présents aux cours et rendre les travaux demandés

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024/2025

Formation et année de formation	Rentrée universitaire 1 ^{er} semestre	Rentrée universitaire 2 ^{ème} semestre	Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	Lundi 1 septembre 2025 Stage le 1 Septembre	19/01/2026	1 ^{ère} année idem portail réadaptation	1 ^{ère} année idem portail réadaptation	1 ^{ère} année idem portail De 1 et 2 juillet 2026	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie			Semaine 3 12-au 16 Janvier 2026	Semaine 23 1 au 4 juin 2026		
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie						

DATES DE STAGE 2025/2026

Formation et année de formation	Période de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	CHU Du 1 octobre 2025 septembre au 19 décembre 2025 (Parcours école temps partiel)
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	CHU Du 1septembre 2025 au 16 Janvier 2026 Stages CHU, et CHU (Pont du Château) et CH Aurillac et Moulin et stages extérieurs dont CRDV	CHU Du 19 janvier au 19 Juillet 2025 Stages CHU, et CHU (Pont du Château) et CH Aurillac et Moulin et stages extérieurs dont CRDV
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	CHU Du 1septembre 2025 au 16 Janvier 2026 Stages CHU, et CHU (Pont du Château) et CH Aurillac et stages extérieurs dont CRDV*	Entre le CHU Du 19 janvier et le 3 juillet Stages CHU, et CHU (Pont du Château) et CH Aurillac et stages extérieurs dont CRDV*

*ces dates sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

Réunion de rentrée semaine de 2 septembre

CRDV : Centre de Rééducation pour Déficients Visuels (dates à déterminer)

ANNEXE 2 :

DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE »

(POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées

dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2025-2026

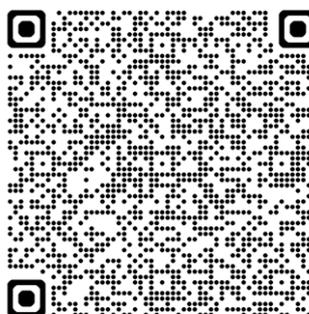
Diplôme d'État d'Ergothérapeute

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine des Professions Paramédicales : avis favorable le : 07/07/2025



I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

- Les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes I et II de l'arrêté du 5 juillet 2010
- L'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel définies à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation

ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LA PREMIERE ANNEE

Le programme d'étude pour les E1 rentre dans le cadre de l'Expérimentation des professions paramédicales prévu par l'arrêté du 26 avril 2024 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. Il donne lieu à 2 parcours de formation : Portail Réadaptation et parcours Ecole.

ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LA DEUXIEME ANNEE ET TROISIEME ANNEE

Le programme d'étude pour les E2 et E3 rentre dans le cadre de l'Expérimentation des professions paramédicales prévu par l'arrêté du 26 avril 2024 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LA DEUXIEME ANNEE PARCOURS LICENCE

Les étudiants inscrits dans le double cursus, que l'on qualifie de « parcours licence » devront suivre des modules d'enseignements théoriques supplémentaires chaque semestre de formation. Quel que soit le parcours, les trois années de formation en ergothérapie seront validées par l'obtention de 180 crédits ECTS dans cette formation. **Le double cursus licence est facultatif pour les étudiants provenant de la première année de licence science pour la santé, le parcours fera donc l'objet d'un choix au moment de l'inscription en seconde année. Les étudiants non-inscrits dans le double cursus en L2 ne pourront pas demander une inscription en double cursus en L3**

II. PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

« La présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. »

La présence aux enseignements en cours magistral (CM) est également obligatoire, y compris lorsque ceux-ci sont organisés en distanciel (classe virtuelle par ex). Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par le secrétariat pédagogique.

Le contrôle de la présence en CM et TD sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement en présentiel, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même à la scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

ABSENCES JUSTIFIEES :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

En cas d'absences justifiées de plus de douze jours au sein d'un même semestre, la situation de l'étudiant est soumise au conseil pédagogique en vue d'examiner les conditions de poursuite de sa formation.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation de la direction de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.

MALADIE OU EVENEMENT GRAVE

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la direction de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt à la gestionnaire de scolarité par courrier, courriel ou en main propre.

ABSENCES INJUSTIFIEES :

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

PONCTUALITE :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 min), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 min, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

III. VALIDATION DES STAGES et OBLIGATIONS DE L'ETUDIANT

Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages. Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, à l'exception de celles prévues aux articles 36 et 42, est décomptée.

Les étudiants ont pour obligation, pendant les stages, comme lors des interventions extérieures au cours desquels ils sont placés en situation d'exercice professionnel, d'observer les instructions des responsables des structures d'accueil.

Ils sont tenus aux mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment au secret professionnel, à la discrétion professionnelle, à l'interdiction de toute forme de prosélytisme, ainsi qu'aux mêmes règles de neutralité."

IV. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de quatorze à vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 1440 heures, sous la forme de cours magistraux et/ou enseignements à distance et de travaux dirigés

2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures.

3° Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble constitue la charge de travail de l'étudiant.

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel et/ou en distanciel (hybride).

Des enseignements en e-learning sont proposés pendant le cursus, ils font partie intégrante de la formation.

La répartition des semaines d'enseignement et de stage est fixée par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision du Conseil Pédagogique, conformément au référentiel de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés :

1ère année : Tableaux I et II

2^{ème} année : Tableaux III et IV.

3^{ème} année : Tableaux IV et V

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Certification

Trois unités d'enseignement permettent une certification suite à leur validation :

- Semestre 4 :
 - UE 13 Unité d'intégration = Certificat Acteur PRAP2S (validité 2ans)
- Semestre 5
 - UE 20 Techniques et outils d'éducation thérapeutique du patient = Certificat en Education Thérapeutique du Patient – niveau 1
- Semestre 6 :
 - UE 30 AFGSU = Certificat AFGSU (Obligatoire pour être présenté en jury d'attribution des diplômes)

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est accordé au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen. En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-Directeur décidera de la suite à donner.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examens, la deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la meilleure note est retenue.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés au bureau de scolarité entraîne une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

Les dossiers d'épreuves terminales sont remis sur l'ENT dans le délai imparti.

Les dossiers dans le cadre du contrôle continu sont à remettre sur l'ENT dans le délai imparti.

En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité d'enseignement et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage peut entraîner une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

En cas d'absence de l'étudiant à un contrôle continu, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entraînera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note du contrôle continu.

COMPENSATION :

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous :

1^{ère} année :

L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres. La compensation est possible entre les UE dans un bloc, et entre les blocs. Les deux semestres sont donc compensables entre eux. Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement) composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leur coefficient). La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

2^{ème} 3^{ème} année :

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre déterminées ci-après en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit strictement inférieure à 9 sur 20. En cas de non-validation à la 1^{ère} session d'unités d'enseignements pouvant se compenser, la note attribuée en 2^{ème} session à l'unité d'enseignement concernée est la meilleure des deux notes de cette unité d'enseignement entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Semestre 3 :

- UE 3 « Psychologie et développement psychomoteur » **et** UE 4 « Outils du projet d'intervention »

Semestre 4 :

UE 10 « Techniques de positionnement » **et** UE 11 « Traitement orthétique » ;

Semestre 5 :

- UE 17 « Législation, déontologie, éthique » **et** UE 18 S5 « Santé publique » ;
- UE 21 « Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie » **et** UE 19 S5 « Pédagogie ».

Semestre 6 :

- UE 24 S6 « Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité » **et** UE 25 S6 « Initiation à la démarche de recherche ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Compte tenu de la spécificité des études en ergothérapie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants sur présentation de justificatif.

SESSIONS DE RATTRAPAGE

« En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les compétences non validées au niveau 3 en stage. Les modalités de leur reprise sont organisées par l'équipe pédagogique, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée. Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007. »

V. LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

DEFINITION DU SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

LE SUIVI PEDAGOGIQUE COLLECTIF EN GROUPE

Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et partage d'expériences.

LE SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL

Un entretien individuel avec la formatrice référente est proposé en fin de 1^{ère} année. Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant et/ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé par le formateur référent.

En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude (2^{ème} / 3^{ème} année)

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les 2 dernières années de la formation avec une combinaison de cours théoriques, de séances d'accompagnement (TD) et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinateurs des mémoires. Deux formateurs de l'IUFE se partagent la promotion afin d'assurer la coordination méthodologique de ce travail. Une étape d'évaluation intermédiaire du travail sera mise en place en fin de semestre 4 afin de valider l'avancée du travail individuel. D'autres étapes de validation des travaux seront mises en place lors de la 3^{ème} année.

L'étudiant a la charge de se trouver un professionnel qui assurera la fonction de directeur de mémoire durant toute la fin du parcours. Le sujet du mémoire est choisi en concertation avec l'équipe pédagogique et l'étudiant. Les directeurs de mémoires participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

Aux semestres 5 et 6, chaque étudiant commence sa troisième année d'étude avec le projet de réaliser sa recherche, accompagné d'un maître de mémoire. Une formatrice de l'IUFE assure la coordination méthodologique de ce travail.

Les cours théoriques « initiation de la démarche de recherche », et les TD en groupes de régulation, se poursuivent tout le long de l'année. L'accompagnement cible le déroulement du projet de recherche, la rédaction du mémoire, ainsi que l'entraînement oral à la préparation de la soutenance.

Une fiche de suivi des mémoires est renseignée et co-signée par le directeur de mémoire et l'étudiant.

Chaque sujet de recherche est encadré par un référent pédagogique au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie tout au long du projet. En octobre (S5), il fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu. D'autres étapes de validation de l'avancée des travaux se déroulent en groupes entre septembre (S5) et juin (S6), pour offrir des opportunités de pair-émulation entre étudiants.

VI. PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage de première année en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

Les étudiants sont autorisés à passer en 3^{ème} année s'ils ont validé entre 45 et 60 ECTS sur l'ensemble de l'année. Les dettes de l'année doivent être validées l'année suivante pour valider la 3^{ème} année.

VII. REDOUBLEMENT

PREMIERE ANNEE :

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu moins de 60 ECTS au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

DEUXIEME ANNEE :

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu moins de 60 ECTS au cours des semestres 3 et 4 sont admis à redoubler.

Le redoublement est proposé pour les étudiants ayant validé entre 30 et 45 ECTS sur l'ensemble de l'année.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens en 2^{ème} année peuvent être autorisés à redoubler par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

TROISIEME ANNEE :

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de présentation au JAD en 1^{ère} et 2^{ème} session (non validation des semestres 3, 4 ou 5) ou qui ne sont pas reçus au Jury d'Attribution du Diplôme en 1^{ère} et 2^{ème} session, et qui ont acquis 30 crédits européens et plus, sont autorisés à redoubler après avis de la Commission d'Attribution des Crédits ou du Jury d'Attribution du diplôme.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens en 3^{ème} année peuvent être autorisés à redoubler par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

STAGES COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE D'UN REDOUBLEMENT :

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, un ou 2 stages complémentaires* pourront être effectués :

1^{ère} année : 4 semaines

2^{ème} année : 8 semaines

3^{ème} année : 2 x 8 semaines (soit 16 semaines au total)

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit

VIII. INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Une interruption de formation pour les parcours école, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La direction de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

IX. CÉSURE

Décret du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

X. STAGES

Le portfolio relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute s'appuie sur le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014 et considérant l'arrêté du 26 avril 2024 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. Il comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la Commission d'Attribution des Crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;

2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;

3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

Le bilan de stage réalisé et signé par le tuteur est également pris en compte.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 (Parcours Ecole);

2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;

3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;

4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la Commission d'Attribution des Crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par la Commission d'Attribution des Crédits ou à défaut par l'équipe pédagogique.

Pour un stage de rattrapage, il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même les démarches pour se trouver un terrain de stage selon les modalités demandées par le responsable de stage concerné.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation.

Modalités de choix de stage :

Les étudiants doivent impérativement choisir les stages parmi la liste fournie par les enseignants référents. Les stages ont lieu sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes et départements limitrophes.

En cas de stage hors-région, celui-ci est soumis à lettre de motivation et accord de l'équipe pédagogique.

Si l'étudiant souhaite proposer de nouveaux lieux de stage, il doit en informer l'équipe pédagogique avant le 31 décembre de l'année en cours afin qu'il puisse être proposé pour l'année universitaire suivante.

Durant les 3 ans de formation en ergothérapie, il y a l'obligation de faire au moins un stage en dehors de Clermont-Ferrand et agglomération clermontoise.

XI. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Les crédits de formation sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Elle est mise en place sous la responsabilité de la Direction de l'Institut qui la co-préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants en ergothérapie, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le directeur présente, à la Commission d'Attribution des Crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

En cas de stage de rattrapage effectué sur la période juillet-août, une CAC de validation aura lieu avant la rentrée universitaire de l'année concernée afin que l'étudiant puisse se réinscrire le cas échéant.

En cas de non présentation au JAD, les étudiants seront présentés à la CAC du semestre 6 fin juin (semaine 25) pour la validation des UE du semestre 6

Les étudiants du parcours licence ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens obtiennent le Diplôme d'Etat d'Ergothérapie et le diplôme de licence en science pour la santé.

XII. ATTIBUTION DES DIPLÔMES - JURY

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a constitué les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes en une seule et même région, la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette réforme qui s'applique pleinement au 1er janvier 2016, affecte l'organisation territoriale de l'administration : création de la DREETS Auvergne Rhône Alpes.

La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un pôle Service des Métiers Paramédicaux et du Social.

Dans le cadre de cette nouvelle configuration, il a été procédé à une répartition du suivi des diplômes entre le site de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Grenoble.

Concernant le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute, il sera désormais suivi et géré par le site de Lyon pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration soit 144 ECTS;

2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation soit 36 ECTS

Le jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute est nommé par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, en application de l'Arrêté du 5 juillet 2010 modifié.

Il comprend :

1. Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant, Président ;
2. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
3. Le Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie s'il est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou, le cas échéant, le responsable de la formation en ergothérapie dans l'Institut titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
4. Un Directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
5. Deux enseignants d'Instituts de Formation en Ergothérapie ;
6. Deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
7. Deux médecins de spécialité différente ;

8. Un enseignant chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le Préfet de Région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

XIII. Module santé environnement

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels. Il doit être validé au cours de la 2nd année d'ergothérapie.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle

3- Configuration :

Ce module est intégré sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel.

XIV. COMPETENCES NUMERIQUES EN SANTE

Arrêté du 10 novembre 2023 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

La formation numérique en santé est organisée en 5 domaines de connaissances et de compétences :

- Les données de santé
- La cybersécurité en santé
- La communication en santé
- Les outils numériques en santé
- La télésanté

Elle est suivie de façon discontinue au cours des 3 années de la formation et est sanctionnée par l'acquisition de 2 crédits européens. Ces crédits européens sont intégrés dans les unités d'enseignements existantes de la formation.

XV. Intelligence artificielle

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit être expressément autorisée. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non

autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. (Cf : Délibération CFVU n°2023-9-26-09)

XVI. ANNEXE

DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE »

(POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation. Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

TABLEAU I

1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 1 2025/2026

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef. UE	
UE 2.1 Introduction à l'ergothérapie	2	28	CM	20	Epreuve terminale QCM (Durée 30min)	Epreuve terminale QCM et/ou QROC (Durée 20min)	2	Marie GRILLON
			TD	8				
UE 2.2 Anatomie	2	20	CM	14	Epreuve Terminale : QCM (Durée 30min)	Epreuve Terminale : QCM et/ou QROC (Durée 20min)	2	Laurent SAKKA En attente de confirmation
			TD	6				
UE 4.1 Simulation situation de handicap	2	20	CM	0	Contrôle continu	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Marie GRILLON
			TD	20				
UE 4.2 Ergonomie	2	20	CM	16	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Romain DOMINGUES
			TD	4				
UE 5.1 Méthodes de travail et TIC	2	28	CM	10	Contrôle continu	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	2	Eric Wersinger
			TD	18				
UE 5.2 Sciences de l'éducation	4	32	CM	20	Contrôle continu	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 45min)	4	Vincent CLAVEL
			TD	12				
UE 5.3 Psychologie	4	36	CM	33	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	4	Florie MONIER
			TD	3				
UE Anglais	1,5	20	CM	0	Epreuve Terminale QCM (Durée 30 min)	Epreuve Terminale QCM (Durée 30 min)	1,5	Laure Line RIBAUD
			TD	20				
Bloc mutualisé réadaptation voir maquette LSPS - PSPortail Réadaptation	10,5	113	CM	113	Epreuves Terminales	Epreuves Terminales	10,5	
			TD	0				
TOTAL	30	317						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU II
1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 2*
2025-2026

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coefficient UE	
UE 2.3 Dysfonctionnements de l'appareil squelettique et des systèmes nerveux, sensoriels et tégumentaires	4	43	CM	43	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ ou QROC (durée 30min)	4	Charlotte LANHERS
			TD	0				
UE 2.4 Méthodes et techniques d'évaluation	5	53,5	CM	13	Epreuve Terminale 70% QCM et/ou QROC (durée 30 min) + 30% épreuve pratique (15min) (5min de préparation + 10min de passation + 5 min question)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Marie GRILLON
			TD	40,5				
UE 2.5 Techniques de rééducation et de réadaptation et Aides Techniques de compensation	6	67	CM	38	Epreuve Terminale (90%) QCM et/ou QROC (durée 1h) + Evaluation Continue 10%**	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	6	Marie GRILLON
			TD	29				
UE 2.6 Cycles de vie et occupations	5	45	CM	6	Epreuve Terminale (90%) QCM et/ou QROC (durée 45min) + Evaluation Continue 10%**	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Marie GRILLON
			TD	39				
UE 4.3 Modèles conceptuels	1	8	CM	0	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 20 min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 15 min)	1	Anne Cécile LARRICQ
			TD	8				
UE 4.4 Anatomie et sciences du mouvement	5	47	CM	39	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Lech DOBIJA
			TD	8				
UE Stage Professionnel	4	4 semaines (140h)		Cf. Pages 9			Marie Grillon	
TOTAL hors stage	30	263.5						

** UE 2.5 Techniques de rééducation et réadaptation et aides techniques à la compensation et UE 2.6 Cycles de vie et occupations : Evaluation continue = Assiduité et travail personnel de l'étudiant. Une absence injustifiée ou travail non fait en ED conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de 2 absences injustifiées et/ou travail non fait au cours du semestre, l'étudiant est considéré comme « défaillant ».

TABLEAU III

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 3*

2025-2026

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE	
UE 1 Dysfonctionnements cognitif et psychique	7	55	CM	58				
EC 1 : Dysfonctionnement psychique et cognitif de l'enfant <i>(Mutualisation partielle (11h) Orthophonie 3)</i> <i>(Mutualisation partielle (8h) Orthoptie 2)</i>		15	CM	15	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 30 min)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 20 min)	3	Jonathan LACHAL
		TD	0					
EC 2 : Dysfonctionnement psychique et cognitif de l'adulte et de la personne âgée <i>(Mutualisation partielle (12h) Orthophonie 3)</i> <i>(Mutualisation partielle (13h) Orthoptie 2)</i>		40	CM	40	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 1h)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 45 min)	4	Médecin psychiatre/ Marie Hunn
		TD	0					
UE 2 Dysfonctionnement de l'appareil musculo squelettique et des systèmes nerveux	2	23	CM	23	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 45min)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 30min)	2	Lech DOBIJA
		TD	0					
UE 3 Psychologie et développement psychomoteur	2	27.5	CM	18,5	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 45min)	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM (durée 30min)	2	Marie HUNN
		TD	9					
UE 4 Outils du projet d'intervention	5	63,5	CM	32.5	Contrôle continu Dossier à rendre (50%) + épreuve orale (50%)	Epreuve terminale Dossier à rendre	5	Anne-Charlotte HABRIAL Marie HUNN
		TD	31					
UE 5 Techniques et outils d'aménagement de l'environnement	3	32	CM	16	Epreuve terminale Dossier à rendre	Epreuve terminale Dossier à rendre	3	Jérémy GANDON
		TD	18					
UE 6 Unité d'intégration	2	20.5	TD	20.5	Epreuve terminale	Epreuve terminale Dossier à rendre	2	Marie HUNN
UE 7 Anglais professionnel	1	10	TD	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale Dossier à rendre	1	
UE STAGE PROFESSIONNEL	8	280	8 semaines (280h)		Cf. page 9			Marie GRILLON
TOTAL hors stage	30	231.5						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

Module développement durable ? Badge

TABLEAU IV
2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 4*2025-2026

*** Assiduité aux Journées Portes ouvertes et/ou Auversup et à l'ensemble des TD. Toute absence entrainera la note de 0. L'étudiant sera considéré comme défaillant.

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS		
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE			
UE 8 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique	1.5	21	CM	21	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 1h)	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 30min)	1.5	Lech DOBIJA		
			TD	0						
UE 9 Techniques et outils de rééducation et de réadaptation	5,5	68,5	CM	28,5	Epreuve terminale QROC et/ou études de cas (Durée 2h)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 1h)	5,5	Marie HUNN		
			TD	40,5						
UE 10 Techniques et outils de positionnement	2	24	CM	6	Epreuve terminale Dossier à rendre	Epreuve terminale Dossier à rendre	2	Jérémy GANDON		
			TD	18						
UE 11 Traitement orthétique	2	29,5	CM	1,5	Contrôle continu (50%) + Epreuve terminale QROC (50%) (durée 1 h)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 30min)	2	Marie HUNN		
			TD	28						
UE 12 Méthodologie de projet	1.5	18	CM	8	Contrôle Continu	Épreuve terminale Dossier à rendre	1.5	Camille CHEZE Marie HUNN		
			TD	10						
UE 13 Unité d'intégration	2,5	38,5	TD	38,5	Contrôle continu	Contrôle continu	2.5	Marie GRILLON		
UE 14 Méthodes de recherche	2	26	CM	5	Épreuve terminale Dossier à rendre	Épreuve terminale Dossier à rendre	2	Lech DOBIJA		
			TD	21						
UE 15 Anglais professionnel	1	18	TD	18	Contrôle Continu	Epreuve Terminale Dossier à rendre	1			
UE STAGE PROFESSIONNEL		8	280	8 semaines (280h)		Cf. Page 9		8	Marie Grillon	
2nd Année PORTAIL EKO	UE STAGE PROFESSIONNEL PORTAIL READAPTATION		4	140	4 semaines (140h)		Cf. Page 9		4	Jérémy GANDON
2nd année PARCOURS ECOLE	UE COMMUNICATION ET PROMOTION DE L'ERGOTHERAPIE		4	25	TD	25	Evaluation Continue 100%***	Epreuve orale Durée 10min	4	Jérémy GANDON Marie HUNN
TOTAL (hors stage)		30	243,5 268,5							

TABLEAU V
3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 5*
2025-2026

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef. UE	
UE 17 Législation, déontologie et éthique	4	42	CM	38	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM Durée 1h30	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM Durée 30min	3	Jérémy GANDON
			TD	4				
UE 18 Santé publique	2	22	CM	10	Epreuve Terminale QR Durée 1h	Epreuve Terminale QR Durée 30min	2	Frank PIZON
			TD	12				
UE 19 Pédagogie	2	34	CM	14	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Manon LAURENT
			TD	20				
UE 20 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	4	40	CM	24	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Camille CHEZE
			TD	16				
UE 21 Initiation à la démarche de recherche	2	35	CM	18.5	Contrôle Continu	Epreuve Terminale Oral : 20 min	2	Lech DOBIJA
			TD	16.5				
UE 22 Anglais professionnel	3	18	TD	18	Contrôle Continu	Epreuve Terminale	3	Marlène BARROSSO-FONTANEL
UE 23 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information	5	27	TD	27	Epreuve terminale	Epreuve terminale Dossier à rendre	5	Camille CHEZE
UE STAGE PROFESSIONNEL	8	280	8 semaines (280h)		Cf. Page 9			Jérémy GANDON
TOTAL (hors stage)	30	218						

TABLEAU VI

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 6*

2025-2026

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE	
UE 24 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité	2	24	CM	18	Épreuve Terminale Dossier à rendre	Épreuve Terminale Dossier à rendre	2	Jérémy GANDON
			TD	6				
UE 25 Initiation à la démarche de recherche	2	20.5	CM	1.5	Épreuve Terminale : Dossier à rendre	Épreuve Terminale Dossier à rendre	2	Lech DOBIJA
			TD	19				
UE 26 Anglais professionnel	2	20	TD	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale QROC et/ou QCM	2	Marlène BARROSSO-FONTANEL
UE 27 Evaluation de la pratique professionnelle et recherche	7	38,5	CM	7	Épreuve Terminale : Mémoire et Soutenance du mémoire (15min de présentation – 15min d'échanges)	Épreuve Terminale Mémoire et Soutenance du mémoire (15min de présentation – 15min d'échanges)	12	Jérémy GANDON
			TD	31.5				
UE 28 Unité complémentaire	5	56	CM	10	Épreuve Terminale Présentation Orale	Épreuve Terminale Dossier à rendre	3	Jérémy GANDON
			TD	46				
UE 29 Organisation, gestion du travail et inter professionnalité	2	24	CM	10	Contrôle Continu	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Jérémy GANDON
			TD	14				
UE 30 AFGSU 2	2	21	CM	6	Contrôle continu : épreuves pratiques	Contrôle Continu : épreuves pratiques	1	Alexandre LAUTRETTE
			TD	15				
UE STAGE PROFESSIONNEL	8	280	8 semaines (280h)		Cf. Page 9			Jérémy GANDON
TOTAL (hors stage)	30	204						

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2025-2026**

Diplôme d'Etat d'audioprothésiste

Conseil de Gestion : avis favorable le 07/07/2025



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



I. Organisation générale de la formation

Le but de la formation est d'acquérir les connaissances théoriques et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'audioprothésiste. L'objectif de la formation est donc d'apporter aux étudiants des connaissances en matière d'anatomie, de physiologie, de neurosciences, d'audiologie, de psychologie, de biostatistiques, comptabilité, droit et déontologie. Mais également des connaissances techniques : électronique, informatique, acoustique, audioprothèse. La formation est une formation professionnalisante et à ce titre de nombreux travaux pratiques et des stages permettent aux étudiants de mettre en application leurs connaissances en situation réelle avec l'encadrement de professionnels.

Le programme des études est fixé par les textes suivants :

- Bulletin Officiel du ministère de l'Education Nationale et du ministère de la Recherche N°29 du 19 juillet 2001
- Vu code de la santé publique, not. art. L 4361-2 et L 4361-3
- Vu code de l'éducation ; D. 84-932 du 17-10-1984 ; D. n° 85-906 du 23-8-1985 ; A. du 10-9-1979 mod.
- Avis du CNESER du 13-12-1999
- Avis de la commission des audioprothésistes du Conseil supérieur des professions paramédicales du 30-3-2000,

Responsable pédagogique universitaire : M. MOM Thierry (PU-PH)

Responsables pédagogiques de la formation : Mme PUECHMAILLE Mathilde (PHU) / M MENETRIER Dominique (PAST) / M GENSTY Antoine (PAST)

Modalités de sélection

- Pour les candidats de formation initiale, l'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature *via* Parcoursup.
- Pour les candidats de la formation continue, l'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature et un entretien.

Prérequis nécessaires

Le candidat devra disposer d'un socle de connaissances scientifiques et/ou technologiques. Il devra être autonome dans son travail, avoir de bonnes compétences relationnelles et d'adaptabilité, ainsi qu'une capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés. Ces savoir-être seront la clé de la réussite au sein de cette formation.

II. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Les enseignements conduisant au Diplôme d'Audioprothésiste comprennent des enseignements théoriques et l'accomplissement de stages, pour un total de 180 ECTS à valider en 3 ans.

Au terme des 3 années de formation, les compétences attestées sont les suivantes :

- Evaluer la situation audiolinguistique d'une personne et réaliser un bilan audioprothétique
- Concevoir une démarche d'appareillage auditif individualisée
- Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique
- Concevoir et conduire une démarche d'éducation prothétique et de conseil
- Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage
- Rechercher, traiter des données professionnelles et scientifiques et analyser et faire évoluer la pratique professionnelle
- Gérer une structure et ses ressources
- Former et informer des professionnels et des personnes en formation.

Assiduité

La présence aux cours magistraux, aux enseignements dirigés et pratiques, aux examens terminaux est obligatoire. L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service de la Scolarité dans les 72 heures à compter du jour d'absence. Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

A la suite de deux absences non justifiées toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la direction qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son année.

Ponctualité : La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques au sein de l'UFR et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Motifs d'absences reconnues justifiées sur présentation de pièces justificatives

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation de la direction de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.
- Crédit jour maladie (cf. ANNEXE)
- Crédit jour menstruels (cf. ANNEXE)
- Crédit jour PSHE (cf. ANNEXE)

Organisation des enseignements théoriques et des stages

Les enseignements théoriques

Ils sont dispensés par discipline sous forme d'Unités d'Enseignement (UE). Certaines d'entre elles s'articulent en plusieurs Eléments Constitutifs (EC). Ils sont dispensés sous forme de cours magistraux ou de travaux pratiques. Ils sont organisés conformément aux tableaux suivants :

Tableau I – Année 1

Tableau II – Année 2

Tableau 3 – Année 3

Les stages

Les stages sont les suivants :

1/ EN PREMIERE ANNEE :

UE9 Stage dans un laboratoire d'audioprothèse : 4 semaines, soit un équivalent horaire de 140 heures

UE10 Stage dans un service hospitalier (prise en charge du patient atteint de surdité, bilan audiométrique) : 10 semaines, soit un équivalent horaire de 350 heures

CHU : 12 places

Autres CHG / CHU : 3 places

UE11 Stage dans une institution gérontologique : 2 semaines, soit un équivalent horaire de 70 heures
2 x 1 semaine (35h x 2) en EHPAD et au Centre Hospitalier Louise Michel - Stages non consécutifs possibles

2/ EN SECONDE ANNEE :

UE19 Stage dans un laboratoire d'audioprothèse : 16 semaines, soit un équivalent horaire de 560 heures

3/ EN TROISIEME ANNEE :

- **UE25 Stage dans un laboratoire d'audioprothèse** : 16 semaines, soit un équivalent horaire de 560 heures
- **UE26 : Stage de technologie appliquée chez un fabricant** : 1 semaine soit l'équivalent horaire de 35h.

Afin d'obtenir la validation d'un stage, il est impératif que l'étudiant ait une présence effective d'au moins 80 % sur l'ensemble du parcours de formation clinique. Les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages. Au-delà, le stage fait l'objet de récupération. Toute absence, qu'elle soit justifiée ou non, est décomptée.

Mémoire de recherche

Au cours de la troisième année d'études, l'étudiant est tenu de réaliser et de soutenir un mémoire de recherche afin de valider l'ensemble de son cursus de formation.

Ce mémoire consiste en un travail effectué sous la direction d'un enseignant ou d'un professionnel qualifié. Le responsable du mémoire est obligatoirement le maître de stage agréé du stage de 3^{ème} année.

La soutenance n'est autorisée que lorsque l'étudiant a validé toutes les unités d'enseignement de la troisième année.

Organisation des épreuves

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (voir Tableaux I, II et III). Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit faire impérativement l'objet d'une autorisation. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. Cf : Délibération CFVU n°2023-9-26-09)

Tous les étudiants se présenteront aux examens, mais seuls ceux ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire (inférieure ou égale à 5/20), dans les unités d'enseignement de stage (UE 9, 10, 11, 18, 25 et 26) pourront accéder à leurs résultats.

Pour les étudiants ayant obtenu une note < 10/20 aux UE de stages, les notes obtenues aux examens terminaux ne seront pas prises en compte. Les résultats feront l'objet d'une délibération à l'issue des périodes de stage.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée. La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve.

Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-directeur décidera des suites à donner.

III. Validation de l'année

Processus de compensation/capitalisation :

Pour chaque année d'études :

- Les Unités d'Enseignement se compensent entre elles à l'exception des UE de stage.
- Les EC se compensent à l'intérieur de chaque unité d'enseignement si l'UE comporte des éléments constitutifs (EC)
- Les blocs de connaissances et de compétences ont une valeur pédagogique. Ils n'interviennent pas dans le processus de compensation.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation (note inférieure ou égale à 5 sur 20). Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

Validation/Passage en année supérieure

- La validation de chaque année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens et par une note supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Le passage en année supérieure est de droit après validation de l'année n-1.
- La validation du mémoire et de la soutenance est acquise par l'obtention d'une note globale d'au moins 10 sur 20.
- La validation du diplôme avec une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 **sans note éliminatoire** valide l'obtention du diplôme avec un total de 180 crédits européens.

Composition du jury

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de l'année. Il se prononce sur l'acquisition des UE, et sur la validation de l'année.

IV. Validation du diplôme :

Le diplôme d'État d'audioprothésiste est délivré aux étudiants ayant réussi l'ensemble des épreuves des examens de fin de première, de deuxième et de troisièmes années, et ayant soutenu avec succès leur mémoire de recherche.

La soutenance de ce mémoire ne peut avoir lieu qu'après la validation de la troisième année d'études. Elle est publique.

Les étudiants ont la faculté de s'inscrire pour une année supplémentaire afin de soutenir leur mémoire de recherche.

UNITES D'ENSEIGNEMENT <u>ANNEE 1</u>	Intervenant/service	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC & EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session unique	Durée
Audiologie otologie			UE 1		9			
Anatomie et physiologie de l'appareil auditif et de l'appareil phonatoire <i>(Mutualisation Orthophonie)</i>	ORL	24H 20H CM 4H TP	EC 1.1			EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
Sémiologie et Pathologie de l'appareil auditif et vestibulaire <i>(Mutualisation Orthophonie)</i>	ORL	22H 20H CM 2H TP	EC 1.2			EVT	QCM	30'
Anatomie et physiologie du système nerveux	ANATOMIE ET NEUROLOGIE	20H CM	EC 1.3			EVT	QCM	30'
Vieillessement normal et pathologique	GERIATRIE/ORL	14H CM	EC 1.4			EVT	QCM	30'
Spécificités de la surdité de l'enfant	ORL	10H CM	EC 1.5			EVT	QCM	
Audioprothèse	M. GENSTY M. MENETRIER		UE2		7			
La prothèse auditive et les différents types de prothèses auditives	PAST AUDIOPROTHESE	45H 25H CM 20H TP	EC 2.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	2h
Implants auditifs : cochléaires /IOM/à conduction osseuse	PAST AUDIOPROTHESE/OR L	5H 5H CM	EC 2.2			CC & EVT		
Mathématiques			UE3		4			
Mathématiques et statistiques	UFR MATHEMATIQUES	20H CM	EC 3.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H30
Traitement du signal	UFR PHYSIQUE/IE PH	10H CM	EC 3.2			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
Physique			UE4		8			
Mécanique et acoustique (propagation du son)	UFR PHYSIQUE	80H 50H CM 30H TP	EC 4.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES Évaluations des rapports de TP décrivant le travail accompli pendant les séances de TP	3H00
Electronique analogique et numérique (oscilloscope)	UFR PHYSIQUE	60H 40H CM 20H TP	EC 4.2			CC & EVT		

UNITES D'ENSEIGNEMENT <u>Année 1</u>	Intervenant/service	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC & EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session unique	Durée
Sciences Humaines et Sociales			UE5		4			
Organisation des systèmes de soins et économie de la santé	SANTE PUBLIQUE	6H CM	EC 5.1			CC & EVT	QCM	1h00
Epidémiologie de surdité et dépistage	ORL	4H CM	EC 5.2			CC & EVT	QCM	
Ethique et déontologie (mutualisation PASS)	Pr LAUTRETTE	10H CM	EC 5.3			CC & EVT	QCM	30'
Infectiologie et Hygiène			UE6		2			
Bases d'infectiologie et hygiène préparatoires au stage <i>(Mutualisation Portail réadaptation + Orthophonie 2A)</i>	INFECTIOLOGIE	10H CM 8H CM 2H TP	EC 6.1			CC & EVT	QCM	30'
Gestes et Soins d'Urgence			UE7		1			
AFGSU	UFR MEDECINE	21H				EVT	Épreuves pratiques	
Anglais	Dpt Anglais UFR MEDECINE	10H	UE8		1	CCI		
Stage Audioprothèse (4 semaines)	Pr. MOM	140H	UE9		7	EVT	Rapport & Mémoire	
Stage service ORL (10 semaines)	Pr. MOM	350H	UE10		18	EVT	Rapport & Mémoire	
Stage gérontologie (2 semaines)	Pr. MOM	70H	UE11		4	EVT	Rapport & Mémoire	
<u>TOTAL ANNEE 1</u>		931H			60			

UNITES D'ENSEIGNEMENT Année 2	Intervenant/service	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC & EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session unique	Durée
Audiologie - Otologie	Mme PUECHMAILLE	40H 36H CM 4H TP	UE12		9			
Psychologie sensorielle		4H CM 2H TP	EC 12.1			EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
Psychologie de l'enfant normal, déficient auditif, polyhandicapé		4H CM	EC 12.2			EVT		
Psychopathologie du déficient auditif adulte		4H CM	EC 12.3			EVT		
L'adulte déficient auditif : facteurs psychologiques de la surdit�. Cas particulier du vieillard			EC 12.4			EVT		
G�n�ralit�s sur le vieillissement		16H CM 2H TP	EC 12.5			EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
Apport de la d�mographie dans la connaissance des personnes �g�es			EC 12.6					
Vieillessement physiologique normal et pathologique, maladies associ�es			EC 12.7					
Incidences sociales et �conomiques du vieillissement			EC 12.8					
Pathologie, diverses solutions th�rapeutiques : r�paratrices, proth�tiques, r�educatives			EC 12.9					
Audioproth�se	M. GENSTY M. MENETRIER	150H 100H CM 50H TP	UE 13		8			
Bilan d'orientation proth�tique, le choix proth�tique		50H CM 10H TP	EC 13.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	3h00
Le contr�le d'efficacit� proth�tique ; �ducation proth�tique		50H CM 40H TP	EC 13.2			CC & EVT		
Physique	UFR PHYSIQUE		UE14		7			
�lectronique appliqu�e	PU/ATER	110H 70H CM 40H TP	EC 14.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	2h00

UNITES D'ENSEIGNEMENT <u>Année 2</u>	Intervenant/service	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC & EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session unique	Durée
Numérique en santé		24H	UE15					
Linguistique phonétique			UE16		3			
Anatomie et physiologie de l'appareil phonatoire	ORL	6H 4H CM 2H TP	EC 16.1			EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1h00
Notions de linguistique générale	UFR LINGUISTIQUE	4H TP	EC 16.2					
Notions de phonétique	UFR LINGUISTIQUE	12H 8H CM 4H TP	EC 16.3					
Anglais	Dpt Anglais UFR MEDECINE	10H	UE17		1	CCI		
Préparation au mémoire	Monier Florie		UE18		1			
Conduite d'une étude personnelle	PAST AUDIOPROTHESE	15H CM	EC 18.1			CCI		
Formation à la conception, la rédaction, la réalisation et la soutenance du mémoire	PAST AUDIOPROTHESE / ORL	10H CM	EC 18.2			CCI		
Stage Audioprothèse (16 semaines)	Pr. MOM	560H	UE19		20	EVT	Rapport & Mémoire	
<u>TOTAL ANNEE 2</u>		931H		60				

UNITES D'ENSEIGNEMENT Année 3	Intervenant/service	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC & EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session unique	Durée
Audiologie otologie	ORL	15H	UE20		3			
Pathologies complexes		5H CM 3H TP	EC 20.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
Pathologies associées chez l'enfant et adulte		3H CM 2H TP	EC 20.2					
Aspects socio-économiques et médicaux de la surdité		2H	EC 20.3					
Audioprothèse	M. GENSTY M. MENETRIER	60H 48H CM 12H TD	UE21		9			
Origine des variations dans les mesures		3H CM 2H TP	EC 21.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H30
Étude du champ résiduel		3H CM 2H TP	EC 21.2					
Représentation physique de la parole		3H CM 2H TP	EC 21.3					
Méthodologies d'évaluation de la compensation, historique des méthodes d'appareillage		6H CM	EC 21.4					
Application et prédétermination		3H CM	EC 21.5					
Problème de la jonction prothèse-conduit auditif externe		6H CM 2H TP	EC 21.6					
Problème des niveaux limites		3H CM	EC 21.7					
Mesures in vivo de contrôle d'efficacité prothétique		6H CM 4H TP	EC 21.8					
Appareillage de l'enfant		6H CM	EC 21.9					
Communication multimodale : lecture labiale, langue des signes, français signé, cued-speech,...		6H CM	EC 21.10					
Les risques traumatiques prothétiques		3H CM	EC 21.11					
Physique	UFR Physique	15H	UE 22		3			
Traitement du signal/Structure technique d'une aide auditive Appareils analogiques, numériques		10H CM 5H TD	EC 22.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'

UNITES D'ENSEIGNEMENT <u>Année 3</u>	Intervenant/service	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC & EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session unique	Durée
Gestion/comptabilité		25H CM	UE 23		2			
Logiciel de gestion des laboratoires d'audioprothèse		10 CM	EC 23.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
Economie d'entreprise		15H CM	EC 23.1					
Sciences humaines et sociales		20H CM	UE 24		2			
Organisation de l'exercice professionnel		10H CM	EC 24.1			CC & EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H
Droit de la santé : gestion, droit et responsabilité médicale appliquée à l'exercice de la profession.		10H CM	EC 24.2					
Préparation au mémoire	Monier Florie	20H	UE 25		1	CCI		
Stage Audioprothèse (16 semaines)		560H	UE 26		20	EVT	Rapport & Mémoire	
Stage fabricant (1 semaine)		35H	UE 27		1	EVT	Présence	
Mémoire de recherche		280H	UE 28		19	CC & EVT	Rédaction du mémoire et oral	45'
Module Développement durable EAD*		24h				CCI	Validation d'un badge	
Numérique en santé EAD*		13h				EVT	QCM	30'
<u>TOTAL ANNEE 3</u>		1067H		60				

* Enseignement à distance

DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE »

(POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre

des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES Année universitaire 2025-2026

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE 1^{er} cycle

1ère année
2ème année
3ème année

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le : **07/07/2025**



I. Organisation générale :

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou orthophoniste ou autre professionnel qui soit au fait de la méthodologie.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Directeur universitaire CFUO : M. Thierry MOM Professeurs des Universités, Praticiens Hospitaliers

Directrice pédagogique CFUO : Mme Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS, Orthophoniste

II. Premier cycle des études d'orthophonie :

Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013

La formation a pour objectifs :

- L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
 - L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
 - L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.
- L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;

- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

Organisation des enseignements :

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV, V, VI.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

- 1) Un enseignement de langue vivante étrangère ;
- 2) Des visites d'observation (CHU par exemple) ;

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III. Organisation de l'évaluation du 1^{er} cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année- Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année – Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

En cas d'échec lors du Contrôle Continu de la session 1, une 2nd chance sera organisée sous forme d'une épreuve orale ou écrite d'une durée maximale d'une heure.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

IV. Absences :

En cas d'absence à une épreuve terminale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de seconde chance. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectués, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

En cas d'absence non justifiée à une épreuve de contrôle continu en session 1, l'étudiant reçoit la note de 0/20 à l'épreuve. L'enseignant n'est alors pas tenu d'organiser une épreuve de contrôle continu de rattrapage.

La présence aux enseignements théoriques, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation, crédit jour maladie, crédit jour menstruels et crédit jour PSHE (cf. ANNEXE)) doivent être signalées, par tout moyen, au Service Scolarité de la Formation. Une pièce justificative originale ou numérique doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la Direction Pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session (seconde chance) où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées. Il gardera néanmoins le bénéfice des notes obtenues dans les UE où il n'a pas présenté d'absences injustifiées.

V. Validation de chaque année du 1^{er} cycle :

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Au semestre 1, les unités d'enseignement :

- UE 1.1.1 S1 « Introduction aux sciences du langage », UE 1.2.1 S1 « Psychologie générale et psychologie du développement » **et** UE 1.3.1 « Sciences de l'éducation » se compensent entre elles.
- UE 2.1 S1 « Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique » **et** UE 2.2.1 S1 « Neurosciences 1 » se compensent entre elles.
- UE 2.3.1 « Etude de l'audition » **et** UE 3.1 « Physique générale et acoustique » se compensent entre elles.

Au semestre 2, les unités d'enseignement :

- UE 1.2.2 « Psychologie sociale et théories de la communication » **et** UE 1.4 « Sensibilisation aux sciences de la société » se compensent entre elles.

Au semestre 3, les unités d'enseignement :

- UE 1.2.3 « Psychologie cognitive et neuropsychologie » **et** UE 2.5 « Gériatrie » se compensent entre elles.

Au semestre 4, les unités d'enseignement :

- UE 2.7 « Notions de pharmacologie » **et** UE 9.2 « Intervention et promotion de la santé » se compensent entre elles.

Au semestre 5, les unités d'enseignement :

- UE 2.6 « Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant », UE 5.2.2 « Troubles du langage écrit, de l'écriture **et** du graphisme » **et** UE 5.3.2 « Troubles de la cognition mathématique » se compensent entre elles.

Toutefois, toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.

Un semestre est validé si les UE du semestre sont acquises et/ou compensées.

Une année est validée si les semestres sont validés.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

Pour les épreuves terminales, les modalités en session de seconde chance seront les mêmes qu'en première session. Pour les épreuves en contrôle continu ou mixte, la 2nd chance consistera en une épreuve écrite ou orale d'une durée **d'une heure maximum**.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée. Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par l'intervenant concerné.

La modalité des cours en distanciel tout comme en présentiel, implique de la part des étudiants, une attitude et des conditions de travail propices aux apprentissages (lieu dédié, caméra allumée, respect des intervenants, concentration et implication).

VI. Redoublement :

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année n'est pas autorisé à passer en année supérieur. Néanmoins, le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée au cours de la 2^{ème} année pour passer en 3^{ème} année. La non validation de la dette entraîne le redoublement de la deuxième année.

Aucune dette ne sera possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année, entre deux cycles d'études (3^{ème} et 4^{ème} année), et entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation. L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

Deux redoublements au maximum sont autorisés par étudiant sur l'ensemble du cursus dans la limite de 1 redoublement par cycle.

VII. Transfert :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie électronique courant juillet.

Documents nécessaires à l'examen de la demande de transfert :

- L'avis favorable du CFUO ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant.

VIII. Stages :

Référente stage : Amélie MALBEC-PETITJEAN

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du premier cycle :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.
- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (semestres 5 et 6) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en soin des patients sous supervision du maître de stage.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un portfolio numérique contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce portfolio apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par la Responsable de stage, lors du TD, pré-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage et/ou la Responsable des stages.

La validation des stages est prononcée, au vu de l'analyse des grilles d'évaluation complétées par le maître de stage et du rapport de stage, par le jury d'examen. Pour procéder à leur examen, l'ensemble de ces documents doivent être déposés dans l'espace dédié sur la plateforme MOODLE dans le délai fixé par la référente de stage.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Stages à l'étranger :

En raison de la courte durée des stages, les stages à l'étranger ne sont pas autorisés au cours du Cycle 1.

IX. Dispenses partielles de scolarité :

Il existe des dispenses partielles de scolarité (cours, examens et stages) auxquelles un étudiant ayant validé des unités d'enseignement dans un précédent cursus peut prétendre.

Pour ce faire, l'étudiant demandeur devra fournir un dossier argumenté, comprenant au minimum les notes obtenues à/aux UE concernées, ainsi que le détail des enseignements suivis.

Le responsable de l'UE se prononcera en faveur ou non d'une dispense partielle après examen du dit dossier et en avisera l'étudiant demandeur.

Un contrat pédagogique reprenant les UE de l'année validée et à valider sera édité et signé par les 2 parties.

X. Aménagements pédagogiques spécifiques :

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps : **choix du groupe de TD**) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

XI. Césure :

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XII. Cours et examens à distance :

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

XIII. Plagiat :

Il est de jurisprudence constante qu'en s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article L.335.1 et suivants du Code

de la Propriété Intellectuelle). Ce délit est dès lors constitué d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 Septembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics.

En application de l'article R712-10 du Code de l'Education, cette sanction s'applique à toute fraude outentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen, ou d'un concours.

Aussi, en cas de plagiat, le Président du jury saisira immédiatement le Président de son Université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad' hoc.

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit être expressément autorisée. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. Cf : Délibération CFVU n°2023-9-26-09

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

1ère année / Semestre 1

Tableau I

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Crédits / Coefficient UE	
				Session 1	2nd chance			
UE 1.1.1 : Introduction aux sciences du langage <i>(Mutualisé UFR LLSH)</i>	60h	50h	10h	50 % Contrôle Continu 50 % QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Session 1 : 2h00 2nd chance : 2h00	4	Damien CHABANAL
UE 1.2.1 : Psychologie générale et psychologie du développement	40h	34h	6h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Aurélie DELAVEAU - GUITTARD
UE 1.3.1 : Sciences de l'éducation <i>(Mutualisé Ergothérapie 3^{ème} année)</i>	30h	20h	10h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 2h00 2nd chance : 2h00	3	Manon LAURENT
UE 2.1 : Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	34h	26h	8h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 1h00 2nd chance : 1h00	3	Isabelle CREVEAUX
UE 2.2.1 : Neurosciences 1	32h	24h	8h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	3	Aziz HAFIDI
UE 2.3.1 : Etude de l'audition <i>(Mutualisé DE. Audioprothèse 16h)</i>	28h	16h	12h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 3.1 : Physique générale et acoustique	30h	22h	8h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 4.1 : Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	17h	12h	5h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Elsa FERRY LOCATI
UE 6.0 : Présentation des stages	3h	3h		/	/	/	0	Elsa FERRY-LOCATI Amélie MALBEC- PETITJEAN
UE 8.4 : Langues 1	20h		20h	Contrôle Continu 50 % épreuve écrite 1h 50 % Présentation orale 10 min	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Marlène BARROSO- FONTANEL
UE 9.1 : Concept et savoirs de base en santé publique <i>(Mutualisé DE. Ergothérapie 12h)</i>	12h	10h	2h	Epreuve terminale QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 1h00 2nd chance : 1h00	2	Frank PIZON
TOTAL	306h						30	

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

1ère année / Semestre 2

Tableau II

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durées Ecrit/Oral		
				Session 1	2nd chance			
UE 1.1.2 : Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique <i>(Mutualisé UFR LLSH 48h)</i>	59h	49h	10h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Session 1 : 2h00 2nd chance : 2h00	4	Damien CHABANAL
UE 1.2.2 : Psychologie sociale et théories de la communication	24h	16h	8h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Marie-Christine TOCZEK-CAPELLE
UE 1.4 : Sensibilisation aux sciences de la société	25h	15h	10h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Marianne WOOLLVEN
UE 2.2.2 : Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération	24h	16h	8h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	4	Aziz HAFIDI
UE 2.3.3 : Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	28h	10h	18h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	4	Mathilde PUECHMAILLE
UE 2.4 : Pédiatrie et troubles du développement	26h	22h	4h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	4	Catherine SARRET
UE 3.2 : Imagerie, explorations et investigations	30h	22h	8h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	4	Mathilde PUECHMAILLE
UE 6.1 : Stage découverte 1 : stage en milieu scolaire *	3h30		3h30	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 8.7 : -Formations aux compétences socles en numérique	14h		20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	1	David CIA
TOTAL :	239h30						30	

*14 ou 15 journées

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

2ème année / Semestre 3

Tableau III

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE		RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durées Ecrit/Oral			
				Session 1	2nd chance				
UE 1.2.3 : Psychologie cognitive et neuropsychologie <i>(Mutualisé Portail 30h)</i>	40h	30h	10h	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 :30 min 2nd chance :30 min	4		Florie MONIER
UE 2.3.2 : Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises <i>(Mutualisé D.E Audioprothèse 14h)</i>	40h	20h	20h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	4		Mathilde PUECHMAILLE
UE 2.5 : Gériatrie <i>(Mutualisé DE. Audioprothèse)</i>	18h	16h	2h	Epreuve Terminale QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 :30 min 2nd chance :30 min	3		Clément LAHAYE
UE 5.2.1 : Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	24h	20h	4h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 1h30 2nd chance : 1h30	4		Michel FAYOL
UE 5.4.1 : Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	28h	18h	10h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 :30 min 2nd chance :30 min	4		Mathilde PUECHMAILLE
UE 6.2 : Stage Découverte : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil *	5h30		5h30	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			3		Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 7.2 : Statistiques 1 <i>(Mutualisé Certificat de capacité d'Orthoptiste 8h)</i>	28h	12h	16h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2		Cristina ALBA DELGADO
U.E 8.1 : Infectiologie et hygiène <i>(Mutualisé Portail 8h)</i>	10h	8h	2h	Epreuve Terminale :QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 :30 min 2nd chance :30 min	1		Claire AUMERAN
UE 8.5 : Langues	20h		20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2		Sophie CODOGNET
UE 9.3 : Ethique et déontologie	32h	16h	16h	Epreuve Terminale :QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 :1h30 2nd chance :1h30	3		Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
Module Santé environnement *Enseignement à distance	7h	7h EAD*							Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
TOTAL	252h30						30		

*120h

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

2ème année / Semestre 4

Tableau IV

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durées Ecrit/Oral		
				Session 1	2nd chance			
UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	50h	20h	30h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Aline DELSART
UE 1.1.4 : Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	40h	30h	10h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 :2h00 2nd chance : 2h00	4	Aline DELSART
UE 1.2.4 : Psychologie Clinique, Psychanalyse et psychopathologie	36h	30h	6h	Epreuve Terminale QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 1h00 2nd chance : 1h00	4	Pierre-Michel LLORCA
UE 2.7 : Notions de pharmacologie (e-learning)	10h	10h EAD		Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	2	Célian BERTIN
UE 5.1.1 : Troubles du langage oral et de la communication	40h	30h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Caroline LEROY-FARGEIX
UE 5.3.1 : Aspect développemental de la cognition mathématique	30h	20h	10h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 45 min 2nd chance : 45 min	4	Guy CHAZOULE
UE 6.3 : Stage découverte : milieux d'exercice, en libéral et en structure de soins *	3h		3h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	12h	3h	9h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Vanessa CASTELNEAU
UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	32h	24h	8h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Didier JOURDAN
TOTAL	253h						30	

*120h

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

3ème année / Semestre 5

Tableau V

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			CREDITS	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Session 1	2nd chance	Durée Ecrit/Oral		
UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique	35h	20h	15h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Claire MARGOLINAS
UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	43h	23h	20h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 30 min 2nd chance : 30 min	4	Mathilde PUECHMAILLE
UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant <i>(Mutualisé Certificat de capacité d'Orthoptiste 8h et ergothérapie 19h)</i>	48h	32h	16h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 1h 2nd chance : 1h	3	Isabelle JALENQUES Jonathan LACHAL
UE 4.2 : bilan et évaluation en orthophonie	43h	18h	25h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Audrey CARMONA
UE 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	30h	15h	15h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Audrey CARMONA
UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique	30h	20h	10h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Session 1 : 1h00 2nd chance : 1h00	4	Guy CHAZOULE
UE 6.4 : Stage d'observation auprès des orthophonistes *	3h		3h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			5	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	22h	12h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Éric WERSINGER
TOTAL	254h						30	

*210h

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

3ème année / Semestre 6

Tableau VI

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral		
				Session 1	2nd chance			
UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique	40h	10h	30h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	35h	10h	25h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Caroline LEROY FARGEIX
UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	31h	11h	20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Cristina BURAT-CRET
UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	40h	20h	20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	35h	15h	20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Marie-Noëlle HAYEK
UE 5.7.1 : Aphasologie, bilan et évaluation en aphasologie	52h	32h	20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Elsa FERRY LOCATI
UE 6.5 : Stage Clinique 1 *	7h		7h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			6	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	8h	2h	6h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	1	Nathalie PINOL-DOMENECH
UE 8.6 : Langues	20h		20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Claire MOREL
UE 8.8 : Module de formation aux compétences du numérique en santé	14h			Epreuve terminale Examen tablette	Epreuve terminale Examen tablette	30'	1	Diana BARGER
TOTAL	282h						30	

*210h

ANNEXE :

DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE » (POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examen soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2025-2026

CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE 2^{ème} cycle

4^{ème} année

5^{ème} année

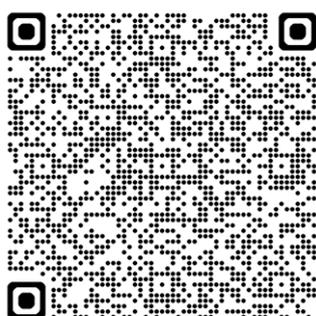
Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le **07/07/2025**



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



I. Organisation générale :

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou orthophoniste ou autre professionnel qui soit au fait de la méthodologie.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Directeur Universitaire CFUO : M. Thierry MOM Professeurs des Universités - Praticiens Hospitaliers

Directrice pédagogique CFUO : Mme Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS Orthophoniste

II. Deuxième cycle des études d'orthophonie :

Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013 :

La formation a pour objectifs :

- L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
- L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
- L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.
- L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;

- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

Organisation des enseignements :

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

- 1) Un enseignement de langue vivante étrangère ;
- 2) La formation PIX (Formation informatique) est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
- 3) Des visites d'observation (CHU par exemple) ;

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III. Organisation de l'évaluation du 2ème cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 4^{ème} année et III et IV pour la 5^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

En cas d'échec lors du Contrôle Continu de la session 1, une 2nd chance sera organisée sous forme d'une épreuve orale ou écrite d'une durée maximale d'une heure.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} chance toutes les U.E. non validées.

IV. Absences :

En cas d'absence à une épreuve terminale évaluant une unité d'enseignement, l'étudiant est admis à se présenter à la session de seconde chance. En cas d'absence à la session de seconde chance, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement. L'étudiant ne valide pas son semestre.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectués, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} chance se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

En cas d'absence non justifiée à une épreuve de contrôle continu en session 1, l'étudiant reçoit la note de 0/20 à l'épreuve. L'enseignant n'est alors pas tenu d'organiser une épreuve de contrôle continu de rattrapage.

La présence aux enseignements théoriques, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation, crédit jour maladie, crédit jour menstruels et crédit jour PSHE(cf. ANNEXE) doivent être signalées, par tout moyen, au Service Scolarité de la Formation. Une pièce justificative originale ou numérique doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la Direction Pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session (seconde chance) où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées. Il gardera néanmoins le bénéfice des notes obtenues dans les UE où il n'a pas présenté d'absences injustifiées.

V. Validation :

Les Unités d'Enseignement (UE) ne sont pas compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Toute note ou moyenne inférieure à 10/20 à une UE est éliminatoire.

Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.

Un semestre est validé si l'ensemble des UE du semestre est acquis.

Une année est validée si les semestres sont validés.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

Le CFUO de Clermont-Ferrand peut proposer en session de seconde chance des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2nd chance, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée. Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par l'intervenant concerné.

La modalité des cours en distanciel tout comme la modalité en présentiel implique de la part des étudiants, une attitude et des conditions de travail propices aux apprentissages (lieu dédié, caméra allumée, respect des intervenants, concentration et implication).

Pour valider la 5^{ème} année, les étudiants doivent :

- Avoir obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement en première ou session de seconde chance.

- Avoir validé les stages de cette année d'études.
- Avoir obtenu le certificat de compétences cliniques en première ou session de seconde chance.
- Avoir validé et soutenu avec succès leur mémoire de fin d'études en première ou session de seconde chance.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve les UE acquises et il lui est conseillé de refaire son année intégralement (stages et enseignements). Si l'étudiant a validé et soutenu avec succès son mémoire de fin d'études, il en conserve le bénéfice.

VI. Redoublement :

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année n'est pas autorisé à passer en année supérieur. Aucune dette ne sera possible entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

Deux redoublements au maximum sont autorisés par étudiant sur l'ensemble du cursus, dans la limite de 1 redoublement par cycle.

VII. Transfert :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie électronique courant juillet.

Documents nécessaires à l'examen de la demande de transfert :

- L'avis favorable du CFUO ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant.

VIII. Stages :

Référente Stages : Elsa FERRY-LOCATI

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du deuxième cycle :

- Le stage de sensibilisation à la recherche (Semestre 7) qui a pour objectif de sensibiliser l'étudiant à la recherche

scientifique et de participer à des activités de recherche. Il doit être effectué au sein des structures de recherche.

- Le stage clinique (Semestre 7 et 8) qui est une poursuite de l'expérience de soins. Il a pour objectif d'adapter les connaissances théoriques à la pratique, réfléchir à l'autonomie et au positionnement en tant que soignant. Les activités réalisées sont en lien avec les compétences à acquérir concernant le bilan, l'évaluation et la pose du diagnostic orthophonique. La posture de l'étudiant est une posture préprofessionnelle sous la supervision du maître de stage. Cette supervision vise l'acquisition progressive de l'autonomie de l'étudiant dans sa pratique clinique.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un portfolio numérique contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce portfolio apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par la Responsable de stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage et/ou la Responsable des stages.

La validation des stages est prononcée, au vu de l'analyse des grilles d'évaluation complétées par le maître de stage et du rapport de stage, par le jury d'examen. Pour procéder à leur examen, l'ensemble de ces documents doivent être déposés dans l'espace dédié sur la plateforme MOODLE dans le délai fixé par la référente de stage.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Stages à l'étranger :

Les stages cliniques à l'étranger sont autorisés au Cycle 2, sous réserve de l'avis favorable de l'équipe pédagogique après présentation orale du projet motivé par l'étudiant. (cf. Charte des stages).

IX. Aménagements pédagogiques spécifiques :

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules des modalités pédagogiques** spécifiques (aménagement d'emplois du temps : **choix du groupe de TD**) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

X. Certificat de Compétences Cliniques :

L'épreuve du Certificat de Compétences Cliniques consiste en première session et en session de seconde chance en un examen oral de 20 minutes après tirage au sort d'un cas clinique (avec un temps de préparation écrite de 20 minutes).

Cette épreuve a lieu au S10 (UE 13).

Mémoire :

La validation du Cycle 2 des études d'Orthophonie est conditionnée par l'obtention du Mémoire de fin d'études, selon les étapes suivantes :

A partir du semestre 8 :

Les étudiants seront accompagnés dans le cadre de l'UE 7.5.

Un guide du Mémoire expliquant les modalités de rédaction attendues et d'évaluation est à disposition des étudiants.

Le projet de Mémoire sera présenté oralement devant un jury constitué d'au moins 3 personnes dont deux orthophonistes au cours du Semestre 8, afin que le jury se prononce sur la pertinence et la faisabilité du sujet. Le cas échéant, ledit jury pourra demander un complément d'informations et/ou une réorientation du sujet.

Les étudiants devront réaliser un projet de Mémoire écrit faisant part du projet, des connaissances bibliographiques et de la méthodologie envisagée.

La présentation orale et le projet écrit s'intégreront dans le cadre de la validation de l'UE 7.5 sous réserve de la présence de l'étudiant.

Au semestre 10 :

Les étudiants rendent un dossier écrit comprenant un résumé du Mémoire avec titre, mots-clés et bibliographie. Ce résumé devra inclure un aperçu de toutes les différentes étapes du travail (état des lieux – méthode – résultats – discussion – conclusion) et ne pourra pas excéder deux pages A4, hors bibliographie.

En fin de Semestre 10, les étudiants peuvent soutenir leur mémoire après avoir obtenu l'autorisation de se présenter à la soutenance par leur/ leurs Directeur(s) de Mémoire.

La rédaction du Mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

L'objectif est également de confronter les étudiants à une démarche scientifique utile pour fonder sa pratique sur des données probantes.

Si le travail ne peut pas être soutenu en fin de la 5^{ème} année, l'étudiant peut être autorisé à le soutenir lors d'une session de seconde chance. En cas de nouvel échec, le candidat devra alors s'inscrire à nouveau pour une 5^{ème} année complète, en conservant le bénéfice des UE validées.

La soutenance se déroule à l'oral sur support numérique devant un jury composé du/des Directeur(s) de Mémoire, de membres de l'équipe pédagogique, et d'un jury expert choisi par l'étudiant.

Pour l'encadrement des Mémoires, des ateliers seront organisés dans l'UE 7.5 des semestres 9 et 10.

Enfin, des autorisations d'absence de cours exceptionnelles pour rencontre avec les maîtres de Mémoire pourront être demandées au cours de la 5^{ème} année par les étudiants dans la limite de deux par étudiant. Les étudiants seront tenus d'en informer le service de Scolarité au moins 15 jours avant la rencontre et sous couvert d'une autorisation spéciale d'absence qui sera donnée au regard d'un justificatif de demande du Directeur de Mémoire.

XI. Plagiat :

Il est de jurisprudence constante qu'en s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article L.335.1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle). Ce délit est dès lors constitué d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 Septembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics.

En application de l'article R712-10 du Code de l'Education, cette sanction s'applique à toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen, ou d'un concours.

Aussi, en cas de plagiat, le Président du jury saisira immédiatement le Président de son Université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad hoc.

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit être expressément autorisée. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. Cf : Délibération CFVU n°2023-9-26-09

XII. Césure :

Décret du 18 Mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet.

La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la Commission Institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'Institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure.

Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduits. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XIII. Cours et examens à distance :

Crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 :

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

4ème année / Semestre 7

Tableau I

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral		
				Session 1	2nd chance			
UE 5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	50h	10h	40h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Caroline LEROY FARGEIX
UE 5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	30h	6h	24h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Jérémy PERICHON
UE 5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique	28h	10h	18h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Delphine BLACHE
UE 5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	23h	8h	15h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Marion GIROD-ROUX
UE 5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie	40h	20h	20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Véronique LEBRETON
UE 5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des troubles développementaux	32h	16h	16h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
UE 6.6 : Stage clinique 2 **	4h		4h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			3	Elsa FERRY LOCATI
UE 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche ***	6h		6h	Rapport de stage	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	12h	4h	8h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	1	Ludivine BEAUD
UE 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels *	26h	6h	20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	2	Marie-Noëlle HAYEK
UE 12 : UE Optionnelle obligatoire	20h		20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	2	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
TOTAL :	271h						30	

* une demi-journée d'observation de 4h chez un professionnel de santé (autorisation de déplacement)

** 90 heures ou 22 demi-journées

*** 120 heures ou 30 demi-journées

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

4ème année / Semestre 8

Tableau II

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral		
				Session 1	2nd chance			
UE 5.1.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	29h	10h	19h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Session 1 : 1h00 2nd chance Durée max 1h00	3	Aurélie GUITTARD-DELAVEAU
UE 5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	40h	10h	30h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Session 1 : 1h00 2nd chance Durée max 1h00	3	Jérémy PERICHON
UE 5.5.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	50h	30h	20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Session 1 : 1h00 2nd chance Durée max 1h00	3	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
UE 5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition	40h	15h	25h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Session 1 : 1h00 2nd chance Durée max 1h00	3	Marie-Noëlle HAYEK
UE 5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	27h	11h	16h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Session 1 : 1h00 2nd chance Durée max 1h00	3	Marie IRTHUM
UE 5.8 : Connaissances théoriques et interventions orthophoniques dans le cadre du handicap	40h	20h	20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Session 1 : 1h00 2nd chance Durée max 1h00	5	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
UE 6.7 : Stage clinique 3 *	8h		8h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			6	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.5 : Mémoire	4h	4h		Validation de présence	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Session 1 : 1h00 2nd chance Durée max 1h00	2	Mathilde PUECHMAILLE
UE 12 : Optionnelle obligatoire	26h	16h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Session 1 : 1h00 2nd chance Durée max 1h00	2	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
TOTAL :	264h						30	

* 300 heures ou 75 demi-journées

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

5 ème année / Semestre 9

TABLEAU III

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Crédits / Coefficient UE	
				Session 1	2nd chance			
UE 4.4 : Education thérapeutique du patient en orthophonie	12h	8h	4h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Frank PIZON
UE 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités classiques	30h	15h	15h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
UE 5.6.3 : Bilan évaluation et intervention ortho dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	55h	30h	25h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	4	Caroline LEROY-FARGEIX
UE 5.7.4 : Bilan évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démentiels	20h	10h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Marie IRTHUM
UE 5.7.5 : Troubles cognitivo - linguistiques acquis	20h	10h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Alix AUDIGIER
UE 6.8 : Stage clinique 4 *	2h		2h	Contrôle continu : 100% Grille évaluation			11	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.3 : Statistiques 2	20h	8h	12h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Cristina ALBA DELGADO
UE 7.5 : Mémoire **	4h	2h***	2h**	Validation de présence	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Mathilde PUECHMAILLE
UE 8.2 : Formation aux gestes et aux soins d'urgence (AFGSU)	21h			Epreuve terminale : Validation de présence	Epreuve terminale : Validation de présence		1	Alexandre LAUTRETTE
TOTAL :	184h						30	

* 750 heures ou 188 demi-journées (525 heures stage + 225 heures pour le mémoire)

** 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

*** Séminaire maîtres de mémoire

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

5ème année / Semestre 10

TABLEAU IV

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral		
				Session 1	2nd chance			
UE 4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	14h	4h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Audrey CARMORA
UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre de troubles de la cognition mathématique	30h	5h	25h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Delphine BLACHE
UE 5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre de troubles cognitifs - linguistiques acquis	25h	15h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	3	Alix AUDIGIER
UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	20h	10h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nd chance : Durée max 1h00	2	Marie IRTHUM
UE 6.8 : Stage clinique 4 *	9h		9h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			13	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.5 : Mémoire ***	2h		2h*	SOUTENANCE	SOUTENANCE	20 min	3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 10 : Evaluation des pratiques professionnelles	15h	5h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	2	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 11 : Séminaires professionnels **	60h		60h	Validation présence	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	1	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
UE 13 : Certificat de Compétence Cliniques	1h		1h	Examen terminal	Examen terminal	SESSION 1 2nd chance Préparation 20 min Oral 20 min	1	Jennifer MÉRIGAUD-DOMAS
TOTAL :	176h						30	

INFORMATIONS : 750 heures ou 188 demi-journées (525 heures de stage et 25 heures de mémoire)

* 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

** Présence obligatoire AVEC ATTESTATION DE PRESENCE.

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont données à titre indicatif.

ANNEXE :

DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE » (POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation. Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

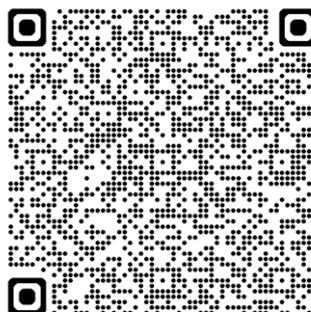
L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2025-2026**

**Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc
Opératoire (DE IBO)**

**1ère année
2ème année**

Conseil de Gestion : avis favorable le 07/07/2025



I. Organisation générale de la formation

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire atteste de l'acquisition des compétences requises pour exercer le métier d'infirmier de bloc opératoire. Les missions et activités de l'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat sont définies dans le référentiel d'activités.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par la validation, en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de compétences. Ce référentiel fixe pour chaque bloc la liste des compétences et les critères d'évaluation de chaque compétence.

Conformément aux articles D. 636-82 à D. 636-84 du code de l'éducation et à l'article D. 4311-42 du code de la santé publique, le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré par les établissements d'enseignement supérieurs accrédités ou co-accrédités à cet effet. Le diplôme est enregistré au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel de formation précise les modalités d'acquisition et d'évaluation afférentes à chaque compétence. Il décrit les contenus et le nombre de crédits attribués à chaque unité d'enseignement ainsi que les objectifs des périodes de formation en milieu professionnel. Une mutualisation de certains enseignements avec d'autres formations en santé peut être mise en place.

Les missions des écoles d'infirmiers de bloc opératoire sont les suivantes :

- Former des infirmiers diplômés d'Etat à la polyvalence des soins infirmiers en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale et en secteur associé tel que la stérilisation et préparer au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire dans les disciplines chirurgicales en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en unité de stérilisation, d'hygiène et de logistique ;
- Assurer la formation aux actes exclusifs ;
- Assurer la formation continue pour les professionnels exerçant en bloc opératoire, en secteur interventionnel, en endoscopie, en unité de stérilisation et en unité d'hygiène, y compris pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse dans le cadre des demandes d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en France ;
- Promouvoir la recherche et développer la documentation en soins infirmiers en bloc opératoire.

Cadre réglementaire du diplôme :

- Décret n° 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master,
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 612-34, D. 613-7, D. 636-68, D. 636-69-1 et D. 636-82 à D. 636-84 du code de l'éducation ;
- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4061-1 et D. 4311-42 ;

Responsable pédagogique universitaire : Docteur Roger ERIVAN (P.U - P.H.) / Docteur Nathalie PHAM DANG (PU – PH)

Responsable pédagogique de la formation : VERRIER Christophe

Modalités de sélection

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible, pour les candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique, par les voies suivantes :

- La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage ;
- La formation professionnelle continue ;
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2014.

Prérequis nécessaires

Être titulaire soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique permettant d'exercer la profession de sage-femme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique.

II. Évaluation des connaissances

L'évaluation

Dans le cadre du diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont définies dans le référentiel de formation en annexe III de l'arrêté du 27 avril 2022. Elles sont exposées en détail en annexe du présent document Il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées et en situation de travail lors des stages. Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences. (Article 30 de l'arrêté du 27 avril 2022).

Si l'UE comporte des éléments constitutifs (EC), la note à l'UE est obtenue par le calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des EC sont précisés en annexe du présent document.

En outre, les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas capitalisables ; néanmoins, dans le cadre de l'organisation des examens en deux sessions, la note supérieure ou égale à 10/20 pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée peut être conservée entre la première et la deuxième session d'une même année universitaire.

Toute UE acquise l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

Assiduité

L'article 21 de l'arrêté du 27 avril 2022 précise les éléments suivants :

« La participation de l'étudiant aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation. Tout congé pour une raison de maladie, de maternité ou pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical. Les dispositions du code du travail relatives à la durée minimale des congés maternité doivent être respectées. Une franchise maximale de cinq pour cent de la durée totale de la formation peut être accordée, pendant laquelle ils sont dispensés des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels et des stages.

L'étudiant ou alternant devra toutefois présenter les épreuves de validation des blocs de compétences. Au-delà de la franchise maximale de cinq pour cent, les stages non effectués doivent faire l'objet d'un rattrapage dans le même type de stage et dans la mesure du possible au sein du même lieu. Cette disposition s'applique à l'ensemble des étudiants et alternants, quelles que soient les modalités de suivi de la formation.

Le directeur de l'école peut, sur production de pièces justificatives et dans des cas exceptionnels, autoriser certaines absences avec dispense des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels au-delà de la franchise prévue au précédent alinéa. Il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. »

L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au secrétariat de l'école et au responsable pédagogique dans les 48 heures à compter du jour d'absence.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements.

Elle concerne tous les enseignements : théoriques et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Compétences attestées :

- Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
- Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
- Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liées au processus péri-opératoire
- Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

- Former et informer les professionnels et les apprenants
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

Stages :

Dispositions relatives au stage selon l'article 20 de l'arrêté du 27 avril 2022 :

« La formation en milieu professionnel comprend 47 semaines de stage à réaliser en milieu professionnel. Une proposition d'organisation des stages avec la répartition des crédits européens est décrite dans le référentiel de formation en annexe III. Les disciplines obligatoires définies dans ce référentiel sont respectées. Six semaines minima permettent à l'apprenant de réaliser des missions d'assistant chirurgical. Les périodes en milieu professionnel peuvent se réaliser en établissement de santé public ou privé, dans un hôpital des armées ou auprès de chirurgiens libéraux. Pour les apprenants dont la formation est financée par leur employeur, hormis les alternants, un maximum de vingt-trois semaines de la période en milieu professionnel peut être réalisé chez cet employeur à condition de ne pas revenir dans le secteur interventionnel dans lequel ils travaillaient antérieurement et dans le respect des disciplines obligatoires mentionnées au précédent alinéa et de la présence d'au moins un encadrant infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 10 juin 2021 susvisé, les terrains de stage sont agréés par le directeur de l'école en concertation avec l'université. L'agrément précise l'engagement de la structure à mettre à disposition les ressources nécessaires à un apprentissage de qualité, en énonçant notamment la présence de au moins un professionnel infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, les activités proposées en lien avec les compétences à valider, le dispositif d'évaluation prévu et le nombre de stagiaires autorisés simultanément pour chaque terrain de stage.

Une convention de stage est signée entre l'apprenant, visa de l'Ecole IBO et la structure d'accueil en milieu professionnel ou, le cas échéant, le chirurgien ou la société d'exercice libéral de chirurgiens.

Le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage, désigne un tuteur de stage infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou chirurgien pour les actes et activités en lien avec la compétence 3 qui assure l'encadrement du stagiaire. »

Accès à la salle d'examen :

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves pour en cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée. La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Processus de compensation/capitalisation :

Dans le cadre du diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire, les unités d'enseignements ne peuvent être acquises **que par CAPITALISATION** : chaque UE doit être validée avec une note au moins égale à 10/20 (article 27 de l'arrêté du 27 avril 2022).

Les semestres ne se compensent pas entre eux. L'évaluation des connaissances est effectuée sur deux sessions.

Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations

simulées ET EN SITUATION DE TRAVAIL. Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences.
(article 30 de l'arrêté du 27 avril 2022)

Validation/Passage en année supérieure

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme.

Le semestre est validé dès lors que toutes les UE qui le composent sont acquises.

Un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant les 30 crédits correspondants

Composition du jury

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres et sur la validation de l'année.

Cas des absences

DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE » (POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours. Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire). Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 1	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE				MODE D'ÉVALUATION	ECTS
		CM	TD	TP	SIMU- LATION		
UE.2.1 Sciences médico-chirurgicales digestif et hépatobiliaire (BC1/C2)	PR GAGNIERE- V.MALET-VALLON						4
EC Chirurgie digestive		38h	15h			Session 1 : EVALUATION TERMINALE QCM / CROQ / Questions rédactionnelles 4h Session 2 : IDEM	
UE.2.2 Sciences médico-chirurgicales gynécologiques et urologiques (BC1/C2)	Pr GUY - C.VERRIER						4
EC Chirurgie gynécologique	Pr CANIS	16h	3h			EVALUATION TERMINALE QCM / CROQ / Questions rédactionnelles 3h Session 2 : IDEM	
EC Chirurgie urologique	Pr GUY	19h	3h				
UE 3.1 Techniques complexes d'assistance chirurgicale (BC2/C3)	C.VERRIER						4
EC. Les postures chirurgicales		6h30	15h		1h30	EVALUATION TERMINALE Étude de cas - Validation du travail écrit 2h Session2 : IDEM	
UE 4.1 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire (BC3/C4)	Pr ERIVAN - C.VERRIER						3
EC. Organisation et fonctionnement des Blocs Opératoires		16h	12h			EVALUATION TERMINALE Étude de cas - Trace écrite + restitution orale en séance plénière 3h Session2 : IDEM	
UE5.1 Prévention et gestion du risque infectieux au BO (BC3/C6)	Pr TRAORE- S BOIBESSOT						3
EC. Gestion du risque infectieux au bloc opératoire		19h	8h			Session1 : EVALUATION TERMINALE Analyse cas concret 2h Session 2 : IDEM	
UE5.2 Prévention et gestion des risques liés à l'environnement technologique (BC3/C5)	Me S. BOIBESSOT Me V.MALET-VALLON						6
EC Techniques et pratiques en per et post op immédiat / environnement stérile		15h30		2h		EVALUATION TERMINALE QCM / QROC / Questions rédactionnelles 3h	
EC Techniques et pratiques en per et post op immédiat / maîtrise des équipements / DM		48h30		11h			
EC Les vigilances et réglementation des DM		14h					
UE 8.1 Anglais (BC2/C3)	A déterminer						2
EC. Vocabulaire médico-chirurgical		6h30				Devoir sur table contrôle de connaissance vocabulaire + oral 1h Session 2 : idem	
U.E. Stage (4 semaines)				140h			4
TOTAL SEMESTRE 1 : 409h30 / 30 ECTS							

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 2	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE				MODE D'ÉVALUATION	ECTS	
		CM	TD	TP	SIMU- LATION			
UE1.1 Sciences infirmières et bloc opératoire / PEC éthique du patient (BC1/C1)	Dr VERNIS Mr C.VERRIER						2	
EC. PEC éthique du patient		18h30	12h			Session 1 : Étude de cas trace écrite restitution orale en séance publique 6h Session 2 : Trace écrite		
UE1.2 Sciences infirmières et bloc opératoire PEC du patient et travail collaboratif (BC1/C1)	Me E. NEUVILLE Mr C.VERRIER						2	
EC. PEC du patient et travail collaboratif		18h	11h			Session1 : Étude de cas restitution orale en séance publique 4h Session 2 : trace écrite		
UE1.3 Sciences infirmières et bloc opératoire Raisonnement clinique (BC1/C1)	Mr C.VERRIER						1	
EC. Raisonnement clinique		8h	19h		7h	Session1 : Analyse du raisonnement clinique en situation réelle sur un terrain de stage sur les stages 2 et 3 4h Session 2 : IDEM		
UE 2.3 Sciences médico-chirurgicales tête/cou (BC1/C2)	M S.BOIBESSOT						2	
EC Chirurgie ORL	Dr BECAUD	6h	2h			Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 2h Session 2 : IDEM		
EC Chirurgie OPH	Pr CHIAMBARRETA	5h	2h					
EC Chirurgie maxillo-faciale	Pr PHAM DANG	18h						
UE 2.4 Sciences médico-chirurgicales cardio-thoracique (BC1/C2)							3	
EC. Chirurgie cardiaque	Pr CAMILLERI	17h30				Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 1h30 Session 2 : IDEM		
EC Chirurgie vasculaire	Dr COUCHET	13h						
EC Chirurgie thoracique	Dr CHADEYRAS	13h30						
UE 5.3 Prévention et gestion des risques liés à l'environnement anesthésique (BC3/C5)	Pr JABAUDON Me C.VEERMERSCH						1	
EC. Généralités en anesthésie		17h		1h30	7h	Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 1h Session 2 : IDEM		
UE 5.4 Prévention et gestion du risque infectieux (BC3/C6)	PR TRAORE						4	
EC. Gestion du risque infectieux / lutte contre les IAS* / **		97h				Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 4h Session 2 : IDEM		
UE 6. Formation, tutorat et développement des Compétences (BC4/C7)	Mr C.VERRIER						3	
EC. Andragogie / théories de l'apprentissage construction d'actions de formation		6h	12h			Session1 : Construction d'une action de formation et trace écrite et présentation à l'oral en séance publique 2h Session 2 : trace écrite		
UE 7.1 Méthodologie de recherche (BC5/C8)	Pr ERIVAN Mr C.VERRIER						2	
EC. Analyse critique d'articles scientifiques		4h				Session 1 : Devoir sur table / analyse d'articles scientifiques 3h Session 2 : idem		
UE stage (10 semaines)					350h		10	
TOTAL SEMESTRE 2 : 665h / 30 ECTS							TOTAL ANNEE 1 : 1074h30 / 60 ECTS	

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 3	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE				MODE D'ÉVALUATION	ECTS
		CM	TD	TP	SIMU- LATION		
UE 2.5 Sciences médico-chirurgicales orthopédique, neurochirurgie et infantile	Pr ERIVAN Mr C.VERRIER						3
EC Chirurgie orthopédique	Dr ERIVAN	28h30	6h			Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 4h Session 2 : idem	
EC Chirurgie infantile	Dr PONS	16h30					
EC Neurochirurgie	DR CHAIX	19h		2h			
UE 4.2 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire	Me E.TARAVANT Mr C.VERRIER						2
EC. Règlementation au BO		10h	12h			Session 1 : Étude de cas Trace écrite + restitution orale en séance plénière 3h Session 2 : trace écrite	
UE 7.2 recherche en hygiène hospitalière	Pr TRAORE Mr C.VERRIER						4
EC. Recherche en hygiène hospitalière					TPGA* 35h	Session 1 : Trace écrite / Mémoire du DU en hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales 3h Session 2 idem	
UE 8 Langues vivantes (BC5/C8.2)	A déterminer	20h				Session1 : Epreuve orale accueil et PES de l'opéré opératoire + écrit 1h Session 2 : idem	1
UE 9 Analyse de pratiques professionnelles (BC5/C9)	Pr TRAORE Mr C.VERRIER						4
EC Analyse des pratiques et des risques professionnels / AFGSU**		25h30	59h	19h		Session 1 : Réalisation d'une APP sur une pratique professionnelle en BO avec restitution écrite et orale 2h30 Session 2 : trace écrite	
UE OPTIONNELLE							1
Participation aux évènements de promotion du métier et de la formation							
UE Stage (15 semaines)					525h		15
TOTAL SEMESTRE 3 :777h30 / 30 ECTS							

* 35 heures de travail autogéré lors du stage recherche en hygiène hospitalière en EOHH permettant la conception du mémoire recherche en hygiène dans le cadre du DU.

** dont 21 heures consacrées à la FGSU. 35 heures de TPAG (Travail Personnel Auto Géré) en S3

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 4	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE				MODE D'ÉVALUATION	ECTS
		CM	TD	TP	SIMU- LATION		

UE 3.2 Techniques complexes d'assistance chirurgicale (BC2/C3)							3
EC. Actes exclusifs IBODE	C.VERRIER	3h	8h	210h ens. clinique	7h	Session1 : Mise en situation professionnelle d'assistance chirurgicale + raisonnement clinique / sur stage assistant chirurgical au cours de S3 et S4 4h Session 2 idem	
EC L'assistance chirurgicale en traumatologie	Dr ERIVAN	3h	12h				
UE 7.3 Recherche et méthodologie (BC5/C8)	Dr ERIVAN C.VERRIER						2
EC. Méthodologie d'enquête		16h	3h	14h	TPAG 70h	Session 1 : Rendu trace écrite de 4 à 5 pages centré sur les choix méthodologiques de l'enquête du mémoire Session 2 : idem	
UE 8 Langues vivantes (BC5/C8)	A déterminer						1
EC Anglais		8h				Trace écrite / Abstract du mémoire IBODE Session 2 : idem	
UE 9 Numérique en santé EAD***	D.BARGER	13h EAD***				Examen tablette 30'	
UE Mémoire (BC5/C8)	Dr ERIVAN C.VERRIER						6
EC. Méthodologie de conception d'un mémoire / guidances individuelles et collectives		8h		12h	12h	Mémoire + soutenance Session 2 : idem	
UE stage (18 semaines)					630h		18
TOTAL SEMESTRE 4 : 1029h / 30 ECTS		TOTAL ANNEE 2 :1806h30/ 60 ECTS					
TOTAL ANNEE 1 / ANNEE 2 : 2868h / 120 ECTS							

*Travail Personnel Auto Géré 70 heures consacrées à la méthodologie de recherche dans le cadre de la réalisation du mémoire de recherche. Temps correspondant au stage de recherche qui permet de concevoir et conduire l'enquête ou l'étude sur le terrain avec suivi méthodologique par des docteurs en médecine ou psychologie sociale.

** les étudiants sont informés en début de formation (octobre S1) du stage lors duquel ils seront évalués le jour exacte dépend de l'activité chirurgicale.

***Enseignement à distance



ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS FORMATION IBODE

ARRETE DU 27 AVRIL 2022 RELATIF A LA FORMATION
CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC
OPERATOIRE

Blocs de compétences et compétences

Blocs de compétences (BC)	Compétences (C)
Bloc 1 –Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C1 - Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. C2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques.
Bloc 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d’assistance chirurgicale au cours d’actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C3 – Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d’assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne.
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C4- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire C5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés C6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d’amélioration des pratiques	C8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques C9 – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2025-2026

Diplôme d'Etat D'infirmier en pratique avancée

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 07/07/2025



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



Introduction

Le métier d'infirmier en Pratique Avancée (IPA) constitue un « métier intermédiaire », en référence à la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (Titre III, article 119). L'IPA dispose de compétences élargies relevant du champ médical et d'une expertise dans le métier socle, dans les rôles suivants : la clinique, le conseil, la consultation, l'éducation, le leadership, la recherche. Il exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en établissement de santé ou en maison de santé et participe à la coordination des parcours de soins ; il suit des patients qui lui ont été confiés par un médecin, avec l'accord du patient, dans le cadre d'un protocole d'organisation. Il est autorisé à exercer en pratique avancée dans le domaine de mention pour lequel il est qualifié. Les domaines de mentions possibles sont : Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires ; Maladies rénales-Dialyse-Transplantation ; Oncologie et hémato-oncologie ; Psychiatrie et santé mentale. Une cinquième mention – Urgences – est ouverte depuis septembre 2023, en réponse à l'évolution des mentions validées dans le JO. L'accréditation par le MESRI est effective au titre de l'Arrêté du 26-6-2023¹.

La formation a été ouverte à l'UCA en octobre 2019, à l'UFR de Médecine et des professions paramédicales. Elle est sanctionnée par un diplôme d'Etat conférant le grade Master.

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques de la formation :

- Pr Pierre Michel LLORCA, Pierre.LLORCA@uca.fr
- Florence POLICARD, PhD, MCU 92, Florence.POLICARD@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année*
- Contact référent : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année – Mention Psychiatrie santé mentale*
- Contact référents : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
et Amandine BAUJARD AMANDINE.BAUJARD@ahsm.fr

Contact en scolarité :

de-ipa.medecine@uca.fr

Assiduité aux enseignements

- L'assiduité à toutes les activités pédagogiques en séminaire régional et local est obligatoire. La présence est contrôlée par émargement de l'étudiant sur une feuille de présence au début de chaque cours (que l'étudiant soit ou non stagiaire de la Formation Continue)
- La composante ne distingue pas les absences justifiées des absences non justifiées. Un pourcentage d'absence aux séminaires régionaux et locaux supérieur à 60% du temps total

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2023/Hebdo29/ESRS2317852A>

d'enseignement présentiel ne permet pas à l'étudiant de se présenter aux épreuves de l'examen terminal. L'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

- En cas de non rendu d'un travail demandé, l'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

Stages

En première année (DE1), l'étudiant réalise un stage d'une durée de deux mois (huit semaines ou deux fois quatre semaines), soit 280 heures. Le stage se déroule pendant les périodes s'étalant du 10 mars au 4 avril et du 14 avril au 16 mai 2026.

En deuxième année (DE2), l'étudiant réalise un stage d'une durée de quatre mois, soit 560 heures. Ce stage peut être réalisé sur un seul site sur seize semaines, ou bien découpé en deux périodes (2 x 8 semaines, ou bien 4 semaines + 12 semaines). Dans ce cas, il est réalisé sur deux terrains de stage différents, dont l'un peut être l'établissement d'origine de l'étudiant ou celui de l'implantation future de son exercice en pratique avancée. Le stage se déroule pendant les périodes s'étalant du 27 janvier au 21 mars et du 31 mars au 6 juin 2026.

Absence en stage : L'étudiant informe le maître de stage, le service scolarité et le référent pédagogique de la durée de son absence. Il n'y a pas de distinction entre absence justifiée et absence non justifiée. La durée totale des absences est renseignée par le maître de stage sur le document d'évaluation. L'absence en stage est tolérée dans la limite de 10% du temps total du stage. Au-delà, l'étudiant devra réaliser un complément de stage dont la durée sera déterminée par l'équipe pédagogique. Si le complément de stage ne peut être réalisé avant le jury de session 1, l'étudiant sera déclaré défaillant ; le complément de stage devra être réalisé avant la session 2. Si la durée de stage de complément ne permet pas sa réalisation avant la date du jury de session 2, l'étudiant devra redoubler son année.

Référents stages : Mme Florence POLICARD

Évaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est accordé au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-Directeur décidera de la suite à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Conformément à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, il n'y a pas de compensation entre UE, ni de compensation entre UE et stage.

Les évaluations comprennent :

- des évaluations continues (EvC) au S1, S2 et S3 s'appuyant sur des QCM, des dossiers progressifs, des exercices en ligne, des travaux personnels individuels ou collectifs écrits ou oraux, etc...
- une évaluation terminale (EvT) sur table et/ou s'appuyant sur un travail personnel ou collectif écrit ou oral.
- en semestre 4, l'UE mémoire est sanctionnée par le mémoire de fin d'étude et sa soutenance orale.
- L'UE Stage (S2 et S4) est validée par un travail écrit et/ou oral et le bilan des compétences acquises.

Les EvC comptent pour 40% et l'EvT pour 60% de l'évaluation finale.

Une unité d'enseignement est acquise :

- Dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ; elle est alors définitivement acquise et capitalisée.
- Chaque UE comporte deux sessions d'examen.

Un semestre est validé :

- Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.
- La validation du stage du semestre 2 doit être obtenue pour valider l'année du DE1.
- La validation du stage du semestre 4 doit être effective pour l'obtention du Diplôme d'Etat.

Passage en DE2 :

- L'admission en DE2 est de droit après validation des deux semestres de la première année.
- Si un apprenant a obtenu au moins 48 ECTS, le jury peut l'autoriser à passer en DE2. Il devra valider les UE manquantes en DE2.
- En dessous de 48 ECTS, il doit redoubler, les ECTS acquis étant capitalisés.
- Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la première année après avis de l'équipe pédagogique.

Commission du Diplôme d'Etat :

« Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des enseignements, des stages et soutenu avec succès le mémoire de fin de formation » (cf. Code de l'éducation, Art. D. 636-81). Le Jury du Diplôme d'Etat délibère à la fin de l'année DE2 pour l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. En cas d'ajournement, l'étudiant peut représenter les UE manquantes ou refaire le stage S4.

Maquettes de la formation :

Il s'agit d'un dispositif impliquant les cinq UFR de Médecine de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La coordination générale de la formation était assurée depuis le 1^{er} septembre 2022 par le binôme P.M. Llorca et F. Policard, de l'université Clermont-Auvergne ; une transition s'est opérée vers les responsables pédagogiques sur l'UFR de Lyon qui prennent ce pilotage pour deux ans. Cette organisation mutualisée permet de proposer une offre de formation pour les cinq mentions. Les étudiants s'inscrivent administrativement dans la composante de leur choix en première année et se déterminent sur leur choix de mention en fin de première année. Ils rejoignent alors la composante qui enseigne la mention choisie pour la deuxième année (DE2) :

UFR Médecine	UCA	UJM St-Etienne	Université Lyon Est et Sud	UGA Grenoble
Mention enseignée en DE2 IPA	Psychiatrie et santé mentale	Maladies rénales	Oncologie et hématologie	Pathologies chroniques stabilisées
		Urgences	Urgences	
		Pathologies chroniques stabilisées		

Depuis septembre 2024, la mention Pathologies Chroniques stabilisées et Soins Primaires est dédoublée en raison de la forte demande pour cette mention. C'est l'Université Jean Monet (UJM, St-Etienne) qui assure l'enseignement de cette mention en collaboration avec l'Université Grenoble Alpes (UGA). Les étudiants clermontois qui choisissent cette mention en 2^{ème} année sont donc dirigés vers l'UJM, sauf demande particulière. La régulation des effectifs est réalisée par la coordination régionale.

La formation a été ouverte en octobre 2019, en référence à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Les UE et le nombre de crédits affecté à chaque UE est conforme au cadre réglementaire :

Le calendrier des séminaires régionaux est déterminé par la coordination régionale. Les composantes ont ensuite toute latitude pour organiser le calendrier de leurs séminaires locaux, en cohérence et dans le respect du calendrier des épreuves d'évaluation communes aux quatre composantes.

En DE1, les épreuves d'évaluation sont, pour une part, communes aux quatre composantes pour les UE mutualisées, et pour l'autre part, propres au dispositif local. Les épreuves d'évaluation communes sont réalisées pour la plupart en présentiel³. Lorsqu'il s'agit d'épreuves de contrôle de connaissances (sur tablettes, *via* UNESS Evaluations Inter-Universités), elles ont lieu en dehors des semaines de séminaire. Lorsqu'il s'agit d'épreuves propres au dispositif local (contrôle continu ou examen terminal), elles peuvent avoir lieu en présentiel ou à distance via Moodle, sur les périodes de séminaire local ou en dehors.

Enseignements en présentiel :

La maquette prévoit **cinq séminaires régionaux (SR)**, regroupant les quatre promotions d'étudiants, soit un SR sur chaque site universitaire AuRA et deux à Lyon. Chacune des composantes prend en charge l'organisation d'un ou deux séminaires régionaux. Chaque séminaire comprend des enseignements relatifs à l'UE Clinique (semestre 1 et semestre 2), en lien avec des connaissances susceptibles d'être mobilisées par les IPA quelle que soit la mention à laquelle ils se destinent (sémiologie des troubles somatiques et psychiques fréquents dans la population générale, pharmacologie, examen clinique, etc.). Chaque SR comprend en outre des enseignements d'une autre UE, dont la faculté organisatrice est pilote régional ; ces UE sont dites « mutualisées ». Les responsabilités sont réparties comme suit :

- SR1 : Université Clermont Auvergne (*semaine 37*) : UE Clinique orientée *Psychiatrie-Santé mentale (PSM)* et UE Sciences infirmières et pratique avancée ;
- SR2 : Université Jean Monnet (Saint-Etienne) (*semaine 41*) : UE Clinique orientée *Maladies rénales-Dialyse-Transplantation (MRDT)* et UE Responsabilité-Législation-Ethique-Déontologie ;
- SR3a et SR3b : Université de Lyon (*semaines 46 et 2*) : UE Clinique orientée *Oncologie-Hématologie (OH)* et *Urgences* et UE Formation et analyse des pratiques professionnelles ;
- SR4 : Université Grenoble Alpes (*semaine 6*) : UE Clinique orientée *Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires (PCSSP)* et UE Santé publique.

Outre le pilotage par une composante, toutes les UE sont cogérées dans chaque faculté par un binôme local médecin-infirmière, travaillant en collaboration avec ses homologues des autres sites universitaires.

Les séminaires régionaux représentent 3 à 5 jours de présentiel.

La maquette prévoit des **séminaires locaux (SL)**, en alternance avec les séminaires régionaux.

Concernant les UE Clinique et les UE « mutualisées », des enseignements complémentaires en présentiel sont réalisés dans le cadre des séminaires locaux. Ainsi, des cours magistraux, des séances de travaux dirigés et de travaux pratiques, des tables rondes avec des professionnels, etc., sont organisés par chaque binôme référent local de l'UE, à partir des recommandations pédagogiques de la composante pilote de l'UE concernée.

³ Sauf contraintes sanitaires imposant des modalités distancielles

Les séminaires locaux comportent en outre les enseignements présentiels des UE « non mutualisées » :

- En semestre 1 : l'UE Méthodes de travail et l'UE Anglais ;
- En semestre 2 : l'UE Recherche.

Les séminaires locaux représentent chacun 5 jours de présentiel.

Enseignements à distance

Des enseignements obligatoires sont dispensés, à distance, sont obligatoires et dans les périodes inter-séminaires, dans un format « capsule⁴ » : ces ressources sont accessibles aux étudiants *via* la plateforme UNESS Formation, lorsqu'il s'agit de cours mutualisés pour les quatre promotions, ou *via* la plateforme Moodle lorsqu'il s'agit de cours produits et dispensés par la composante UCA et destinés aux seuls étudiants clermontois.

Des activités pédagogiques complémentaires et interactives de type quizz, wiki, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants via ces plateformes. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants (sous la forme de travaux dirigés). Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion.

Le stage :

La maquette prévoit deux mois de stage en première année, au cours du semestre 2. Le stage est réalisé dans une structure différente de celle d'origine de l'étudiant. Le stage dure huit semaines. Il peut être divisé en deux périodes de quatre semaines ; il est alors réalisé dans deux structures ou unités de soins différentes. Le terrain de stage est choisi par l'étudiant dans une liste de terrains partenaires, établie par l'UCA, ou démarché personnellement, avec l'accord de l'équipe pédagogique.

La période de stage est séparée par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences et projection en pratique avancée ; analyse des pratiques professionnelles ; méthodologie de projet ; démarche qualité ; développement du leadership clinique).

Les modalités pédagogiques dans les différentes UE :

Nous présentons ici les modalités pédagogiques pour l'année 2025-2026⁵.

La formation conduisant au métier d'infirmier en pratique avancée s'inscrit dans une approche par compétences et vise à outiller l'étudiant pour qu'il soit en mesure :

- de promouvoir la santé des personnes et des communautés dans une perspective d'autonomie et d'*empowerment* pour la personne soignée,
- de comprendre les enjeux du développement et de l'implantation de la pratique avancée infirmière,
- d'assumer une prise de responsabilités élargies,
- de développer un leadership clinique infirmier dans un mode d'exercice interprofessionnel,

⁴ Une capsule est production orale ou audiovisuelle qui traite, de manière condensée et structurée, d'un sujet, d'une notion ou d'un thème donné. Sa durée est généralement d'une trentaine de minutes.

⁵ Voir en annexe, la répartition des différentes modalités pédagogiques et l'estimation de leur volume horaire

- de prendre des décisions éclairées et argumentées, dans une perspective éthique,
- de favoriser le développement de pratiques fondées sur des données probantes et de participer à la construction de la discipline Sciences infirmières.

Dans cette perspective, l'équipe pédagogique prône une pédagogie active, visant l'acquisition et le renforcement de connaissances théoriques, la consolidation et le développement des savoirs méthodologiques, la construction d'une posture réflexive et éthique et le développement du leadership. Les compétences visées sont des compétences cliniques, des compétences pédagogiques, des compétences organisationnelles et collaboratives, et des compétences méthodologiques.

Les modalités pédagogiques se présentent sous différents formats, impliquant la participation d'un ou de plusieurs enseignants, dans une approche résolument pluridisciplinaire, ce qui implique des coanimations de séances en binôme d'experts (médecin-IDE ou IPA, ou psychologue, etc.) et des tables rondes avec différents experts invités. D'autres modalités pédagogiques s'appuient sur l'implication des étudiants eux-mêmes dans la production d'exposés oraux ou de ressources pédagogiques (Wiki) qui auront valeur d'enseignement pour la promotion ; ces productions bénéficient d'un encadrement et/ou d'un feedback de la part des enseignants. Le tableau 1 ci-après présente les différentes modalités pédagogiques mises en œuvre :

Nature des modalités pédagogiques		Commentaires
Cours magistraux	Cours <i>ex-cathedra</i>	Essentiellement lors des séminaires régionaux (SR n°1 pour UCA) Ponctuellement lors des séminaires locaux
	Capsules (ressources numériques)	Production destinée à l'ensemble des promotions : déposée sur UNESS Formation et /ou sur Moodle UCA, assortie d'un syllabus Production destinée à la promotion clermontoise : déposée sur Moodle assortie d'objectifs d'apprentissage et/ou d'un syllabus
Travaux dirigés	Format « traditionnel »	Animation par un enseignant (ou d'un binôme médecin-IPA)
	Classe inversée	Présentation de synthèse d'un sujet par les étudiants à partir de cours en ligne dispensés via la plateforme ; interactions à partir d'études de cas et apports complémentaires par l'enseignant
	Etudes de cas cliniques ou concertations entre pairs	Animation par un enseignant ou coanimation par un binôme d'expert (médecin et infirmière ou IPA ou psychologue, etc.), avec ou sans sous-groupes
	Analyse des pratiques	Groupe d'analyse de pratiques professionnelles animé par un psychologue (en 1/2 ou 1/3 de promotion) ; Retour d'expériences de stage (en 1/2 ou 1/3 de promotion)
	Simulation de consultation patient avec débriefing	Nécessite la coanimation par un binôme enseignant médecin-infirmier, ainsi que la participation d'un comédien formé (en 1/2 ou 1/3 de promotion)
Travaux pratiques	TP	Examen clinique ; auscultation (coanimation médecin-IPA) ; Simulation procédurale
Travaux personnels et collaboratifs guidés (TPG)	Soutien méthodologique ; guidance ; feedback formatif	Accompagnement méthodologique par un enseignant ou un intervenant extérieur (distanciel) Régulation Wikipa (sur UNESS Formation) : feedback formatif Feedback formatif sur Activités via Moodle (tests, quizz, conception de guide d'entretien, etc.)
Encadrement et suivi des stages		Accompagnement projet de stage ; feedback formatif sur les productions ; visite de stage (par enseignant permanent ou intervenant extérieur référent)
Direction de mémoire		Accompagnement pédagogique individuel par un infirmier titulaire d'un master ou d'un doctorat, ou d'un IPA, ou d'un infirmier cadre de santé ou cadre supérieur de santé ayant une expérience en recherche ; guidances collectives en sous-groupe
Tables rondes		Séances thématiques regroupant différents acteurs de santé qui viennent témoigner de leur expérience et échanger avec les étudiants

Tableau 1 : Modalités pédagogiques et leurs caractéristiques

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Crédits de l'UE	Coeff UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type contrôle	% EvC/EvT	Nb épr.	Nature épr.	Durée épr.	Nb épr.	Nature épr.	Durée épr.	Nb épr.	Nature épr.	Durée épr.
UE 1 : CLINIQUE	15	5	EvC EvT	0/ 100**	2 1	E ; A E	***	1	E	****	1	E	***
UE 2 : SCIENCES INFIRMIERES ET PRATIQUES AVANCEES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	A ; O* M	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 3 : RESPONSABILITE-ETHIQUE-LEGISLATION-DEONTOLOGIE	3	1	EvC EvT	0/ 100**	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 4 : METHODES DE TRAVAIL	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A E	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	O E	1h	1	E	****	1	E	1h

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu des différentes UE, l'évaluation porte sur la participation active aux travaux en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint
- ** : Décision de la coordination régionale (dossier CNESER juillet 2022) : suppression de la part 40% des contrôles continus pour les épreuves mutualisées en région, certaines composantes n'en organisant pas.

- *** Chaque épreuve écrite de contrôle continu des connaissances (QCM, QROC) dure entre 20 minutes et 1 heure pour chacune des UE concernées. L'examen terminal est commun aux UE « mutualisées » et dure 3 heures. Il concerne les UE Clinique S1 et S2, l'UE Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie, l'UE Santé publique et l'UE Formation & Analyse des pratiques.
- ****RSE : même durée que l'épreuve initiale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : CLINIQUE	6	2	EvC EvT	0/ 100	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 7 : SANTE PUBLIQUE	6	2	EvC EvT	0/ 100	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 8 : FORMATION ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6	2	EvC EvT	0/ 100**	2 1	E	***	1	E	****	1	E	***
UE 9 : RECHERCHE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h Dossier	1	E	**** Dossier	1	E	1h
UE 10 : STAGE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E M****						E M**	

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : idem semestre 1 ; * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint
- ** : Décision de la coordination régionale (dossier CNESER juillet 2022) : suppression de la part 40% des contrôles continus pour les épreuves mutualisées de l'UE Clinique S2, de l'UE Santé publique et de l'UE Formation et APP (décision en coordination régionale mars 2024).
- *** ET des UE mutualisées : voir page précédente
- ****RSE : même durée que l'épreuve initiale. M** Le stage DE1 donne lieu à un rapport de stage écrit, présenté par l'étudiant. La validation du stage comprend l'évaluation du rapport de stage (40%) et le bilan du maître de stage (60%).

soins. Deux autres UE, s'inscrivant dans le prolongement des enseignements dispensés en première année, complètent le dispositif en s'articulant aux enseignements ciblés sur le domaine de la mention : UE Recherche et UE Anglais. Le semestre 4 comprend l'UE stage et l'UE Mémoire. Ce dernier répond au cahier des charges de l'Arrêté du 18 juillet 2018. Le mémoire porte sur une problématique reflétant un aspect de l'exercice professionnel en pratique avancée, en lien avec les compétences de l'IPA et son champ d'activité. L'étudiant bénéficie d'un accompagnement par un directeur de mémoire.

Enseignements à distance

Les ressources numériques sont déposées sur la plateforme Moodle UCA. Les capsules de cours sont, soit des productions locales, soit des ressources produites par le Collège National des Universitaires en Psychiatrie (CNUP), à destination des formations IPA mention PSM sur le territoire national, selon un principe de contribution-mutualisation. Plusieurs membres de l'équipe pédagogique DE2 IPA AuRA contribuent à ces productions. Comme en première année, des activités pédagogiques complémentaires de type quizz, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants *via* Moodle. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants (travaux dirigés) et faire l'objet de feedback formatifs. Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion ; ils sont valorisés au titre du contrôle continu des connaissances.

Le stage :

La maquette prévoit quatre mois de stage en deuxième année, au cours du semestre 4. Le stage de fin de formation a une visée professionnalisante. Il doit notamment permettre à l'étudiant d'approfondir le développement de ses compétences cliniques et de son leadership. Le stage est divisé en deux périodes de 8 semaines (période 1 et 2). Si c'est possible, le stage est réalisé pour moitié dans la structure d'exercice futur, afin de construire les fondements de l'implantation de la pratique avancée et de développer un réseau intra et extrahospitalier. L'autre partie du stage est réalisée dans un établissement de soins différent de celui d'origine de l'étudiant, en santé mentale et/ou psychiatrie. L'un des maîtres de stage ou tuteur, pour chaque période, est nécessairement un médecin psychiatre. Le terrain de stage est démarché par l'étudiant en fonction de son projet professionnel ; le choix du stage est soumis à validation de l'équipe pédagogique sur la base d'un projet de stage rédigé. Compte-tenu des travaux à réaliser dans le cadre de l'évaluation continue du stage, il est souhaitable – mais non imposé – de réaliser le stage dans la structure d'implantation future sur la période 2.

Les deux périodes de stage sont séparées par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences ; analyse des pratiques professionnelles ; coordination des parcours de soins ; démarche qualité ; développement du leadership clinique). A la fin du stage, un autre temps de retours d'expériences et d'analyse des pratiques est programmé. Un entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique est organisé afin d'évaluer les acquisitions et la réflexivité de l'étudiant.

Jury du diplôme d'Etat :

Le jury final du Diplôme d'Etat se réunit en juillet 2026. Un deuxième jury a lieu fin octobre 2026 pour la session 2.

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : CLINIQUE	14	5	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h	1	E	***	1	E	1h
UE 2 : BASES FONDAMENTALES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	O* A	20' Dossier	1	M	Dossier	1	M	20' Dossier
UE 3 : PARCOURS DE SANTE	4	1	EvC EvT	40 60	2 1	A* O*/A	Remise dossier	1	O	***	1	O*/A	20'
UE 4 : RECHERCHE	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A A	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	1 2	A O ; E	20'	1	E	20'	1	E	20'

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu ou pour l'examen terminal des différentes UE, l'évaluation porte sur la réalisation de travaux individuels et/ou collectif, en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve en binôme ou en groupe restreint
- ***RSE : même durée que l'épreuve initiale

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : MEMOIRE	6	4	EvT		1 1	M O	1h	1	M O	1h	1	M O	1h
UE 10 : STAGE	24	6	EvC EvT	40 60	2 1	O* M**	Remise dossier					A M**	Remise dossier

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- L'UE Mémoire comprend la rédaction d'un mémoire de fin d'études (M) et sa soutenance orale (O) ; pas d'épreuve de contrôle continu.
- O* : La note de contrôle continu du stage porte deux oraux : l'un sur l'analyse d'une prescription médicamenteuse ou d'examen complémentaire, l'autre sur l'analyse d'une activité emblématique de la pratique avancée.
- M** : La note de stage se fonde sur l'examen du bilan des maîtres de stage, des productions de l'étudiant réalisées au cours du stage à la demande de ses tuteurs ou de sa propre initiative, et de l'entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique. Les bilans de stage des deux périodes sont examinés et une note globale est attribuée par le jury.

ANNEXE : Prévisionnel 2025-26 – Modalités et volume horaire des enseignements

I. DE1 (Tronc commun)

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire⁶.

Semestre 1

1. UE 1. Clinique⁷ :

UE CLINIQUE S1 – 15 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1⁸, SR2 et SR3a et 3b + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention Psychiatrie santé mentale ; sur la mention Maladie rénales ; sur la mention Oncologie-Hématologie ; et sur la mention Urgences : enseignements de contenus transverses (pharmacologie, raisonnement clinique, douleur, ...)	140 h (dont 60h présentiel et 80h distanciel)
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PSM, en MRDT, en oncologie ; études de cas en pharmacologie ; études de cas douleur ; simulation de consultation patient	45h (dont 36h prés. et 9h dist.)
Travaux pratiques (SL) : examen clinique et auscultation	4h (prés.)
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none"> ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM) 	1h (prés.)
Total volume horaire	190 heures

2. UE 2. Sciences infirmières et pratiques avancées

UE SI & PA – 6 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage UCA)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1 et e-learning) : Origines de la pratique avancée ; Epistémologie des sciences infirmières ; Science et Discipline ; Ethiques du care ; Ecoles de pensée infirmière ; Théories de moyenne portée en soins infirmier ; Modèle PEPPA et recommandations pour l'implantation de la PA ; Approche sociologique des relations interprofessionnelles ; sociologie des professions de santé ; les concepts en sciences infirmières ;	25h (19h prés. + 6h dist)
Travaux Dirigés : étude des représentations sociales de l'IPA chez les professionnels de santé ; Jeu de rôle IPA et acteurs de santé ; enjeux de la pratique avancée ; Analyse d'une situation à l'aune d'une école de pensée infirmière ; projet ... (en présentiel et à distance)	27h (13h prés. + 14h dist.)
Travaux pratiques : Etude de documents (à distance) ; conception d'un WIK'IPA (à distance) ;	15h (dist.)
Autres : table ronde acteurs de l'implantation de la pratique avancée (SR1)	2h30 (prés.)
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none"> CC : exposé oral en binôme 	

⁶ En plus de ces temps de travail collaboratifs, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation ne sont pas comptabilisés ici.

⁷ Pour rappel, pilotage partagé, chaque composante étant responsable de la production de ressources et de l'organisation des cours d'intervenants pour la mention qu'il enseigne ; pilotage UCA pour le séminaire de rentrée, orientation PSM.

⁸ Pour les contenus pris en charge par l'UCA (mention PSM et certains contenus transverses), la charge des frais d'intervenants sur le SR1 est supportée par l'UCA.

<ul style="list-style-type: none"> ET : écrit individuel : remise projet d'implantation de la pratique avancée 	30' par binôme (prés.)
Total volume horaire	70 heures
Travaux collaboratifs guidés : co-conception exposé analyse de situation (CC) et projet profession-écologie-care (en binôme ou groupes restreints, à distance ; projet implantation (ET)	30h (estimation)

3. UE 3. Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie

UE RELD – 3 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage St-Etienne)	Volume d'heures
Cours magistraux : (cf. SR2 Université St-Etienne) + SL : Responsabilité autour de la prescription médicale, Modalités d'installation IPA, Relation avec les instances, Législation ; Droit public, droit privé ; Ordre infirmier + capsules : principes généraux, instances, comité d'éthique, législation, secret professionnel, démarche éthique, pluridisciplinarité, interdisciplinarité, déontologie, responsabilité	25h (dont 19h prés. et 6h dist.)
Travaux Dirigés : référentiel activités et compétences de l'IPA ; IPA et prescription ; responsabilité professionnelle de l'IPA ; études de cas et éthique ; ...	11h (dont 9h prés. + 2h dist)
Modalités d'évaluation : (<i>épreuves communes aux 4 UFR</i>) <ul style="list-style-type: none"> ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM) 	0,5 h (prés.)
Total volume horaire	36h30

4. UE 4. Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : cours et exercices en présentiel et à distance	19h (10h prés + 9h dist)
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> CC : oral (participation active) ET : écrit 	1h (prés.)
Total volume horaire	20 heures
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	20h (estimation)

5. UE 5. Méthodes de travail

UE Méthodes de travail – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux : Apprentissage et mémoire ; Cartes conceptuelles ; E-santé ; Protection des données sensibles ; Les compétences informationnelles ; outils connectés en santé ; télémédecine	12h (2h pres + 10h dist)
Travaux Dirigés : Recherche avancée sur les BDD ; PubMed ; Zotero ; Méthodologie recherche documentaire (e-learning et présentiel)	17h (9h prés + 8h dist)
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> CC : QCM ET : écrit (bibliographie avec Zotero) 	1h
Total volume horaire	30h
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents, bibliographie (ET)	20 h (estim.)

Semestre 2

1. UE 6. Clinique

UE CLINIQUE S2 – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR4 + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention PCSSP et Urgences ; enseignements de contenus transverses (pharmacologie, ...)	60 h (27h pres. + 33h dist)
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PCSSP, simulation de consultation patient	11h (8h pres. + 3h dist)
Travaux pratiques (SL) : examen clinique (suite)	8h (pres.)
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none">ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	1h (pres.)
Total volume horaire	80 heures

2. UE 7. Formation et analyse des pratiques professionnelles

UE F&APP – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Lyon)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : EPP, méthodes d'évaluation ; Théories et modèles pédagogiques ; ingénierie pédagogique et ingénierie de formation ; le DPC ; cahier des charges en FPC ; Protocoles et référentiels ; Méthodes d'analyses des causes ; concertations pluridisciplinaires ; expériences d'EPP en cancérologie	30h (17,5h prés. + 12,5h dist)
Travaux Dirigés (SL) : conduite d'action de formation ; élaboration d'un cahier des charges ; méthodes pédagogiques ; analyse d'un incident critique	10h (5h pres. + 5H dist)
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none">ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	dossier collectif remis
Total volume horaire	40 heures
Travail personnel et collaboratif guidé : Quiz et exercices en ligne avec feedback ; dossier collectif (ET)	10h (estimation)

3. UE 8. Santé publique (pilotage Grenoble)

UE Santé publique – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Grenoble)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : Grands principes de santé publique ; grands principes d'épidémiologie ; parcours de santé ; éducation à la santé ; ETP ; usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé	45H (dont 10h prés. + 35h dist)
Travaux Dirigés (SL) : bilan éducatif ; ETP ; Déterminants de santé ; outils pédagogiques et techniques d'animation d'ateliers d'ETP	8,5h (pres)
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none">ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	0.5h (pres)
Total volume horaire	54 heures
Travail personnel préparatoire au TD : entretien patient (bilan éducatif) ; en stage ou en exercice	10h

4. UE 9. Recherche

UE Recherche – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (SL + e-learning) : Généralités ; Méthodologie de démarche de recherche ; la preuve en recherche ; EBN ; approches quanti, quali et mixtes ; le pragmatisme ; Les méthodes qualitatives ; les méthodes quantitatives ; la recherche clinique ; aspects éthiques et réglementaires de la recherche sur l'homme ; Techniques d'investigation ; Méthodologie de la LCA ; LCA commentées ; la recherche infirmière	33h (dont 15h pres. + 18h dist .)
Travaux Dirigés (SL) : Analyse critique d'article ; Méthodologie appliquée	16h (14h pres. + 2h dist)
Modalités d'évaluation :	1h + Dossier
<ul style="list-style-type: none"> • CC : écrit sur Moodle (QCM et QROC) • ET : remise d'un écrit (Analyse critique d'article scientifique) 	
Total volume horaire	50 heures
Travail personnel guidé : Quizz et exercices en ligne avec feedback ; LCA (ET)	20h (estimation)

5. UE 10. Stage

Le stage représente 8 semaines sur le terrain, soit **280 heures**.

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie de projet ;	14h
Modalités d'évaluation :	1h par étudiant
<ul style="list-style-type: none"> • CC : rapport écrit • ET : bilan de stage 	
Total volume horaire (en séminaire)	15h
Travail individuel en vue du rapport écrit et présentation	15 à 20 h (estimation)

Total du volume d'heures en DE1

Semestre 1	Volume d'heures enseignées (tous formats)	346h30 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés⁹</i>	70h

Semestre 2	Volume d'heures enseignées (tous formats)	239 heures
	<i>Stage</i>	280 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹⁰</i>	60 h

⁹ NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 1 et 2) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

¹⁰ Ne comprend pas le temps de production des travaux demandés par les tuteurs de stage.

II. DE2 (mention PSM)

Semestre 3

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire¹¹.

1. UE Clinique S3

UE Clinique – 14 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaires + e-learning) : Cours et Capsules CNUP relatives aux processus psychopathologiques, aux pathologies, à la pharmacologie spécifique, aux psychothérapies, aux approches non médicamenteuses, aux examens complémentaires ; ECT ; échelles d'évaluation ; Bonnes pratiques de la prescription médicale ; Risques psychosociaux ; santé mentale au travail ; Droits des patients en psychiatrie ; Contrôle des lieux de privation de liberté ; évaluation fonctionnelle ; TCA ; Psychiatrie de la personne âgée ; Pédopsychiatrie ; ...	106h (dont 63h présentiel + 43h dist)
Travaux Dirigés : études de cas ; raisonnement et examen clinique en psychiatrie ; orientation clinique ; évaluation de la gravité du trouble en addictologie ; évaluation du risque suicidaire et gestion de crise ; Leadership infirmier ; traitements de substitution ...	12h (prés.)
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">• CC : Ecrit (QCM - QROC)• ET : Ecrit (QCM et cas cliniques)	2h
Total volume horaire	120 heures

2. UE Bases fondamentales

UE Bases fondamentales – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Histoire et organisation de la psychiatrie ; Histoire des pratiques des infirmiers en psychiatrie dans le mouvement des idées ; Raisonnement clinique : approche croisée médicale et infirmière ; Entretien motivationnel ; relation de soins en psychiatrie ; Leadership clinique ; Moindre recours ; alternatives à l'isolement ; plan de crise conjoint et directives anticipées ; intervention précoce ;	59h (dont 29h prés. + 30h dist)
Travaux Dirigés : études de cas ; évaluation fonctionnelle ; entraînement aux habiletés cliniques (jeux de rôle, simulation) : Technique de l'entretien motivationnel ; Psychoéducation ; conduite de groupe d'entraînement des compétences sociales et remédiation cognitive ; formuler un dilemme éthique ; pratique avancée en PSM ; Analyse de situation et école de pensée infirmière ; Collaboration IPA-Pair aidant ; Case management ;	30h (dont 21h prés. + 9h dist)
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">• CC : oral en groupe restreint• ET : écrit individuel	1h
Total volume horaire	90 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : conception d'un guide d'entretien clinique (avec feedback) ; conception collective de l'exposé (CC)	25 h (estimation)

¹¹ En plus de ces temps de travail collaboratif, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation n'est pas comptabilisé ici.

3. UE Parcours de santé

UE Parcours de santé – 4 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : parcours de soins en gérontopsychiatrie ; parcours de soins en pédopsychiatrie ; parcours de soins en addictologie ; parcours de soins en psychiatrie adultes ; parcours de soins et TCA ; prise en charge somatique des patients psychiatriques ; coordination des parcours de soins ; interprofessionnalité en psychiatrie ; Précarité ; Pédopsychiatrie et réseaux ; PEC à domicile ;	28h (dont 20h prés. + 8h dist)
Travaux Dirigés : élaboration de projets de soins coordonnés en psychiatrie	20h (dont 17h prés. + 3 dist)
Autres : Tables ronde équipes de soins pluridisciplinaires et autres acteurs du parcours patient ; coordination des parcours de soins et interprofessionnalité	10h (prés.)
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : exposé oral • ET : Dossier projet de parcours de soin et sa présentation orale 	2,5h (prés.)
Total volume horaire	60.30 heures
Travaux collaboratifs guidés : élaboration collective des projets en vue de CC et ET	20h (estimation)

4. UE Recherche

UE Recherche S3 – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Rappels méthodologiques ; Problématisation et énoncé d'une question de recherche ; Construire un devis d'étude ; échantillonnage ; choisir un outil d'investigation ; méthodes de traitement et d'analyse des données ; devis de recherche clinique ; communication et valorisation de la recherche ; PHRIP et lettre d'intention ;	29h (dont 12h prés. + 17h dist)
Travaux Dirigés : Méthodologie de la revue de littérature ; construction d'une problématique de recherche ; régulation des travaux étudiants (collectifs et individuels)	21h (dont 17h prés. + 4h dist)
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : Ecrit collectif – Projet de recherche • ET : Ecrit individuel – Rédaction d'une revue de littérature 	Dossiers à remettre
Total volume horaire	50 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : quizz (avec feedback formatif) ; Travaux collaboratif sur élaboration d'un projet de recherche (à distance) ; élaboration d'une revue de littérature	30h (estimation)

5. UE Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : exercices en présentiel et à distance	18h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : oral • ET : écrit 	20' + 1h
Total volume horaire	19h20
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	10h (estimation)

Semestre 4

6. UE Mémoire

UE Mémoire - 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
TD : méthodologie ; guidances collectives (en sous-groupes) ; méthodologie soutenance	9h
Direction de mémoire : le directeur de mémoire est un infirmier titulaire d'un master ou un IPA ou un infirmier cadre de santé ayant une expérience en recherche ; forfait de 10 heures par étudiant	10h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">Mémoire et sa soutenance orale	Oral : 1h par étudiant
Total volume horaire	20 heures
Travail personnel de réalisation du mémoire	60 à 100h (estimation)

7. UE Stage

Le stage représente 16 semaines sur le terrain, **soit 560 heures.**

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie fiche de poste et protocole d'organisation ; analyse de situation emblématique ; analyse critique de prescription	20h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">CC : Oral x 2ET : bilan de stage ; travaux et activités réalisés au cours du stage (portfolio)	Oral : 2h par étudiant
Total volume horaire (en séminaire)	22h

Total du volume d'heures en DE2

Semestre 3	Volume d'heures enseignées (tous formats)	339,50h heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹²</i>	<i>80h</i>

Semestre 4	Volume d'heures enseignées (tous formats)	42 heures
	<i>Stage</i>	<i>560 h</i>
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹³</i>	<i>100h</i>

¹² NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 3 et 4) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

¹³ Ne comprend pas le temps de production de travaux demandés par les tuteurs de stage.

ANNEXE :

DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

DISPOSITIF « CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS »

Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menuee s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE »

(POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE).

Références

Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée

Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Décret n°2019-836 du 12 août 2019 relatif au DE d'IPA mention psychiatrie et santé mentale

Décret n°2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique

Arrêté du 12 août 2019 modifiant les annexes de l'arrêté du 18/07/18 fixant les listes permettant l'exercice infirmier...

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18/07/18 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'IPA

Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des IPA auprès de l'ordre des infirmiers

Décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière

Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Décret n° 2021-1384 du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences

Arrêté du 25 octobre 2021 fixant la liste des motifs de recours et des situations cliniques mentionnés à l'article R. 4301-3-1 du code de la santé publique

Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique

Décret 2025-55 du 20 janvier 2025 relatif aux conditions de l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée

Arrêté du 25 avril 2025 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

Licence Sciences pour la Santé
mention Réadaptation
N2-N3

Parcours 1 : Ergothérapie

Parcours 2 : Orthoptie

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions paramédicales : avis favorable le 07/07/2025



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Réglementation

L'Expérimentation pour les professions paramédicales est prévue par l'article 39 de la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 modifiée. Arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, et modifiant l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Responsable Pédagogique

Réferent Pédagogique	Adresse e-mail	
Florie Monier	florie.monier@uca.fr	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

Contact en scolarité :

Pauline VIALLETEL GRANSEI scolarite.Licence.medpha@uca.fr

Parcours de l'inscription principale :

Les étudiants doivent être inscrits dans l'une des formations suivantes

- Ergothérapie
- Orthoptie

Dispositions générales

La Licence Sciences pour la Santé deuxième et troisième année, constitue une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur qui permet aux étudiants d'accéder à la double diplomation : diplômes paramédicaux et Licence pour les étudiants inscrits aux formations d'ergothérapie ou d'orthoptie.

Ces deux années font suite à la première année de Licence SPS portail réadaptation.

Les étudiants ayant validé les 60 crédits ECTS de la première année de Licence SPS "portail réadaptation" et qui sont inscrits dans l'une des formations paramédicales mentionnées ci-dessus peuvent s'inscrire en seconde année de Licence sciences pour la santé. Les étudiants inscrits en seconde année d'une de ces formations mais issus d'un parcours différent (parcours écoles) peuvent soumettre leur candidature pour la seconde année de Licence SPS, Leur inscription sera soumise à la validation de leur dossier par une commission pédagogique.

Programme

Les enseignements de la Licence SPS sont assurés par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales .

Le programme d'enseignement est porté à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois du début de l'année universitaire et est conforme aux dispositions applicables aux formations délivrant les diplômes d'ergothérapeute, et d'orthoptiste.

Les modalités de contrôle des connaissances décrites ci-dessous sont arrêtées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire et portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début des enseignements.

La formation délivrée au cours du Portail Réadaptation est structurée en deux semestres et associe des enseignements théoriques, pratiques et dirigés conformément au tableau ci-après. Les enseignements relatifs au module responsabilité sociétale , développement durable soit le module "santé environnement "sont dispensés dans les bloc d'enseignements spécifiques des formations orthoptie et ergothérapie .

Évaluation des connaissances

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à la validation de la Licence le règlement de l'UFR médecine et des professions paramédicales s'appliquera (les règles d'examens des écoles sont définies dans le "Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances" voté pour chaque composante.)

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves des études de santé réadaptation qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.

Les évaluations continues :

Ces évaluations ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité à toutes les activités pédagogiques est obligatoire. Au-delà de deux absences non justifiées l'étudiant est déclaré "défaillant" à la matière , ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'Année.
Assiduité aux TD	
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites

<p>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</p>	<p><u>Une absence injustifiée</u> à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».</p> <p><u>Une absence justifiée</u> donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera donnée.</p> <p>Les justificatifs d'absence devront être communiqués au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.</p>
<p>CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS</p>	<p>Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrites dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p> <p>Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.</p> <p>Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.</p> <p>Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.</p> <p>L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).</p>

<p>DISPOSITIF « CREDIT JOURS MALADIE »</p>	<p>Après une première année universitaire d’expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l’EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s’adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d’Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l’UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d’ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p> <p>Tout étudiant concerné disposera ainsi d’une réserve de 4 jours d’absence autorisée sur l’année universitaire. Le décompte s’effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L’étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.</p> <p>Ce dispositif concerne l’ensemble des étudiants de l’EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l’Ecole Nationale Supérieure d’Architecture – ENSACF.</p>
<p>CREATION D’UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE » (POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)</p>	<p>La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d’études et/ou d’examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s’agit pas de la création d’un nouveau crédit jours mais d’une transformation et d’une amélioration d’un dispositif existant en s’appuyant sur l’expérience de la gestion des crédits jours.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s’adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d’Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l’UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d’ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p> <p>Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d’absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d’hospitalisation.</p> <p>Pour bénéficier de ce dispositif, l’étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).</p> <p>En cas d’absence, l’étudiant signale sur l’application dédiée à cet effet, accessible via l’ENT qu’il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l’étudiant a utilisé l’ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.</p> <p>L’accès à ce dispositif court pour l’année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l’année en cas de survenue d’un handicap ou d’une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l’année suivante, à condition de poursuivre la démarche d’accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)</p>

Choix des filières :

Au premier semestre, au moment de leur inscription dans leurs écoles respectives, les étudiants issus du portail réadaptation doivent indiquer s'ils souhaitent ou non poursuivre en Licence SPS

Régime Spécial d'Études (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans le Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Modalités de validation de la Licence (obtention des 60 ECTS)

L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres.

Pour les enseignements du bloc spécifique Ecole, la compensation suit les règles relatives aux MCCC des Ecoles.

Pour les enseignements de Licence, la compensation est possible entre les UEs au sein du bloc et entre les semestres. Toutefois, les étudiants ont obligation d'avoir la moyenne à l'ensemble des deux blocs d'enseignements Licence (semestres 3 et 4 / semestres 5 et 6) pour passer en année supérieure.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Attention pour passer en année supérieur d'orthoptie ou d'ergothérapie le bloc Licence soit être validé

Maquettes de la formation

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et de Compétences décrites ci-dessous permettent la validation des crédits de l'année de formation. Les Règles de validation des années de la formation principale sont définies dans des documents annexes.

PORTAIL READAPTATION

Licence Sciences pour la Santé mention Réadaptation					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc mutualisé Semestre 3	UE1.1, UE2.1	6	X		
Bloc Mutualisé Semestre 4	UE1.2, UE2.2	6	X		
Bloc mutualisé Semestre 5	UE4.1, UE5	6	X		
Bloc Mutualisé Semestre 6	UE4.2, UE6	12	X		

Licence Sciences pour la Santé Semestre 3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 6 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	Bloc mutualisé	UE 1.1 Méthodologie Scientifique	3												
		EC1: Les méthodes de la recherche	1,5	EvC	100	2	QCM et /ou QR et/ou QROC	30 min				1	Oral	10 min	
		EC2: utilisation des logiciels de bureautique	1,5	EvC	100	2	Dossier Informatique	-				1	Dossier Informatique	-	
		UE 2.1: Sciences du Vivant	3												
		EC1: Biologie cellulaire	3	EVT		1	QCM et /ou QR et/ou QROC	45 min				1	EVT	30 min	
	cf. MCCC Ergothérapie *	24	24												
	cf. MCCC Orthoptie *	24	24												
		30													

*UEs MCCC Ergothérapie	Ensemble des UEs sauf l'UE 5, l'UE 6 et l'UE 7
*UEs MCCC Orthoptie	Ensemble des UEs sauf l'UE Stage

Licence Sciences pour la Santé Semestre 4

Semestre	Bloc	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
4	Bloc mutualisé	UE 1.2 : Méthodologie Scientifique	3													
		EC 1: Les méthodologies de la recherche		3	EvC	100	2	Dossier Informatique	-				1	Dossier Informatique	-	
		Bloc mutualisé	UE 2.2 : Sciences du Vivant	3												
		EC 1: Hygiène et Santé publique		3	EvT		1	QCM et /ou QR et/ou QROC	30 mn				1	QCM et /ou QR et/ou QROC	45 mn	
		cf. MCCC Ergothérapie *	24	24												
		cf. MCCC Orthoptie *	24	24												
		30														

*UEs MCCC Ergothérapie	Ensemble des UEs sauf l'UE Stage et l'UE 11
*UEs MCCC Orthoptie	Ensemble des UEs sauf l'UE Stage

Licence Sciences pour la Santé Semestre 5

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 6 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	Bloc mutualisé	UE 4.1 Préparation au travail de recherche	1,5												
		EC1: Les méthodes de la recherche	1,5	EvC	100	2	Mémoire	-				1	Oral	10 min	
		UE 5 réglementation en santé	4,5												
		EC1: Les dispositifs médicaux	3	EvT		1	QCM et /ou QR et/ou QROC	30 min				1	QCM et /ou QR et/ou QROC	30 min	
		EC2: Ethique et déontologie de la recherche	1,5	EvC	100	2	QCM et /ou QR et/ou QROC	30 min				1	EvT	30 min	
cf. MCCC Ergothérapie *		24	24												
cf. MCCC Orthoptie *		24	24												
		30													

*UEs MCCC Ergothérapie	Ensemble des UEs sauf UE 20 et UE 19
*UEs MCCC Orthoptie	Ensemble des UEs sauf l'UE Stage

Licence Sciences pour la Santé Semestre 6

Semestre	Bloc	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
6	UE 4.2 :Préparation au travail de recherche	9													
	EC 1: Les méthodologies de la recherche		9	EvT		1	Mémoire et Oral	15 mn					1	Mémoire et Oral	15 mn
	UE 6 : Outils numériques de la réadaptation	3													
	EC 1: Initiation à la programmation		3	EvC	100	2	Dossier Informatique	-					1	Dossier Informatique	-
	cf. MCCC Ergothérapie *	18	18												
	cf. MCCC Orthoptie *	18	18												
		30													

*UEs MCCC Ergothérapie	Ensemble des UEs sauf UE 28 et 29
*UEs MCCC Orthoptie	Ensemble des UEs sauf l'UE Stage & UEs libres

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2025-2026

Master Santé Publique

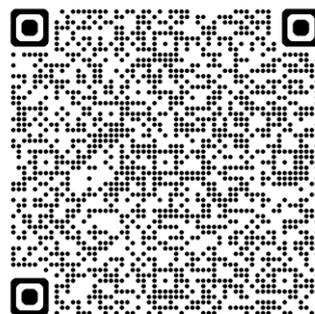
Parcours 1 : Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)

Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)

Parcours 3 : sciences du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)

Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 07/07/2025



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Aurore COLLIN (Aurore.COLLIN@uca.fr)**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours 1 : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)	Carine SIMAR	carine.simar@uca.fr
Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)	Laurent GERBAUD	laurent.gerbaud@uca.fr
Parcours 3 : Sciences du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)	Marie Pierre SAUVANT-ROCHAT	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)	Céline KOSSMANN	celine.kossman@uca.fr

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 parcours 1	308h à 924H	Semaine 44 27 Octobre 2025 Semaine 22 Vendredi 29 Mai 2026
M1 parcours 2 / 3 / 4	200h	entre fin Octobre et fin Juin
M2 parcours 1	400h à 924h	Semaine 42 13 octobre 25 Semaine 27 1 juillet 2026
M2 parcours 2 / 4	400h	entre mi-October et mi-Juillet
M2 parcours 3	400 à 600h	à partir de février

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Référent stage pour la formation :

<ul style="list-style-type: none"> Parcours 1 : Education à la santé (EDUC)
HEROS Coline : coline.heros@uca.fr
<ul style="list-style-type: none"> Parcours 2 : Evaluation en Santé (EVAL)
GERBAUD Laurent : lgerbaud@chu-clermontferrand.fr / laurent.gerbaud@uca.fr copie à BELGACEM Bénédicte : bbelgacem@chu-clermontferrand.fr
<ul style="list-style-type: none"> Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)
SAUVANT-ROCHAT Marie Pierre : m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
<ul style="list-style-type: none"> Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)
MONGARET - KOSSMANN Céline : celine.kossman@uca.fr CHERILLAT Marie-Sophie : mspepin@chu-clermontferrand.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants. La présence est obligatoire aux sessions de formations (au moins 60% de présence pour chaque session) pour pouvoir passer l'épreuve de validation.
Assiduité aux TD	
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Parcours 1 : l'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves.</p> <p>Parcours 2 / 3 / 4 : en cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.</p> <p>La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen. En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.
Les " Crédits Jours " ci-dessous ne concernent pas les stagiaires de la Formation Continue	
CRÉDIT JOURS MALADIE	<p>Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p> <p>Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.</p> <p>Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.</p>

<p align="center">CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS</p>	<p>Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p> <p>Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.</p> <p>Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.</p> <p>Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.</p> <p>L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).</p>
<p align="center">CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE » (POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)</p>	<p>La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p> <p>Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation.</p> <p>Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).</p> <p>En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.</p> <p>L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)</p>

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 11 UE 12	15	X	
B	UE 19	9		X
C	UE 16 UE17 UE20	12	X	
D	UE13 UE 14 UE 15 UE18	24	X	

Master 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE121 UE122	12	X	
B	UE125 UE126	9	X	
C	UE127 UE128	6		X
D	UE 1210 UE 1211	18		X
E	UE 129 UE1212	6	X	
F	UE123 UE124	9	X	

Master 2 - Parcours 2 : Evaluation en santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 221- UE 222 - UE 223 - UE 224 - UE 225 - UE 226	30	X	
B	UE 227 - UE 228 - UE 229 - UE 2212	15	X	
C	UE 2210	15		X

Master 2 - Parcours 3 : Sciences du risque en santé environnementale et santé au travail

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 321 - UE 322 - UE 323 - UE 324 - UE 325 - UE 326 - UE 327	30	X	
B	UE 328 - UE 329	12	X	
C	UE 3210	18		X

Master 2 - Parcours 4 : Education thérapeutique du patient

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 421 - UE 422 - UE 423 - UE 424 - UE 425 - UE 426	30	X	
B	UE 427 - UE 428 - UE 429 - UE 4210 - UE 4213	21	X	
C	UE 4211	9		X

MASTER 1 - Parcours 1-2-3-4

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 11 : Introduction à la santé publique	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EP : DEFINITION ET CONCEPTS DE BASE													
		EP : ENJEUX ACTUELS ET SANTE PUBLIQUE													
		EP : SYSTEME DE SANTE													
		EP : PROMOUVOIR LA SANTE A L'HEURE ACTUELLE													
		UE 12 : Eduquer et former en santé publique	9		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EP :DEFINITIONS DES CONCEPTS FONDAMENTAUX : EDUCATION ET ANDRAGOGIQUES													
		EP : GRANDS COURANTS PEDAGOGIQUES ET ANDRAGOGIQUES													
		EP : OUTILS ET METHODES EDUCATIVES ET ANDRAGOGIQUES													
		EP : DE LA CONCEPTION A L'ANALYSE DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE													
	D	UE 13 : Etat de santé et organisation	6		EvT		1	A					1	E	2H
		UE 14 : Outils et méthodes statistiques et épidémiologie	9		EvT		1	A					1	E	2H
		30													

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
2	D	UE 15 : Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H
	C	UE 16 : Initiation à la recherche et au mémoire	3		EvC	100%	2	A					2	A	
		UE 17 : Prévention et promotion de la santé	6		EvT		1	E	3H				1	E	2h
		EP : PROMOTION DE LA SANTE : EDUCATION, PREVENTION ET PROTECTION													
		EP : MODELES CONCEPTUELS EN PROMOTION DE LA SANTE													
		EP : MILIEUX PROMOTEURS DE SANTE EP : AGIR EN PROMOTION DE LA SANTE													
	D	UE 18 : Méthodes en évaluation	6		EvT		1	A					1	E	2H
	B	UE 19 : Stage	9		EvT		2	A+S	45 min				2	A+S	45 min
		EC 1 : STAGE													
C	UE 20 : Anglais	3	X	EvC	100%	2	A					1	E	2H	
	EC 1 : ANGLAIS														
			30												

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale

E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

EP : épreuves / EC : Élément Constitutif

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

En cas de nécessité, les évaluations des UE 11, 12, 16, 17, 19 et 20 pourront être organisées à distance.

2nde chance :

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

REMARQUES :

UE 13 : nature de l'épreuve "Autre" = Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

Mutualisation de certains cours avec Master 1 Economie du développement parcours Economie de la santé

UE 14 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)

UE 16 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Synthèse bibliographique, problématisation, analyse d'articles et analyses statistiques - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 18 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)

UE 19 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Parcours 1 : Eportfolio sous compfolio + évaluation bilans stage

UE 20 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Compréhension en langue anglaise

MASTER 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 121 : Gérer des projets en éducation et en promotion de la santé	6		EvT		1	A					1	E	2H
		UE 122 : Politiques d'éducation et promotion de la santé	6		EvT		1	A					1	E	2H
	F	UE 123 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3		EvT		1	A					1	E	2H
		UE 124 : De l'éducation à la santé à l'ETP	6		EvT		1	A					1	E	2H
	B	UE 125 : Intersectorialité, territoires et éthique en santé	3		EvT		2	A + O					1	E	2h
		UE 126 : Former et accompagner en promotion de la santé	6		EvT		2	A					1	E	2h
				30											

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4	C	UE 127 : Promouvoir la santé dès la petite enfance	3		EvT		2	A + O					1	E	2H
		UE 128 : Promouvoir la santé en milieu scolaire et universitaire	3		EvT		1	O					1	E	2h
	E	UE 129 : Promouvoir la santé de tous les jeunes : inclusion et équité	3		EvT		2	A + O					1	E	2H
	D	UE 1210 : Stage	9		EvC	100%	2	A			2	A	2	A+S	30 min
		EC STAGE AVEC RAPPORT DE STAGE													
		UE 1211 : Mémoire	9		EvT		2	M+S	1H				2	M+S	1H
		EC MEMOIRE AVEC SOUTENANCE ORALE													
E	UE 1212 : Anglais	3		EvC	100%	2	A + O			2	A	1	E	2H	
	EC ANGLAIS LANGUE ETRANGERE														
			30												

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale

E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

En cas de nécessité, les évaluations UE 121 122 125 126 127 U128 UE129 UE1211 UE1212 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

2nde chance :

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

REMARQUES :

UE 121 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Démarche de projet - dépôt exclusivement sur MOODLE - **Mutualisée avec l'UE 421**

UE 122 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Analyse de politiques / plaidoyer -dépôt exclusivement sur MOODLE **Mutualisée avec l'UE 422**

UE 123 : nature de l'épreuve "Autre" > remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt - **Mutualisée avec l'UE 423**

UE 124 : nature de l'épreuve "Autre" > synthèse bibliographique avec remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt sur l'ENT - **Mutualisée avec l'UE 424**

UE 125 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier et oral en lien avec Analyse éthique et dynamique des interactions

UE126 : Extrait page Travail réflexif Eportfolio sous compfolio et dossier ingénierie pédagogique

UE 127 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier réponse à AAP + positionnement individuel oral en lien avec la réponse AAP

UE 129 : nature de l'épreuve "Autre" > Extrait eportfolio sous compfolio - analyse réflexive + oral CPS

UE 1210 : nature de l'épreuve "Autre" > Eportfolio sous compfolio + bilan évaluation stage

UE 1212 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Production en langue anglaise dans le domaine de la promotion de la santé

MASTER 2 - Parcours Évaluation en Santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 221 : Concepts en évaluation à la santé, de la qualité aux politiques et des nouvelles technologies	6		EvT		1	A					1	E	2H	
		UE 222 : Outils épidémiologiques en évaluation	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H	
		UE 223 : Gestion des risques	3		EvT		1	A					1	E	2H	
		UE 224 : Evaluation médico économique	6		EvT		1	A					1	E	2H	
		UE 225 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 1	6		EvT		2	A + O					1	E	2H	
		UE 226 : Statistiques niveau 2 - mesures et techniques quantitatives en évaluation	3		EvT		1	A						1	E	2H
					30											

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
4	B	UE 227 : Accréditation, certification et EPP	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 228 : Contractualisation en qualité, relations d'agence, évaluation de la prévention et audit	3		EvT		1	A					1	E	2H
		UE 229 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 2	6		EvT		1	A					1	E	2H
	C	UE 2210 : Stage	15												
		EC1 STAGE		3	EVT		1	M					1	M	
		EC2 MÉMOIRE		12		2	M+S	20 mn				2	M+S	20mn	
	B	UE 2212 : Anglais	3		EvT		1	M					1	M	
			30												

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale

E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

2nde chance :

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

REMARQUES :

UE 221 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

Certains cours sont mutualisés avec les étudiants du Master 2 « Economie de la sante développement international »

UE 222 :

- Mutualisée avec M2 SRS-ET (UE 322)

- Mutualisation de certains cours avec Master 2 « économie de la sante développement international »

UE 223 : nature de l'épreuve "Autre" > *Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt*

UE 224 : nature de l'épreuve "Autre" > *Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt*

Certains cours sont mutualisés avec les étudiants du Master 2 « Economie de la sante développement international »

UE 225 : nature de l'épreuve "Autre" > 1 dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt + 1 dossier avec présentation orale organisée par intervenant du master 2 « Economie de la sante développement international

Certains cours sont mutualisés avec les étudiants du Master 2 « Economie de la sante développement international »

UE 226 : nature de l'épreuve "Autre" > remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

Mutualisée avec M2 SRS-ET (UE 336)

UE 228 : nature de l'épreuve "Autre" > *Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt*

UE 229 : nature de l'épreuve "Autre" > *Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt*

MASTER 2 - Parcours Sciences du Risque en Santé environnementale et Santé au Travail

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 6 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 321 : Perception et communication sur le risque	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H	
		UE 322 : Outils épidémiologiques en évaluation	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H	
		UE 323 : Outils toxicologiques	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H	
		UE 324 : Evaluation quantitative et qualitative du risque sanitaire	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H	
		UE 325 : Environnement et santé : 1/ fondamentaux – 2/ Risques environnementaux et milieux – 3/ Territoires et santé	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H	
		UE 326 : Statistiques – niveau 2 (analyses multivariées et de projection)	3		EvT		1	A					1	E	2H	
		UE 327 Santé au Travail	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H	
					30											

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4	B	UE 328 : Anglais	6		EvC		2	O+E					2	O+E	
		UE 329 : Projet Filière	6		EvT		2	M+S					2	M+S	
	C	UE 3210 : Stage	18		EvT		2	M+S					2	M+S	
			30												

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

2^{nde} chance :

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

REMARQUES :

UE 326 : nature de l'épreuve "Autre" > remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

Mutualisée avec M2 EVAL (UE 226)

UE 322 :

- **Mutualisée avec M2 EVAL (UE 222)**

- **Mutualisation de certains cours avec Master 2 « économie de la sante développement international »**

MASTER 2 - Parcours Éducation Thérapeutique du Patient

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 421 : Education et promotion de la santé	6		EVT		1	A					1	E	2H	
		UE 422 : Politiques d'éducation à la santé et de promotion de la santé	6		EVT		1	A					1	E	2H	
		UE 423 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3		EVT		1	A					1	E	2H	
		UE 424 : De l'éducation à la santé à l'ETP- pédagogie appliquée, représentation et déterminants	6		EVT		1	A						1	E	2H
		UE 425 : Formation des acteurs en ETP et ETP en cancérologie	6		EVT		1	A						1	E	2H
		UE 426 : ETP, activité physique et vie quotidienne	3		EVT		1	A					1	E	2H	
			30													

4	B	UE 427 : ETP, médicaments, gestion des traitements, et recommandations	3		EvT		1	A			1	E	2H
		UE 428 : ETP, inégalités sociales de santé, travail, handicap, vulnérabilité	6		EvT		1	A			1	E	2H
		UE 429 : ETP et parcours de soin, périnatalité	3		EvT		1	A			1	E	2H
C		UE 4210 : ETP, psychoéducation et addictions	6		EvT		1	A			1	E	2H
		UE 4211 : Stage	9										
		EC1 STAGE		3	EvT		1	M			1	M	
		EC2 MÉMOIRE		6	EvT		2	M+S	20mn		2	M+S	20mn
B		UE 4213 : Anglais Langue étrangère	3		EvT		1	M			1	E	
			30										

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

2nde chance :

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

REMARQUES :

UE 421 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Démarche de projet - dépôt exclusivement sur MOODLE - **Mutualisée avec l'UE 121**

UE 422 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Analyse de politiques / plaidoyer - **Mutualisée avec l'UE 122**

UE 423 : nature de l'épreuve "Autre" > remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt - **Mutualisée avec l'UE 123**

UE 424 : nature de l'épreuve "Autre" > synthèse bibliographique avec remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt sur l'ENT - **Mutualisée avec l'UE 124**

UE 425 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ de la formation avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 426 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'activité physique - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 427 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ du médicament - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 428 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ du handicap - avec date limite de dépôt sur l'ENT

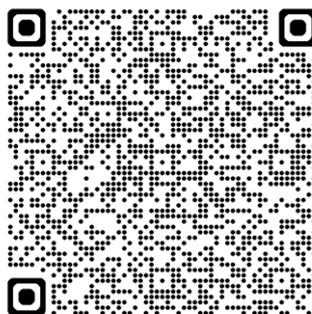
UE 429 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'ETP - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 4210 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'ETP - avec date limite de dépôt sur l'ENT.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2025-2026

Master Ingénierie de la Santé

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 07/07/2025
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 09/09/2025



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **BAMDAD Mahchid** mahchid.bamdad@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours 1 : Diagnostic Biomédical	BAMDAD Mahchid	mahchid.bamdad@uca.fr
Parcours 2 : Diagnostic Biomédical International	BAMDAD Mahchid	mahchid.bamdad@uca.fr

Contact en scolarité : scola.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.
Assiduité aux TD	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.
Assiduité aux TP	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.
Accès à la salle d'examen	<p>En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.</p> <p>La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.</p> <p>En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.</p> <p>Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de trois absences injustifiées.</p>

<p style="text-align: center;">CRÉDIT JOURS MALADIE</p>	<p>Pour l'année universitaire 2025-2026, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.</p> <p>L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs.</p> <p>L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée.</p> <p>Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue et les apprentis.</p>
<p style="text-align: center;">CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS</p>	<p>Pour l'année universitaire 2025-2026, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2025-2026</p> <p>Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2025. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.</p> <p>L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE.</p> <p>Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue et les apprentis.</p>

**CREATION D'UN DISPOSITIF «
CREDIT JOURS PSHE »
(POLE SANTE HANDICAP
ETUDIANTS)**

La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation. Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)

Stages

M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
Parcours Diagnostic Biomédical - M1	2 mois	à partir du mois d'avril
Parcours Diagnostic Biomédical - M2	6 mois	à partir du mois de janvier

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 septembre 2019.

Référent stage pour la formation : BAMDAD Mahchid

Stages dans le cadre des contrats de professionnalisation :

Un calendrier de l'alternance déterminant les jours de formation et le stage en entreprise est communiqué à l'entreprise et à l'étudiant(e). Les examens sont programmés dans les créneaux où l'alternant(e) est en formation à l'UCA.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Diagnostic Biomédical				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 1	1, 2, 3, 4, 5, 6	30	X	
Semestre 2	7, 8, 9, 10, 11, 12	30	X	

Master 2 - Parcours Diagnostic Biomédical				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 3	1, 2, 3, 4, 5, 6	30	X	
Semestre 4	7, 8, 9	30	X	

La règle de la compensation intégrale s'applique :

- Compensation à l'intérieur du semestre (entre les UE)
- Compensation entre les 2 semestres

MASTER 1 - Parcours Diagnostic Biomédical

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation cont 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3		EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6		EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6		EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 5 : Hématologie et pathologies associées	6		EvC		2	E	E : 2x1H30	1	E	1H	1	E	1H
	UE 6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique	6		EvC		3	E + S	S : 30 min / étud. E : 1h				1	E	1H	
			30												

2	UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées	6		EvC	3	E + S	E : 1H + 2H S : 3H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6		EvC	2	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6		EvC	4	E + S	E : 3x1H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 10 : Développement instrumental en analyses biomédicales	3		EvC	3	E	E : 2x1H + 2H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 11 : Reproduction humaine	3		EvC	2	E et/ou S et/ou O	E : 2x2H	1	E/S/O	2H	1	E/S/O	2H
	UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6		EvC	2	M + S	1H par étudiant				1	E	1H
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Responsables des UEs :

- **UE 1 Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)**
- **UE 2 : Communication, management et projet professionnel : Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**
- **UE3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier : Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés : Vincent Sapin (PU-PH Médecine)**
- **UE5 : Hématologie et pathologies associées : Mahchid BAMDAD (PU IUT)**
- **UE6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- **UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées : Isabelle CREVEAUX (PU-PH Médecine) & Corinne AUBEL (MCU, Médecine)**
- **UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie : Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine), Antoine GOISNARD**
- **UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic : Audrey MIRAND (MCU-PH Médecine)**
- **UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales : Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- **UE 11 : Reproduction humaine : Hanae PONS (MCU-PH Médecine), Gaëlle MARTEIL**
- **UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

MASTER 2 - Parcours Diagnostic Biomédical

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 2 : Qualité, procédure et application	6		EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie	6		EvC		2	E	2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 4 : Informatique appliquée à la biologie médicale	3		EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie	6		EvC		2	E + O	E : 2h + O : 3h	1	E	1H	1	E	1H
	UE 6 : Recherche clinique, communication et management	6		EvC		2	E + M	E : 2h	1	E	1H	1	E	1H	
			30												

4	UE 7 : Entreprendre et innovation	6		EvC	3	E + M + S	1H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 8 : Projet en biotechnologie	3		EvC	2	M + S	30 mn / étudiant				1	E	1H
	UE 9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	21		EvC	4	M + S	1H / étudiant				1	E	1H
		30											

Responsables des UEs :

- UE1 : Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)
- UE2 : Qualité, procédure et application: Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)
- UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie : Vincent SAPIN (PU-PH Médecine)
- UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale : Yannick BIDET (MCU-HDR Médecine)
- UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie : Jacques Olivier BAY (PU-PH Médecine) et Corinne AUBEL
- UE6 : Recherche clinique, communication et management: Xavier DURANDO (PU-PH Médecine) + Emilie THIVAT (cadre CJP) + Aurèlie CABRESPINE (cadre CHU) & Christophe COMBAUDON (PAST IUT)
- UE7 : Entreprendre et innovation: Evelyne BERNARD (MCU IUT) et Mahchid BAMDAD
- UE8 : Projet en biotechnologie: Mahchid BAMDAD (PU IUT)
- UE9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)

Programme Formation bilingue – Master Diagnostic Biomédical UCA & Institut Armand Frappier – INRS Santé Laval-Canada

Période	Sem	Pays	Cours	Crédits INRS
Septembre à Août	S1	France	Communication, management et projet professionnel (M1)	1
			Normes et qualité en biomédical et en milieu hospitalier (M1)	2
			Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associées (M1)	2
			Recherche clinique, communication & management (M2)	2
			Entreprendre et innovation (M2)	2
			Entrepreneuriat (M1)	1
			TOTAL	10
	S2	France	Projet génie biologique (M1)	1
			Microbiologie, Immunologie appliquées au diagnostic (M1)	2
			Anatomie pathologique – Mécanistique – Cancérologie (M1)	2
			Génétique biologique et pathologies associées (M1)	2
Projet de recherche 1 (M1)			4	
		TOTAL	11	
Septembre à Août	S3	Canada	IAF6060 : Bioinformatique 1 OU SES9802 : Principes en toxicologie de l'environnement	3
			Projet de recherche 2	9
			TOTAL	12
	S4	Canada	SES9911 : Système immunitaire (Hématologie) OU SES9830 : Cours dans les matières spécialisées	3
Projet de recherche 3			9	
		TOTAL	12	
			TOTAL	45

MASTER 1 - Parcours Diagnostic Biomédical double diplôme

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3	1												
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6	2												
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	2												
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 6 : Projet Génie Biologique	3	1												
		EC : Entrepreneuriat			EvC		3	E + O + M	1h				1	E	1H	
		UE 6 M2 : Recherche clinique, communication et management	6	2												
					EvC		2	E + M	E : 2h	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 7 M2 : Entreprendre et innovation	6	2												
					EvC		3	E + M + S	1H	1	E	1H	1	E	1H	
			30													

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Aramand Frappier – LAVAL Canada)

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
2		UE 6 : Projet Génie Biologique	6	1												
		EC : Projet Génie Biologique			EvC		2	S	30 min par étudiant				1	E	1H	
		UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	2												
					EvC		3	E + S	E : 1H + 2H S : 3H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6	2												
					EvC		2	E	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6	2												
					EvC		4	E + S	E : 3x1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6	4												
					EvC		2	M + S	1H par étudiant				1	E	1H	
			30													

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)